

E/2374
E/CN.11/372



NATIONS UNIES

**COMMISSION ECONOMIQUE
POUR L'ASIE ET L'EXTREME-ORIENT**

RAPPORT ANNUEL

(9 FEVRIER 1952 - 14 FEVRIER 1953)

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

PROCES-VERBAUX OFFICIELS: QUINZIEME SESSION

SUPPLEMENT No 6

NEW-YORK

TABLE DES MATIERES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Pages</i>
INTRODUCTION. — PORTÉE DU RAPPORT.....	1-4	1
PREMIÈRE PARTIE. — ORGANISATION ET TRAVAUX DE LA COMMISSION, DE SES ORGANES SUBSIDIAIRES ET DU SECRÉTARIAT		
A. — Organisation	5-11	1
B. — Exécution des travaux	8	2
Industrie et commerce.....	12	2
1) Industrie	13-44	2
2) Commerce et finances.....	45-57	5
Transports intérieurs	58-77	7
Hydraulique fluviale et mise en valeur des ressources hydrauliques.....	78-94	9
Recherches et statistiques	95-104	10
Agriculture	105-106	11
C. — Relations avec l'Administration de l'assistance technique.....	107-112	11
DEUXIÈME PARTIE. — RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES ET AVEC LES AUTRES ORGANISATIONS		
A. — Institutions spécialisées	113	12
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.....	114-117	12
Banque internationale pour la reconstruction et le développement.....	118	12
Fonds monétaire international	119	12
Organisation internationale du Travail.....	120	12
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.....	121	13
Organisation mondiale de la santé.....	122	13
Organisation de l'aviation civile internationale.....	123	13
Commission interimaire de l'Organisation internationale du commerce.....	124	13
B. — Autres organisations intergouvernementales.....	125	13
C. — Organisations non gouvernementales.....	126	13

(Suite à la page 3 de la couverture)

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

E/2374 E/CN.11/372
2 mars 1953



NATIONS UNIES

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

PROCES-VERBAUX OFFICIELS

QUINZIEME SESSION

SUPPLEMENT No 6

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'ASIE ET L'EXTREME-ORIENT

Rapport annuel au Conseil économique et social pour la période allant du 9 février 1952 au 14 février 1953

INTRODUCTION

PORTEE DU RAPPORT

1. Conformément au paragraphe 16 du mandat de la Commission qui dispose que la Commission "présentera au Conseil, une fois par an, un rapport complet sur ses activités et ses projets, y compris ceux de tout organe subsidiaire", la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient soumet le présent rapport au Conseil économique et social pour qu'il l'examine au cours de la quinzième session.

2. Le présent rapport porte sur la période allant du 9 février 1952 au 14 février 1953.

3. Le rapport est divisé en six parties: la première partie traite de l'organisation et des travaux de la Commission, de ses organes subsidiaires et du secrétariat; la deuxième partie expose les relations avec les institutions spécialisées et avec les autres organisations ainsi que les activités auxquelles elles ont collaboré; la troisième partie contient un compte rendu de la neuvième

session, tenue à Bandoung (Indonésie) du 6 au 14 février 1953; la quatrième partie donne le texte des résolutions adoptées par la Commission à sa neuvième session; la cinquième partie expose le programme de travail et les priorités; la sixième partie contient le projet de calendrier des réunions jusqu'à la dixième session de la Commission inclusivement. Les textes les plus récents du mandat et du règlement intérieur de la Commission sont reproduits dans les annexes I et II respectivement. L'annexe III donne la liste des réunions de la Commission et de ses organes subsidiaires pendant la période considérée et l'annexe IV énumère les principaux documents publiés à l'occasion de ces réunions, ainsi que les principales études et publications du secrétariat.

4. Le présent rapport a été adopté par la Commission à sa 120ème séance, le 14 février 1953, le représentant de l'URSS s'étant abstenu.

PREMIERE PARTIE

ORGANISATION ET TRAVAUX DE LA COMMISSION, DE SIX ORGANES SUBSIDIAIRES ET DU SECRETARIAT

A. — Organisation

COMPÉTENCE TERRITORIALE

5. Le Conseil économique et social a adopté, le 10 juin 1952, la résolution 419 (XIV), par laquelle il a accepté la recommandation de la Commission tendant à modifier le mandat de la Commission afin d'inclure le Japon dans sa compétence territoriale. L'activité de la Commission porte donc actuellement sur les territoires qui suivent: Bornéo du Nord, Brunéi, Birmanie, Cambodge, Ceylan, Chine, Corée, Inde, Indonésie, Japon, Hong-kong, Laos, Fédération malaise, Népal, Pakistan, Philippines, Sarawak, Singapour, Thaïlande et Vietnam.

COMPOSITION

6. Les membres de la Commission sont actuellement les suivants: Australie, Birmanie, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Inde, Indonésie, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Philippines, Royaume-Uni, Thaïlande, Union des Républiques socialistes soviétiques.

7. Les membres associés de la Commission, c'est-à-dire les territoires non autonomes ou les pays qui sont autonomes mais qui ne sont pas membres de l'Orga-

nisation des Nations Unies, sont actuellement les suivants: Cambodge, Ceylan, Hong-kong, Japon, République de Corée, Laos, Malaisie et Bornéo britanniques, Népal et Vietnam. Le Japon a été admis le 10 juin en qualité de membre associé de la Commission [résolution de la Commission E/CN.11/355 et résolution du Conseil 419 (XIV)].

SESSIONS DE LA COMMISSION

8. Depuis sa création, la Commission a tenu neuf sessions: 1) à Changhaï (Chine), 2) à Baguio (Philippines), 3) à Ootacamund (Inde), 4) à Lapstone (Australie), 5) à Singapour, 6) à Bangkok (Thaïlande), 7) à Lahore (Pakistan), 8) à Rangoon (Birmanie) et 9) à Bandoung (Indonésie).

ORGANES SUBSIDIAIRES

9. L'annexe III donne la liste des réunions que les organes subsidiaires de la Commission ont tenues pendant la période considérée, y compris les conférences spéciales et les réunions d'experts.

SECRETARIAT

10. La liaison entre les gouvernements et le secrétariat a été maintenue. Des membres du secrétariat et

des représentants désignés par leurs gouvernements comme agents de liaison auprès du secrétariat à Bangkok¹ ont continué de se réunir officieusement pour encourager une collaboration étroite entre le secrétariat et les gouvernements. Tenant compte des vues exprimées par la Commission au cours de sa septième session, des membres du secrétariat ont visité les pays de la région aussi fréquemment que le leur permettaient les ressources financières limitées dont disposait le secrétariat; ces visites ont beaucoup contribué à resserrer la coopération entre les gouvernements et le secrétariat.

11. Le secrétariat, en tant que partie intégrante du Département des questions économiques de l'Organisation des Nations Unies, a travaillé en étroite liaison avec le Secrétariat du Siège, ainsi qu'avec les secrétariats des autres commissions économiques régionales. Il faut signaler tout particulièrement les relations de travail de plus en plus étroites qui se sont établies entre le secrétariat et l'Administration de l'assistance technique des Nations Unies (AAT). Ces relations sont exposées dans la première partie, chap. C, ci-dessous.

B. — Exécution des travaux

INDUSTRIE ET COMMERCE

12. La cinquième session du Comité de l'industrie et du commerce s'est tenue à Bandoung (Indonésie) du 26 janvier au 2 février 1953. Les délibérations du Comité ont porté sur les points suivants: énergie électrique, ressources minérales, manque de personnel qualifié, habitation et matériaux de construction, alcool carburant, petites industries et distribution commerciale des produits de l'artisanat, fourniture de biens d'équipement et de matériel, développement du commerce, mobilisation des capitaux nationaux et aspects financiers des programmes de développement. Le rapport du Comité (E/CN.11/357) a été soumis à la Commission pour qu'elle l'examine à sa neuvième session.

1) Industrie

a) Développement et planification de l'industrie

13. Sur la recommandation du Comité de l'industrie et du commerce, le secrétariat a établi le schéma d'une étude sur les budgets de ressources, dont l'établissement est indispensable à la préparation des plans du développement industriel; il a fait parvenir ce schéma aux pays de la région. Plusieurs pays ont fait savoir qu'ils donneront les renseignements nécessaires et l'on pense que l'étude sera terminée en 1953.

14. Sur la recommandation du Comité, le secrétariat a également entrepris d'organiser un cycle d'études sur l'organisation et la gestion des entreprises publiques exerçant une activité industrielle. L'AAT et l'Institut international des sciences administratives ont promis leur concours. Le schéma du projet a été envoyé aux gouvernements.

b) Énergie électrique

15. Le Sous-Comité de l'énergie électrique a tenu sa deuxième session à Bangkok (Thaïlande), du 29 septembre au 2 octobre 1952. Le secrétariat a publié

¹ A l'heure actuelle, les pays suivants ont nommé des représentants qui agissent en cette qualité: Australie, Birmanie, Cambodge, Chine, États-Unis d'Amérique, France, Inde, Indonésie, Japon, Laos, Pays-Bas, Philippines, Thaïlande, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni (représentant également Hong-kong, la Fédération malaise et le Bornéo britannique) et Vietnam.

des documents sur l'électrification des campagnes (E/CN.11/EP/13), les techniques permettant d'évaluer la demande future d'énergie (E/CN.11/EP/14), les besoins et les disponibilités en matériel nécessaire à l'équipement des centrales électriques (E/CN.11/EP/15) et le premier rapport provisoire sur les ressources de la région en lignites, leur exploitation et leur utilisation (E/CN.11/EP/16).

16. Pour estimer la demande future d'énergie électrique, le Sous-Comité a recommandé de recourir à la fois à la méthode d'enquête sur place et à la méthode statistique et de procéder fréquemment aux enquêtes. Le Sous-Comité a reconnu que l'exploitation et l'utilisation des lignites dépendraient, entre autres facteurs, des facteurs économiques; il a insisté sur la nécessité d'obtenir des renseignements techniques plus complets.

17. Le Sous-Comité a examiné le problème de l'électrification des campagnes et a recommandé l'emploi de voltages de transmission et de distribution normalisés. Il a souligné l'importance que le coût de l'énergie présente pour les consommateurs ruraux et il a invité le secrétariat à poursuivre son étude des tarifs. Il a exprimé également le désir que le secrétariat étudie le problème du financement des réseaux d'électrification des campagnes. Il a estimé qu'une expérience d'utilisation d'équipement électrique dans un village devrait être entreprise au cours de l'année 1953. Le Gouvernement du Pakistan a proposé que cette expérience ait lieu dans l'un des villages électrifiés de la province frontière du Nord-Ouest. Le Sous-Comité a considéré qu'un voyage d'experts dans les pays où l'électrification des campagnes est développée serait utile, mais il a pris note du fait qu'il faudra peut-être différer ce voyage parce que l'AAT pourrait ne pas être à même de la financer sur ses ressources limitées.

18. Le Sous-Comité a pris note avec satisfaction de renseignements fournis par les pays fabricants et indiquant qu'ils s'étaient efforcés de satisfaire les besoins de la région en ce qui concerne l'équipement électrique et notamment l'équipement pour les centrales. De ce fait la situation s'est nettement améliorée et le Sous-Comité a invité le secrétariat à continuer à diffuser les renseignements sur les disponibilités d'équipement de cette nature. Certes, il serait souhaitable que des experts de la région visitent les pays producteurs d'équipement de centrales et d'autre équipement électrique, mais le Sous-Comité a reconnu qu'un voyage de ce genre devra probablement être différé, faute de ressources.

19. Le Comité de l'industrie et du commerce, à sa cinquième session, a examiné et approuvé le rapport du Sous-Comité (E/CN.11/I&T/74)².

c) Fer et acier

20. Le Sous-Comité du fer et de l'acier ne s'est pas réuni en 1952, mais un groupe d'experts en sidérurgie a effectué un voyage au Japon en septembre-octobre 1952. Ce groupe comprenait des ressortissants de la plupart des pays de la région. Le voyage avait été organisé avec le concours de l'AAT. Le rapport du groupe d'experts sera soumis au Sous-Comité du fer et de l'acier, à sa prochaine session.

21. En ce qui concerne les besoins de la région en fer et en acier, ainsi qu'en équipement sidérurgique, le secrétariat, conformément aux dispositions de la résolution sur les approvisionnements en biens d'équipement

² Voir rapport du Comité de l'industrie et du commerce (E/CN.11/357), p. 6 et 7.

et en produits de base (E/CN.11/343 B et D), a demandé aux gouvernements de lui fournir des renseignements sur leurs besoins d'importations de fonte, d'acier demi-fini et fini en 1952 et 1953, ainsi que d'équipement sidérurgique. Les renseignements communiqués ont été transmis au secrétariat de la Commission économique pour l'Europe et aux gouvernements des pays fournisseurs et l'attention de ces derniers a été attirée sur les produits dont le besoin était urgent. Les gouvernements intéressés ont apprécié l'utilité de ce service. Le secrétariat se propose de poursuivre ce travail et de diffuser des renseignements sur les disponibilités en fer et en acier, ainsi qu'en biens d'équipement.

22. Le secrétariat a poursuivi ses travaux en vue de compléter le répertoire des laboratoires, d'établir des méthodes statistiques uniformes et d'achever son étude relative à la classification de la ferraille.

23. Le secrétariat a continué à fournir des services consultatifs aux pays de la région. Sur la demande du Gouvernement de Ceylan, un expert du secrétariat a étudié les demandes de soumissions préparées par le gouvernement pour l'aciérie qu'il se propose d'établir; le président du Sous-Comité du fer et de l'acier et l'expert du secrétariat ont également fourni des avis au Gouvernement de l'Union birmane sur l'établissement qui conviendrait le mieux pour l'entreprise sidérurgique du gouvernement.

d) *Ressources minérales*

24. Une conférence des ressources minérales se tiendra à Tokio en avril 1953, sur l'invitation du Gouvernement japonais. L'AAT a accepté d'y coopérer. Un projet d'ordre du jour pour cette conférence, qui avait été soumis au Comité lors de sa quatrième session, a été retenu et publié comme ordre du jour provisoire. Les gouvernements de nombreux pays membres et associés ont fait savoir qu'ils se feraient représenter à cette conférence par des experts en ressources minérales. On se propose, immédiatement après la conférence, de permettre aux délégués de visiter des régions du Japon présentant un intérêt géologique et minier.

25. Comme la Commission l'avait recommandé, le secrétariat, pour lui donner une distribution plus large, a fait imprimer le rapport sur les ressources de l'Asie et de l'Extrême-Orient en charbon et en minerai de fer (texte anglais, No de vente: 1952.II.F.1.).

26. Le secrétariat a publié un document intitulé "Activités dans le domaine du développement des ressources minérales" (E/CN.11/I&T/75 et annexes A à E). Les annexes comprennent un rapport sur les ressources de la région en kaolin et une étude intitulée "Mise en valeur des ressources minérales de l'Asie et de l'Extrême-Orient en 1951", qui a été adressée aux gouvernements dans le cadre du programme d'information sur le développement des ressources minérales.

27. Le Comité de l'industrie et du commerce, à sa cinquième session, a noté avec satisfaction que l'étude des ressources minérales de la région avait progressé. Il a souligné la nécessité d'étudier de plus en plus attentivement les aspects techniques et économiques de l'exportation et de l'utilisation des ressources minérales.

e) *Artisanat et petites industries*

28. Le Groupe de travail pour les petites industries et la distribution commerciale des produits de l'artisanat a tenu sa deuxième session à Bangkok, en juillet

1952. Le Groupe de travail a examiné et approuvé le schéma d'une étude sur les aspects économiques des industries familiales (E/CN.11/I&T/CIWP.2/6). Il a examiné le rapport sur les instituts de recherche et de formation technique (E/CN.11/I&T/CIWP.2/2). Le Groupe de travail a recommandé aux pays de la région d'étudier la possibilité de payer les ouvriers pendant qu'ils reçoivent une formation professionnelle, surtout lorsque l'enseignement est associé à une activité productrice.

29. Le Groupe de travail a pris note du fait que plusieurs pays de la région étaient en train d'établir des installations expérimentales pour la fabrication des poteries et il a demandé qu'à sa prochaine session on lui fasse rapport sur le fonctionnement de ces installations. Le Groupe de travail a également invité le secrétariat à aider les pays qui le lui demanderont à préparer les demandes d'assistance technique pour l'établissement d'installations expérimentales pour la fabrication de poteries.

30. Le Groupe de travail a pris note de la forte concurrence que l'industrie mécanique fait au tissage à la main et il a invité les pays à faire des enquêtes en vue de déterminer quels sont les genres de tissus dont la production est particulièrement adaptée aux métiers à la main.

31. Il a constaté que les problèmes du développement des industries familiales sont semblables dans la plupart des pays de la région et, sous réserve de l'approbation de leurs gouvernements respectifs, les délégations de divers pays ont promis de procéder à des expériences et de faire rapport à la prochaine session sur les métiers à main perfectionnés, le papier fait à la main et d'autres industries familiales, ainsi que sur les problèmes posés par le financement et les services communs.

32. Le Groupe de travail a également examiné les problèmes de la distribution commerciale des produits de l'artisanat et des industries familiales (voir par. 55 ci-dessous).

33. Le Comité de l'industrie et du commerce a approuvé le rapport du Groupe de travail (E/CN.11/I&T/72). Le Comité a estimé qu'il doit y avoir coordination de la recherche et de l'industrie et que les gouvernements doivent prendre en considération l'intérêt qu'il y aurait à patronner les recherches consacrées au développement de certaines industries déterminées qui seraient utiles à l'ensemble de la région. Il a aussi recommandé que les gouvernements prennent en considération l'intérêt qu'il y aurait à ouvrir aux étudiants des autres pays de la région les institutions de formation technique existant dans leur pays. Il a noté que les pays de la région participent activement aux échanges de renseignements techniques. Il a proposé que le secrétariat centralise et diffuse des renseignements sur les procédés mécaniques qui permettraient d'économiser la main-d'œuvre dans la production artisanale. Etant donné l'essor pris par les industries familiales et les petites industries au Japon, il a recommandé d'organiser prochainement, avec le concours de l'AAT, une visite de ce pays par un groupe d'experts.

f) *Production de DDT et fabrication de fournitures médicales*

34. La situation en ce qui concerne les disponibilités en DDT s'est partout améliorée. Désormais, il s'agit moins d'obtenir du DDT que de distribuer et d'utiliser

les quantités disponibles. La solution de ce problème, a-t-on estimé, est à rechercher plutôt sur le plan national que sur le plan international. Par sa résolution 422 (XIV) du 2 juillet 1952 (E/2287), le Conseil économique et social a pris note des conclusions de son Groupe de travail (E/2183 et Corr.1), à savoir que, pour le moment, il n'y avait pas pénurie grave d'insecticides nécessaires à l'hygiène publique, mais il a invité les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies à prendre en considération les recommandations du Groupe de travail, notamment en ce qui concerne l'époque de leurs commandes. Dans ces conditions, on n'a pas jugé nécessaire de réunir le Groupe de travail commun aux secrétariats de la CEAE0, du FISE, de l'OMS et de la FAO qui s'occupe du DDT et des fournitures médicales. Toutefois, on a proposé que le secrétariat continue de surveiller l'évolution de la situation et réunisse le Groupe de travail en question, si cela devient nécessaire.

g) *Domaines du développement économique qui sont désavantagés par le manque de personnel qualifié*

35. Le Groupe de travail commun aux secrétariats de la CEAE0, de l'OIT et de l'UNESCO a tenu sa deuxième session à Bangalore (Inde), en octobre 1952. Il a conclu à l'insuffisance des moyens disponibles pour former du personnel de direction dans les pays de la région; il a recommandé à ces pays d'inscrire des cours d'organisation industrielle et de gestion des entreprises aux programmes de leurs établissements d'enseignement scientifique et technique, d'étudier la possibilité d'organiser dans le cadre national des cycles d'études sur les techniques de la gestion des entreprises et de profiter des facilités offertes par les divers programmes d'assistance technique pour la formation du personnel de direction à l'étranger. Le Groupe de travail a également recommandé que la CEAE0, l'OIT et l'UNESCO s'associent pour aider les gouvernements, sur leur demande, à établir un enseignement régulier ou des cours spéciaux de gestion des entreprises. Compte tenu des besoins différents des pays d'Asie, on peut prendre pour modèle les cycles d'études qui se sont tenus en Europe, quant à l'organisation, au personnel d'experts et au programme. Le Groupe a estimé qu'on pourrait remettre à plus tard le projet de cycles d'études régional et donner la préférence aux cycles d'études organisés dans le cadre national.

36. Le Groupe de travail a examiné la question du manque de personnel qualifié dans certains domaines et les remèdes qui y sont apportés. Il a constaté que les demandes relatives à un enseignement théorique pouvaient être satisfaites rapidement, mais qu'il était plus difficile d'organiser des stages pratiques dans les conditions mêmes de l'emploi. Le Groupe a insisté sur l'intérêt qu'il y aurait à dresser un "budget de la main-d'œuvre" et il a recommandé d'en charger, dans chaque pays, un organe national unique. Il a prié l'OIT de donner aux gouvernements qui désireraient entreprendre une enquête sur la main-d'œuvre, soit seuls, soit avec l'aide de l'OIT, des conseils sur l'organisation à créer. Il a considéré que le personnel subalterne qualifié constitue un complément indispensable des techniciens et des experts hautement qualifiés, et qu'il est peut-être même plus urgent de le former que ces derniers.

37. Le Groupe de travail a proposé de maintenir la coopération étroite qui s'est établie entre les institutions intéressées et de tenir de nouvelles réunions en cas de besoin.

38. Le rapport du Groupe de travail (E/CN.11/I&T/76) a été examiné par le Comité de l'industrie et du commerce à sa cinquième session. Le Comité a fait siennes les recommandations du Groupe de travail, noté avec satisfaction les progrès réalisés par certains pays de la région dans l'établissement de moyens de formation professionnelle et souligné l'importance sociale qui s'attache à la formation professionnelle massive des ouvriers et des artisans urbains et ruraux. Le Comité a estimé que l'un des buts essentiels des programmes d'assistance technique est de permettre aux pays bénéficiaires de se préparer à poursuivre, avec leurs propres experts, les travaux entrepris. L'assistance technique doit donc tendre de plus en plus à organiser des centres et des instituts de formation à l'intérieur des pays intéressés. Le Comité a jugé cependant que, pendant de nombreuses années encore, il faudra des experts et des techniciens étrangers, originaires de la région ou du dehors, pour développer les ressources économiques de la région.

h) *Cycle d'études sur la production et l'emploi de l'alcool carburant*

39. Le cycle d'études sur la production et l'emploi de l'alcool carburant, organisé sous les auspices de l'Administration de l'assistance technique et de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient, a eu lieu à Lucknow (Inde) du 23 octobre au 6 novembre 1952; le concours de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) s'est traduit par l'envoi de deux experts. A l'ordre du jour figuraient les questions relatives aux matières premières, aux procédés de fabrication de l'alcool et à leurs aspects économiques, et aux problèmes techniques et législatifs de l'emploi de l'alcool carburant. Le cycle d'études a conclu que l'insuffisance des ressources de la région en pétrole rend indispensable l'utilisation d'un carburant de complément, sous la forme de l'alcool carburant, qui doit être fabriqué à partir de matières premières disponibles dans la région. Il a recommandé de faire une enquête sur les matières premières, d'étendre les cultures d'espèces permettant de produire d'importantes quantités d'alcool, ainsi que d'étudier les possibilités d'hydrolyser les matières cellulosiques, de conserver les mélasses, de procéder à un contrôle analytique de la production et il a insisté sur la nécessité d'assurer l'approvisionnement en essence de qualité standard. Il a invité les gouvernements de la région à mettre en commun leurs installations de recherche et de formation et leur expérience technique. Il a également recommandé d'adopter un programme de recherches de base en vue de la construction de moteurs à combustion interne pouvant fonctionner à l'alcool pur; enfin, il a suggéré de créer un centre de documentation, qui s'occuperait, au profit des pays de la région, de tous les aspects de l'industrie de l'alcool carburant.

40. A sa cinquième session, le Comité de l'industrie et du commerce a fait siens le rapport et les recommandations du cycle d'études sur l'alcool carburant (E/CN.11/I&T/71) et il a pris acte de ce que ces recommandations étaient examinées par les gouvernements intéressés.

i) *L'habitation et les matériaux de construction*

41. La première réunion du Groupe de travail commun aux secrétariats chargé d'étudier les questions relatives à l'habitation et aux matériaux de construction a eu lieu à New-Delhi (Inde) du 17 au 21 no-

vembre 1952. Y assistaient des représentants des secrétariats de la FAO, de l'OIT, de l'UNESCO, de l'OMS, du Département des questions sociales de l'Organisation des Nations Unies et de la CEAEO. Le Groupe de travail a examiné les travaux consacrés à l'habitation et aux matériaux de construction par le Département des questions sociales de l'Organisation des Nations Unies, la Commission des questions sociales et la Commission économique pour l'Europe. Il a également étudié le rapport préliminaire sur "L'habitation et les matériaux de construction en Asie et en Extrême-Orient" (E/CN.11/I&T/HBWP/L.4) ainsi que les exposés des représentants de l'OMS, de l'OIT et de l'UNESCO. Tenant compte de la résolution du Conseil économique et social 434 I (XIV) en date du 25 juillet 1952 et du programme de travail et de priorités de la Commission des questions sociales, le Groupe de travail a recommandé un programme de travail pour la CEAEO, la FAO, l'OIT, l'UNESCO et l'OMS. Il a estimé que la CEAEO serait l'organe le plus qualifié pour réaliser la coordination des travaux de ces institutions sur le plan régional.

42. Le Groupe de travail a proposé plusieurs méthodes pour réduire les frais de construction. Il a recommandé d'employer davantage les matériaux de construction locaux tels que l'argile, les liants inorganiques, les bambous et palmes, les espèces ligneuses secondaires autres que le teck et le sâ, ainsi que les déchets de l'agriculture et de la sylviculture. Il a recommandé également aux gouvernements de faire procéder à des enquêtes qui permettraient de proposer de nouvelles techniques convenables en ce qui concerne le pisé de terre stabilisée, le broyage et le malaxage des mortiers et les fours à cuire les briques. Il a recommandé d'établir des usines d'essai et d'y donner la priorité au traitement des bambous, des espèces ligneuses secondaires et des déchets de bois, ainsi que des argiles. Il a recommandé d'établir deux centres de recherche régionaux, l'un pour la zone aride et l'autre pour la zone humide de la région.

43. Le Groupe de travail s'est félicité de l'initiative du Gouvernement de l'Inde qui va organiser à New-Delhi, au début de 1954, une exposition internationale et un cycle d'études régional sur l'habitation et les matériaux de construction. Il a pris note de ce qu'une conférence régionale sur l'habitation, l'urbanisme et l'aménagement des campagnes serait organisée à New-Delhi, à la même époque, par la Fédération internationale de l'habitation et de l'urbanisme. Il a accueilli avec satisfaction le concours que l'Administration de l'assistance technique des Nations Unies doit apporter en ce qui concerne le cycle d'études et l'exposition. Il a également exprimé l'opinion qu'il serait souhaitable de créer au secrétariat de la CEAEO une Division de l'habitation et des matériaux de construction, dont le personnel serait fourni conjointement par les institutions intéressées. Le Groupe de travail a recommandé que sa prochaine session se tienne à New-Delhi (Inde) en même temps que le cycle d'études et l'exposition internationale projetés pour janvier 1954.

44. A sa cinquième session, le Comité de l'industrie et du commerce a pris note de la résolution 434 (XIV) du Conseil économique et social ainsi que du rapport du Groupe de travail (E/CN.11/I&T/77). Le Comité a estimé que le rapport du Groupe de travail constituait un exemple tangible de collaboration efficace entre les diverses institutions de l'Organisation des Nations

Unies qui s'intéressent au problème vital de l'habitation. Il a décidé que la CEAEO se chargerait de la coordination dans ce domaine, sur le plan régional. Quant à la recommandation du Groupe de travail tendant à créer au sein du secrétariat de la CEAEO une Division de l'habitation et des matériaux de construction avec du personnel prêté par les diverses institutions spécialisées intéressées, le Comité a noté qu'un embryon existait déjà au secrétariat et que le Secrétaire exécutif avait entamé des consultations avec les institutions intéressées au sujet des moyens propres à assurer le maximum de coopération.

2) Commerce et finances

a) Mobilisation des capitaux nationaux

45. La deuxième réunion du Groupe de travail de la CEAEO pour la mobilisation des capitaux nationaux s'est tenue à Bangkok en septembre 1952. Trente-huit spécialistes ressortissants d'Etats membres ou membres associés de la Commission, ainsi que des représentants de la FAO et de la Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies (WFUNA), ont assisté à cette réunion. Trente et un documents ont été présentés, dont vingt-quatre ont été établis par des pays faisant partie de la Commission, deux par des fonctionnaires du Fonds monétaire international, un par la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, un par le Secrétariat du Siège de l'Organisation des Nations Unies et trois par le secrétariat de la CEAEO.

46. Le Groupe de travail a noté avec satisfaction que l'on était en train de mettre en œuvre, dans beaucoup de pays de la région, plusieurs des recommandations formulées lors de la première réunion du Groupe de travail. Le Groupe a étudié l'expérience acquise dans divers pays en ce qui concerne la mobilisation des capitaux nationaux, le rôle des offices ou sociétés de développement et de financement dans le développement économique de la région, ainsi que les relations entre le capital étranger et la mobilisation des capitaux nationaux dans une situation économique d'ensemble moins favorable qu'elle ne l'avait été récemment. Il a formulé des recommandations dans tous ces domaines. Le Groupe de travail a tout particulièrement invité le secrétariat à faire une analyse annuelle comparative de l'épargne dans la région; il a insisté sur l'importance qu'aurait l'organisation, en 1953 ou 1954, sous l'égide commune de la FAO et de la CEAEO, d'un cycle d'études sur le financement du développement agricole. Enfin, il a recommandé que toutes les mesures nécessaires soient prises pour évaluer les besoins en capitaux étrangers dans le secteur public ainsi que dans le secteur privé. Il a invité le secrétariat à réviser le document intitulé "Lois et règlements relatifs aux investissements étrangers (1951)" afin de tenir compte des modifications intervenues depuis sa publication après que les gouvernements les auront fait connaître au secrétariat. Enfin, en raison de l'intérêt que les gouvernements ont manifesté pour les recommandations et les conclusions du Groupe de travail, ce dernier a exprimé le vœu qu'une nouvelle réunion se tienne en 1953.

47. Le Comité, notant avec satisfaction que plusieurs pays de la région mettaient déjà en œuvre les recommandations formulées par le Groupe de travail, a invité tous les pays membres et membres associés de la Commission à étudier avec grand soin les conclusions et les recommandations du Groupe de travail. Il a

approuvé la réunion d'un Groupe de travail pour l'étude du financement du développement économique, dans les derniers mois de 1953, ce qui permettrait d'assurer la continuité des travaux et d'étudier plus spécialement les mesures financières qui peuvent être prises en vue d'assurer le développement économique, et en premier lieu la politique en matière fiscale. Il a également recommandé de réunir en 1954, avec le concours de la FAO, un cycle d'études sur le financement du développement de l'agriculture, à condition, toutefois, qu'un nombre suffisant de pays de la région manifestent leur désir d'y prendre part. Le Comité a examiné l'écart qui subsiste entre le montant des capitaux d'investissement que l'on peut, par tous les moyens pratiquement utilisables, mobiliser dans les pays de la région et les fonds qui sont nécessaires pour un développement économique rapide. A cet égard, il a insisté sur l'importance que présentent l'aide étrangère et les investissements qui doivent compléter les ressources nationales, et il a encouragé le secrétariat à poursuivre l'étude d'autres méthodes propres à diminuer cet écart et à assurer la meilleure utilisation des moyens existants.

48. Sur la demande du Gouvernement du Pakistan, le secrétariat a fourni des services consultatifs, spécialement sur les méthodes permettant d'améliorer l'épargne postale et sur les autres questions relatives à la mobilisation du capital national au Pakistan.

49. Le Secrétaire exécutif a publié un rapport intitulé "Analyse des aspects financiers des programmes de développement" (E/CN.11/I&T/82); ce document contient un schéma de classification des dépenses de développement qui facilitera l'analyse des plans de développement et permettra de mieux évaluer les besoins en devises pour ces programmes. A sa cinquième session, le Comité de l'industrie et du commerce a pris acte avec satisfaction du fait que le secrétariat se tenait en contact avec les gouvernements et avec le Comité consultatif du plan de Colombo en vue de mettre au point la technique de la présentation des données financières.

b) *Le commerce entre la région de la CEAE0 et l'Europe*

50. Les travaux relatifs à l'étude sur le commerce entre la région de la CEAE0 et l'Europe se poursuivent; ils ont été entrepris en commun par les secrétariats de la CEAE0, de la CEE et de la FAO. L'étude portera sur les exportations de la région de la CEAE0 vers l'Europe et les exportations de l'Europe vers la région de la CEAE0, ainsi que sur les problèmes et les perspectives du développement des échanges commerciaux entre les deux régions. De plus, elle comprendra des monographies sur le caoutchouc, l'étain, les graisses et huiles, le thé, le jute et les produits de jute, le coton et les cotonnades, le riz et la laine. Un rapport préliminaire (E/CN.11/TP/8) a été soumis par avance à la deuxième conférence pour le développement du commerce qui doit se tenir à Manille en février 1953.

c) *Fourniture de biens d'équipement et de produits de base*

51. Conformément à la résolution (E/CN.11/343) sur la fourniture de biens d'équipement et de produits de base adoptée par la Commission à sa huitième session, le Secrétaire exécutif a publié un rapport (E/CN.11/I&T/79) montrant les progrès réalisés

dans ce domaine. Le secrétariat a recueilli des renseignements sur les besoins urgents de la région de la CEAE0 en biens d'équipement et en produits de base en ce qui concerne le fer et l'acier, l'équipement électrique, l'équipement pour l'hydraulique fluviale, l'irrigation et les transports, et les a transmis aux gouvernements fournisseurs et au secrétariat de la CEE. Chaque fois que les gouvernements de la région ont fait connaître au Secrétaire exécutif leurs besoins dans un domaine particulier, il en a immédiatement fait part aux gouvernements des pays fournisseurs et au secrétariat de la CEE. Dans son rapport (E/CN.11/I&T/79), le Secrétaire exécutif a constaté que la situation de l'offre s'était, d'une façon générale, considérablement améliorée et que le problème qui se posait désormais aux pays de la région était moins celui des disponibilités que celui de la difficulté à se procurer les devises nécessaires. Le Comité a également pris note des déclarations des pays fournisseurs qui comptent que la situation de l'offre s'améliorera encore pendant l'année 1953, et du fait, signalé par plusieurs pays importateurs, que des difficultés subsistent quant aux délais de livraison, aux disponibilités et aux prix en ce qui concerne l'acier de construction, certains biens d'équipement et quelques matières premières, telles que le soufre. Le Comité a estimé qu'une étude permanente du sujet est justifiée par l'importance qu'il présente pour le développement économique de la région.

d) *Développement du commerce*

52. La deuxième conférence de la CEAE0 pour le développement du commerce doit se tenir à Manille, en février-mars 1953. Cette conférence se réunit en vertu des recommandations que le Comité de l'industrie et du commerce a formulées (E/CN.11/314) et que la Commission a approuvées. Les gouvernements ont été invités à envoyer des documents et à inclure dans leurs délégations des représentants des milieux d'affaires. La conférence examinera la mise en œuvre des recommandations de la première Conférence de la CEAE0 pour le développement du commerce; elle étudiera également la question de des marchés en tant que contribution au commerce, les moyens de développer les échanges, les méthodes permettant d'améliorer l'organisation du développement du commerce, ainsi que certains besoins et certaines disponibilités en matière d'importations et d'exportations. Outre les membres et les membres associés de la Commission, on a également invité à la conférence des institutions spécialisées et des organisations non gouvernementales qui peuvent y être intéressées; en outre, le Secrétaire général adjoint et les Secrétaires exécutifs de la CEE et de la CEPAL ont été invités à attirer sur la conférence l'attention d'autres Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ou faisant partie des commissions économiques régionales. Le Comité a souligné l'importance que cette conférence présente pour les pays de la région et il a pris note de la résolution 459 (XIV) adoptée par le Conseil économique et social le 19 décembre 1952, laquelle permet à certains Etats européens qui ne font pas partie de l'Organisation des Nations Unies, mais qui possèdent le statut consultatif auprès de la Commission économique pour l'Europe, de prendre part à la conférence sur le même pied que les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui ne sont pas membres de la Commission.

53. Le secrétariat a rédigé les documents suivants pour la conférence: "Mise en œuvre des recommanda-

tions de la première Conférence de la CEAE0 pour le développement du commerce" (E/CN.11/TP/6); "Les recherches techniques et les recherches sur la distribution commerciale; leur contribution au développement des échanges" (E/CN.11/TP/7); "Rapport préliminaire sur les échanges commerciaux entre la région de la CEAE0 et l'Europe", préparé conjointement avec les secrétariats de la CEE et de la FAO (E/CN.11/TP/8); "Organisation régionale d'associations commerciales" (E/CN.11/TP/4); "Propositions concernant la forme et la teneur des rapports sur le marché à présenter par les représentants commerciaux à l'étranger" (E/CN.11/TP/3); "L'enseignement des techniques du développement du commerce" (E/CN.11/TP/5); "Etude de certains besoins d'importations et de certaines marchandises disponibles pour l'exportation" (E/CN.11/TP/10).

54. Le secrétariat a continué, avec le concours de l'AAT, d'aider les gouvernements à améliorer leurs méthodes de développement du commerce et à organiser la formation professionnelle du personnel chargé du développement du commerce. De concert avec l'AAT, on envisage à l'heure actuelle d'organiser aux Philippines, dans l'Inde, en Birmanie et en Chine (Formose), des cours de formation professionnelle en matière de techniques du développement du commerce. Le secrétariat a amélioré la forme et le contenu de *Trade Promotion News* — qui paraît désormais tous les deux mois — en tenant compte des réponses que les gouvernements et les organisations intéressées ont faites à un questionnaire du secrétariat. A sa cinquième session, le Comité de l'industrie et du commerce a recommandé que le secrétariat entreprenne de susciter plus d'intérêt pour les institutions d'arbitrage et fournisse des renseignements aux intéressés. L'avant-projet du glossaire de termes commerciaux, qui a été préparé par le secrétariat en 1951, a été soumis aux gouvernements et le Comité de l'industrie et du commerce a recommandé de le publier pour lui assurer une large diffusion.

55. Les problèmes de la distribution commerciale ont beaucoup retenu l'attention du Groupe de travail pour les petites industries et la distribution commerciale des produits de l'artisanat; à l'occasion de sa réunion, le secrétariat avait organisé une exposition de tissus à la main produits dans les pays de la région. Dix pays de la région y étaient représentés. Les experts de l'AAT en matière de fabrication et de vente des produits de l'artisanat ont examiné et analysé les produits exposés en vue de déterminer leurs possibilités d'exportation et d'indiquer les améliorations qui permettraient d'en faciliter la vente à l'étranger. Au cours de l'exposition, on a également fait la démonstration d'une machine à filer construite au Japon pour la petite industrie textile. Le Groupe de travail a conclu que les méthodes employées pour cette exposition devraient être appliquées à d'autres produits de l'artisanat, et il a recommandé que le secrétariat, en coopération avec l'AAT, continue à aider les pays de la région en ce qui concerne les techniques de la distribution commerciale des produits de l'artisanat et des petites industries.

56. A sa cinquième session, le Comité de l'industrie et du commerce a recommandé aux pays de la région et au secrétariat d'étendre des travaux consacrés à la distribution commerciale et il a proposé d'inscrire, parmi les projets de travaux permanents de la Commission, un projet portant sur la distribution commer-

ciale des produits artisanaux, sur les marchés nationaux et étrangers. Il a pris note du fait qu'en dehors des travaux consacrés aux produits artisanaux, on entreprendrait un petit nombre d'études de marché, les premiers produits retenus étant les cuirs et peaux.

57. Dans le domaine du développement du tourisme, un important fait nouveau a été l'établissement de la Commission du tourisme en Asie et en Extrême-Orient, organe régional de l'Union internationale des organismes officiels de tourisme. Comme le secrétariat de cette nouvelle commission régionale de l'IUOTO a repris les travaux de développement du tourisme entrepris par le secrétariat de la CEAE0, y compris la publication d'*Asian Travelways* et la réunion de renseignements sur les formalités de voyage, le secrétariat de la CEAE0 a cessé de s'occuper de ce domaine à compter du 1er août 1952.

TRANSPORTS INTÉRIEURS

58. La deuxième session du Comité des transports intérieurs a eu lieu à Bandoung (Indonésie), du 19 au 21 janvier 1953. Les débats du Comité ont porté sur la coordination des transports, les services de bibliothèque, les chemins de fer, les routes et les voies fluviales. Le rapport du Comité (E/CN.11/350) a été présenté à la neuvième session de la Commission.

a) Généralités

59. *Coordination des transports.* — Le Comité a invité le secrétariat à poursuivre les études dans ce domaine, en coopération avec l'OACI et la Commission économique pour l'Europe, en vue de déterminer: 1) les derniers progrès en matière de développement des divers modes de transport, 2) les mesures prises en vue de la coordination et les effets de ces mesures, 3) les mesures que l'on envisage de prendre pour permettre d'utiliser avec le plus de profit les connaissances ainsi acquises. Il a été convenu que dans ces études on tiendrait compte des transports aériens civils et que l'on consulterait l'OACI lors de l'examen des problèmes de la coordination des transports. Les renseignements de base sur la coordination des transports, fournis par les gouvernements, ont été analysés et résumés dans le document E/CN.11/TRANS/88.

60. *Statistiques des chemins de fer.* — Les statistiques d'exploitation des chemins de fer des pays de la région ont été publiées dans le *Railway Statistical Bulletin* (bulletin trimestriel). Les informations publiées s'appuient en grande partie sur les renseignements fournis par les administrations des chemins de fer de la région.

61. *Services de bibliothèque.* — L'AAT a consenti à fournir aux administrations des chemins de fer de la région, pendant deux ans, une traduction anglaise du *Bulletin de documentation* de l'Union internationale des chemins de fer. A sa deuxième session, le Comité des transports intérieurs a recommandé aux gouvernements de s'inscrire à l'Association internationale permanente des congrès de la route (Paris) et à l'Association internationale permanente des congrès de la navigation (Bruxelles) afin de bénéficier des publications techniques de ces organisations.

62. Conformément aux recommandations faites par le Comité des transports intérieurs à sa première session, la présentation du *Transport Bulletin* a été améliorée; ce bulletin contiendra désormais des illustrations et des photographies.

b) Chemins de fer

63. La première session du Sous-Comité des chemins de fer s'est tenue à Bandoung (Indonésie), du 14 au 17 janvier 1953. Le Sous-Comité a pris acte des progrès réalisés en vue de l'établissement à Lahore (Pakistan), avec le concours de l'AAT, d'un centre de formation professionnelle pour le personnel de l'exploitation et de la signalisation ferroviaires. Tout d'abord, un groupe de seize hauts fonctionnaires des chemins de fer de la région a fait un voyage d'étude en Europe, en Amérique du Nord et au Japon, afin d'observer sur place les méthodes modernes de l'exploitation ferroviaire. A la fin de ce voyage, le Groupe a formulé des recommandations détaillées touchant le programme des cours du centre de formation et l'acquisition du matériel de démonstration nécessaire à ce centre.

64. Le Sous-Comité a examiné les rapports suivants du secrétariat: "L'utilisation économique du bois de chauffage dans les locomotives à vapeur" (E/CN.11/TRANS/Sub.1/5, établi conjointement par les secrétariats de la FAO et de la CEAE0); "L'utilisation du charbon pauvre dans les locomotives" (E/CN.11/TRANS/Sub.1/1); "L'utilisation de l'huile lourde dans les locomotives à vapeur" (E/CN.11/TRANS/Sub.1/2); "Les modèles les plus appropriés de locomotives diesel à adopter dans la région" (E/CN.11/TRANS/Sub.1/6 et Add.1); "Du choix d'automotrices pour la région" (E/CN.11/TRANS/Sub.1/16); "L'amélioration des méthodes de réparation et d'entretien du matériel roulant"; "L'amélioration du rendement de la main-d'œuvre dans les ateliers des chemins de fer" (E/CN.11/TRANS/Sub.1/9, L.1 et L.2); "L'amélioration des méthodes de construction et d'entretien des voies" (ECAFE/TRANS/Sub.1/1); "La normalisation du matériel roulant"; "La mise en service de l'attelage automatique pour le matériel roulant des chemins de fer" (E/CN.11/TRANS/Sub.1/3 et E/CN.11/TRANS/Sub.1/20).

65. Plusieurs délégations ont déclaré à la session du Sous-Comité qu'elles avaient pu mesurer la valeur pratique considérable de l'étude sur l'utilisation économique du bois de chauffage dans les locomotives à vapeur. Le Sous-Comité a estimé cependant qu'en abordant cette question les chemins de fer ne devraient tenir compte que des économies possibles. Le Sous-Comité a prié le secrétariat de recueillir, auprès des pays qui en ont fait l'essai, des renseignements sur les procédés d'utilisation de l'huile lourde dans les locomotives et les autorails diesel, et de transmettre ces renseignements aux autres pays de la région.

66. Le Sous-Comité a également invité le secrétariat à entreprendre une étude détaillée de la construction et de l'entretien des voies. Le Sous-Comité "a recommandé que le Secrétaire exécutif entreprenne une étude détaillée de la construction et de l'entretien des voies, question dont l'importance et l'urgence justifient cette mesure, et que, ce faisant, le Secrétaire exécutif emploie ses bons offices auprès de l'AAT pour qu'elle accepte le voyage d'étude proposé, dès 1953 de préférence, mais en tout cas pour 1954, la plupart des chemins de fer de la région ayant déjà à exécuter un grand programme de réfection des voies". Le Sous-Comité a prié le secrétariat d'étudier et de formuler des recommandations touchant les mesures propres à réduire le nombre des réclamations et à en accélérer le

règlement. A cet effet, on a établi un questionnaire sur les renseignements que les gouvernements seront priés de fournir.

67. Le Comité des transports intérieurs a examiné le rapport du Sous-Comité (E/CN.11/TRANS/85). Il a étudié en détail les questions concernant les besoins en personnel enseignant du futur centre de formation professionnelle des chemins de fer, les langues d'enseignement qui y seront employées et la fourniture de l'équipement nécessaire au centre. Il a approuvé le rapport du Sous-Comité (E/CN.11/TRANS/85) et il a recommandé que les pays intéressés continuent eux-mêmes les études relatives à l'utilisation du bois de chauffage dans les locomotives, en demandant au besoin l'aide de l'AAT et de la FAO.

c) Routes

68. Le Sous-Comité des routes a tenu une réunion à Bangkok, du 18 au 22 avril 1952. Il a examiné le "Registre de routes — formulaire modèle" (E/CN.11/TRANS/Sub.2/3) que le secrétariat avait mis au point en tenant compte des suggestions faites par le Comité des transports intérieurs à sa première session. Il a également examiné les projets suivants: "Formulaire pour l'entregistrement de données sur les chaussées en ciment" (E/CN.11/TRANS/Sub.2/4), "Modèle pour un registre de pont routier" (E/CN.11/TRANS/Sub.2/5), "Registre modèle pour les projets de routes" (E/CN.11/TRANS/Sub.2/6), et il a invité le secrétariat à les mettre au point en tenant compte de ses suggestions.

69. Le Sous-Comité a étudié les documents établis par le secrétariat sur "L'entretien et la réparation des véhicules et la formation des mécaniciens" (E/CN.11/TRANS/Sub.2/7) ainsi que sur "La mise en état du matériel automobile usagé" (E/CN.11/TRANS/Sub.2/8). Il a pris note du fait que des demandes d'assistance technique ont été adressées à l'OIT par les Gouvernements de la Chine (Formose), de l'Indonésie, du Pakistan, du Vietnam et de la Thaïlande. Le Sous-Comité a recommandé que les gouvernements intéressés s'adressent à l'AAT pour obtenir des bourses d'études pour leurs experts qui voudraient étudier les techniques modernes de remise en état du matériel automobile usé. Il a demandé au secrétariat et à l'OIT de prendre sans tarder les mesures nécessaires pour la rédaction d'un manuel d'instruction simple à l'usage des conducteurs d'automobiles.

70. De l'avis du Sous-Comité, il serait intéressant d'étudier la possibilité de former un groupe d'experts qui iraient à l'étranger pour étudier les derniers progrès en matière de construction et d'entretien des routes. Etant donné que la plupart des pays de la région ont besoin d'un grand kilométrage de routes nouvelles, ce groupe d'experts, s'il est constitué, devrait étudier surtout la construction de routes à bon marché au moyen de techniques modernes de stabilisation du sol, afin que les gouvernements de la région puissent construire le kilométrage maximum avec les ressources limitées dont ils disposent.

71. Le Comité des transports intérieurs a approuvé le rapport du Sous-Comité des routes (E/CN.11/TRANS/86) et a particulièrement appuyé la recommandation tendant à hâter la préparation du manuel d'instruction simple à l'usage des conducteurs d'automobiles.

d) Voies fluviales

72. La première session du Sous-Comité des voies fluviales s'est tenue à Bandoung (Indonésie), du 14 au 17 janvier 1953. Le Sous-Comité a examiné le projet révisé du rapport du Groupe de travail composé d'experts des transports fluviaux provenant de l'Asie et de l'Extrême-Orient (E/CN.11/TRANS/Sub.3/3 et Add.1, 2 et 3) et a fait des suggestions touchant certaines recommandations du rapport. Il a noté les progrès réalisés en ce qui concerne les deux projets témoins de démonstration de l'Inde et du Pakistan, qui sont actuellement étudiés par l'AAT, et il a recommandé de s'efforcer d'en hâter la mise en œuvre. Le Sous-Comité a pris note des travaux préliminaires qui ont déjà été entrepris dans l'Inde et au Pakistan en vue des projets témoins, grâce auxquels ces deux pays se proposent d'améliorer la construction et le fonctionnement des bateaux. Les représentants de l'Inde et du Pakistan ont déclaré que leurs gouvernements seraient heureux d'accueillir les fonctionnaires des autres pays de la région qui désireraient observer les expériences et y participer, à n'importe quel stade des travaux.

73. Le Sous-Comité a recommandé d'établir un centre régional de formation de marinières, lequel, pour commencer, ne devrait s'occuper que de la formation supérieure des mécaniciens de moteurs diesel.

74. Quant à l'uniformisation des méthodes de jaugeage, le Sous-Comité a recommandé que, pour le recensement et l'inscription, la capacité des bateaux soit exprimée selon les principes indiqués dans un tableau approuvé par le Sous-Comité. Il a proposé d'établir un projet de convention qui serait examiné à la prochaine session du Sous-Comité.

75. Le Sous-Comité a recommandé d'inclure le cabotage parmi les questions relevant de son mandat.

76. Le Sous-Comité a invité le secrétariat à établir des rapports étroits avec l'Association internationale permanente des congrès de navigation.

77. Le Comité des transports intérieurs a approuvé le rapport du Sous-Comité des voies fluviales (E/CN.11/TRANS/87) et a fait sienne la recommandation tendant à inclure le cabotage parmi les questions relevant de son mandat.

HYDRAULIQUE FLUVIALE ET MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HYDRAULIQUES

a) Aménagement à buts multiples des bassins fluviaux

78. A sa huitième session, la Commission a décidé que le Bureau d'hydraulique fluviale devrait faire désormais une place plus large, dans ses travaux, aux questions plus générales de la mise en valeur des ressources hydrauliques. C'est pourquoi, afin d'encourager dans la région l'aménagement à buts multiples des bassins fluviaux, le Bureau a établi le programme de travail suivant:

79. i) Enquête sur les ressources hydrauliques pays par pays, état actuel et plans de développement, étude et analyse des problèmes et des difficultés rencontrées dans le développement des ressources hydrauliques. Les études par pays pour la Chine (Formose), l'Inde, les Philippines et le Laos ont été terminées et les études pour la Birmanie, Ceylan, l'Indonésie, le Japon, le Pakistan et la Thaïlande sont en cours.

80. ii) Préparation d'un manuel pour les ingénieurs de la région, donnant les principes généraux et les

méthodes détaillées de la planification de l'aménagement à fins multiples des bassins fluviaux.

81. iii) Travaux préliminaires, en coopération avec l'AAT, pour l'organisation d'un centre de perfectionnement pour la mise en valeur des ressources hydrauliques (voir par. 93) que l'on se propose de réunir en 1954.

82. iv) Préparation d'une conférence régionale technique sur la mise en valeur des ressources hydrauliques, laquelle doit se réunir en 1953-1954.

b) Méthodes de défense contre les inondations

83. Dans le domaine de l'amélioration des méthodes de défense contre les inondations, on s'est surtout attaché aux problèmes qui présentent de l'importance pour tous les pays de la région. Le problème des sédiments et le problème de la protection des berges et de la régularisation des cours d'eau ont été inscrits au programme de travail pour l'année en cours.

84. i) Problème des sédiments. — Le secrétariat a poursuivi l'étude du problème des sédiments qu'il avait entreprise en coopération avec l'*East Punjab Irrigation Research Institute of India* et le Laboratoire d'hydraulique du Département royal d'irrigation de la Thaïlande; il s'est surtout attaché à étudier les problèmes de la sédimentation et de l'affouillement des cours d'eau et des réservoirs. Un premier rapport portant sur l'expérience acquise en ce domaine dans la région et en dehors de celle-ci est en cours de préparation.

85. ii) Protection des berges et régularisation des cours d'eau. — Le projet de rapport sur la protection des berges et la régularisation des cours d'eau (FLOOD/9), préparé par le Bureau et distribué aux diverses organisations techniques de la région, fait l'objet d'une révision qui a tenu compte des observations reçues; de nouvelles enquêtes sur le terrain sont effectuées par les experts du Bureau.

c) Conseils et assistance technique aux gouvernements

86. Les services rendus dans ce domaine aux gouvernements par le Bureau de l'hydraulique fluviale, en 1952, sont résumés ci-après:

87. i) Lutte contre les inondations et développement de l'irrigation dans le delta du Mahanadi (Orissa) [Inde]. — Après avoir effectué une étude préliminaire du problème en 1951 et mené une enquête sur place au début de 1952, des experts du Bureau ont présenté un rapport qu'ils ont soumis au Gouvernement de l'Orissa; ce dernier a décidé de mettre en œuvre aussitôt que possible les recommandations contenues dans ce document.

88. ii) Lutte contre les inondations dans l'Union du Patiala et des Etats du Pendjab oriental (Pepsu) [Inde]. — Au début de 1952, un expert du Bureau a mené une enquête sur le terrain, et sur la base de cette enquête le Bureau a préparé un rapport que le Gouvernement du Pepsu est en train d'étudier.

d) Défense contre les inondations des fleuves internationaux

89. Avec l'accord et la coopération des Gouvernements du Cambodge, du Laos, de la Thaïlande et du Vietnam, le Bureau a entrepris en 1951 une étude technique du bassin fluvial du bas Mékong. Un rapport préliminaire sur les problèmes techniques relatifs à la lutte contre les inondations et au développement des

ressources hydrauliques du Mékong (FLOOD/8) a été établi et soumis pour examen aux gouvernements intéressés. Il étudie les mesures de coopération internationale nécessaires pour faciliter la prédiction des crues, la lutte contre les inondations et divers aspects du développement des ressources hydrauliques. Le Bureau a effectué d'autres enquêtes détaillées sur place pour se rendre compte de la possibilité technique de développer l'irrigation, l'utilisation des ressources hydrauliques et la navigation sur le Mékong, entre Vientiane et Paksé, où le fleuve forme la frontière entre le Laos et la Thaïlande sur une distance de 800 kilomètres. Le Bureau poursuivra des études détaillées sur les autres sections du fleuve et ses conclusions seront communiquées aux gouvernements intéressés.

e) *Stations de recherches hydrauliques*

90. Afin de tenir les chercheurs en matière d'hydraulique fluviale au courant des possibilités d'études et des programmes dont l'exécution est entreprise par les différentes stations de recherche de la région, le Bureau publie chaque année dans sa revue *Flood Control Journal* des renseignements sur le personnel et l'équipement des divers laboratoires d'hydraulique de la région, ainsi que sur les problèmes que ceux-ci étudient; il publie également sous forme résumée des informations sur les derniers progrès réalisés en matière de recherches hydrauliques dans d'autres régions. Les informations relatives aux stations de recherches hydrauliques en 1951-1952 ont été publiées dans le numéro d'octobre 1952 du *Journal*.

f) *Diffusion de rapports et de publications techniques*

91. Au cours de l'année, le Bureau a mis en distribution cinq publications³ et rapports et a également fourni, sur leur demande, des données concrètes à des organismes techniques de pays de la région.

92. Cinquante collections contenant en général chacune cinquante volumes de manuels, d'ouvrages de référence, de publications de recherche et de rapports techniques sur des projets de mise en valeur des ressources hydrauliques ont été envoyées à des organismes techniques de la région, avec le concours de l'AAT.

g) *Centre de perfectionnement pour la mise en valeur des ressources hydrauliques*

93. La Commission a adopté à sa huitième session une résolution (E/CN.11/338) priant l'Administration de l'assistance technique d'envisager favorablement la création, en 1952 ou au début de 1953, en Asie, d'un centre asiatique de perfectionnement pour la mise en valeur des ressources hydrauliques où seraient formés des ingénieurs.

h) *Observations hydrologiques*

94. Un projet de texte préparé par le Bureau sur la normalisation de la terminologie, des méthodes et de l'enregistrement des observations hydrologiques (FLOOD/7) a été distribué aux organisations techniques de la région. Ce projet a été révisé en tenant compte des remarques et des suggestions reçues et a été soumis aux gouvernements membres et membres associés pour examen et observations. On projette

³ 1. *Annual Report of CWINC Research Station, Poona.* 2. *The Burdekin Research Irrigation, Hydro-electric and Flood Mitigation, Australia.* 3. *Slope discharge formula for alluvial streams and rivers, New Zealand.* 4. *Annual Report of the Central Board of Irrigation, India, Part I.* 5. *Annual Report of the Central Board of Irrigation, India, Part II.*

d'examiner la question des normes proposées au cours de la prochaine conférence technique régionale pour la mise en valeur des ressources hydrauliques.

RECHERCHES ET STATISTIQUES

a) *Etude économique annuelle sur l'Asie et l'Extrême-Orient*

95. L'édition de 1951 de l'*Etude sur la situation économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient* comprend trois parties: la production; le commerce international et les paiements; la monnaie, les prix et les finances. Il n'y a plus de chapitres généraux, aussi l'étude est-elle notablement plus courte que lors des éditions précédentes.

96. La date de la publication de l'*Etude* pour 1952 et des éditions suivantes a été avancée et fixée au mois de février afin que la Commission et le Conseil économique et social puissent l'étudier au cours de leurs débats consacrés à la situation économique de la région ou du monde. L'*Etude* pour 1952 décrit et analyse surtout les événements survenus dans le domaine économique au cours de la première moitié de l'année. Les éditions suivantes porteront sur la période comprise entre le 1er juillet et le 30 juin.

b) *Bulletin économique trimestriel*

97. Le Secrétariat a poursuivi la publication de l'*Economic Bulletin for Asia and the Far East*. Les gouvernements de la région et plus particulièrement les bureaux et les services chargés des statistiques ont apporté au secrétariat leur entière coopération en lui adressant régulièrement les renseignements statistiques courants en vue de la préparation: 1) de l'étude semestrielle sur l'évolution économique de la région, 2) du bulletin trimestriel sur les statistiques de la production, des transports, du commerce, des prix, de la monnaie et du crédit en Asie. Le secrétariat a poursuivi régulièrement la compilation de renseignements relatifs aux accords commerciaux. Plusieurs articles spéciaux portant sur des problèmes d'actualité dans la région ont été également publiés dans le *Bulletin*.

c) *Etablissement de statistiques et service statistique*

98. En collaboration avec les services de statistique des gouvernements, le Bureau de statistique des Nations Unies et diverses institutions spécialisées, notamment le Fonds monétaire international, l'OIT et la FAO, le secrétariat a poursuivi la préparation de séries statistiques de base sur la production, les transports, le commerce, les finances, les prix, etc.

99. On pense que l'index des statistiques économiques, qui doit servir d'ouvrage de référence relatif aux séries statistiques de base établies par les gouvernements des pays de la région de la CEAEQ, sera prêt vers la fin de 1953 ou au début de 1954.

d) *Conférence de statistique*

100. Conformément aux termes de la résolution adoptée par la Commission à sa septième session (Lahore, mars 1952), le secrétariat de la CEAEQ, en coopération avec le Bureau de statistique des Nations Unies, la FAO et l'Administration de l'assistance technique, a réuni à Bangkok la deuxième Conférence régionale de statisticiens. Quarante et un représentants de dix-sept gouvernements d'Etats membres ou membres associés ou d'institutions spécialisées ont assisté à la conférence.

101. La conférence a examiné trois groupes de sujets, à savoir : les statistiques de la production agricole, les statistiques de la production industrielle et les statistiques des prix de gros. Elle s'est attachée surtout à préciser les concepts, à améliorer les définitions et les classifications, ainsi que les méthodes de compilation des statistiques, compte tenu des conditions spéciales existant dans la région.

102. Parmi les problèmes concrets des statistiques agricoles, la conférence a étudié ceux des exploitations agricoles familiales intégrées, des cultures associées ou mélangées, les méthodes de mesure pour les cultures arborescentes et arbustives et la classification des cultures, des animaux de ferme et des oiseaux de basse-cour.

103. Dans le domaine des statistiques industrielles, la conférence s'est préoccupée surtout de l'établissement d'un système de statistiques industrielles de base et de problèmes connexes ayant trait aux petites industries, aux activités familiales intégrées et aux cas limites.

104. La conférence a adopté une résolution appuyant la résolution E/CN.11/337 de la Commission, par laquelle celle-ci avait invité le Secrétaire exécutif à réunir en 1953-1954 une conférence de statisticiens de la région de la CEAE0, afin d'examiner l'application et le développement de normes internationales pour l'évaluation du revenu national. Ce faisant, la conférence a insisté sur la nécessité urgente de guider sur le plan international les pays insuffisamment développés dans l'évaluation de leur revenu national et l'établissement de statistiques pertinentes.

AGRICULTURE

105. Les travaux relatifs aux problèmes économiques de l'alimentation et de l'agriculture dans la région incombent à la fois à la CEAE0 et à la FAO. Il appartient à la CEAE0 d'étudier ces problèmes en relation avec tous les autres problèmes économiques de la région et à la FAO de les étudier en relation avec les problèmes économiques agricoles des autres régions du monde et dans le cadre de ses travaux portant sur l'ensemble des questions techniques de l'agriculture en Asie et en Extrême-Orient. Pour éviter tout chevauchement dans ces domaines d'intérêt commun, une Division mixte de l'agriculture CEAE0/FAO a été établie au siège central des activités de la CEAE0. Les deux organisations sont convenues de fournir chacune une partie du personnel nécessaire. La FAO a désigné le chef de la Division qui, en plus de ses responsabilités envers le Directeur général de la FAO, sera également responsable du travail de la Division devant le Secrétaire exécutif de la CEAE0. Le reste du personnel de la Division sera fournie par la FAO et la CEAE0.

106. Le programme de travail de la Division mixte a été établi par accord entre les deux organisations. Il comprend les projets prioritaires suivants : étude permanente des développements économiques courants dans le domaine de l'agriculture et de l'alimentation ; planification du développement agricole ; réforme agraire et collaboration avec le siège de la FAO dans la préparation de la conférence régionale de la FAO sur la situation de l'agriculture.

C. — Relations avec l'Administration de l'assistance technique

107. Au cours de l'année, des relations très étroites ont été entretenues entre le secrétariat de la CEAE0 et

l'Administration de l'assistance technique des Nations Unies. La Commission, à la suite de ses diverses études, a pu attirer l'attention de l'AAT sur de nombreux cas où la région a besoin d'une assistance technique. L'AAT a également demandé l'avis du secrétariat pour la préparation de ses programmes et pour la suite à donner aux demandes des pays de la région. Le secrétariat a continué à formuler des observations sur les demandes de bourses de perfectionnement et de bourses d'études ainsi que sur les demandes d'assistance technique adressées par les gouvernements à l'AAT. Le fait que le représentant régional de l'AAT a ses bureaux auprès des bureaux de la Commission a grandement facilité ces rapports étroits.

108. Dans le deuxième semestre de 1951, l'AAT, en collaboration avec la CEAE0, a organisé un voyage en groupe d'experts de la région en matière de transports fluviaux ; ces derniers ont visité certains pays d'Europe et d'Amérique du Nord pour étudier les derniers progrès en matière de transports fluviaux. Les experts ont présenté un rapport sur leur voyage et leurs recommandations (E/CN.11/TRANS/Sub.3/4) ont été approuvées par le Sous-Comité des voies fluviales à sa première session.

109. Comme on l'a noté plus haut, le nombre de projets régionaux mis en œuvre avec la coopération de l'AAT a augmenté au cours de l'année. Ces projets ont eu pour origine les débats de la Commission et de ses organes subsidiaires. Conformément aux recommandations du Comité des transports intérieurs, l'AAT a approuvé l'établissement d'un centre régional pour la formation professionnelle de fonctionnaires chargés de la signalisation et de l'exploitation ferroviaires. Un groupe d'experts des chemins de fer de la région a entrepris un voyage d'étude autour du monde à ce sujet et, à la suite de ce voyage, il a formulé des recommandations sur l'équipement nécessaire pour ce centre et sur le programme des études. Un autre groupe d'experts a effectué un voyage d'étude au Japon au cours duquel il a visité les établissements sidérurgiques de ce pays. Un cycle d'études avec participation d'experts en matière de production et d'utilisation de l'alcool carburant a été organisé en octobre-novembre à Lucknow (Inde) sous les auspices de la CEAE0 et de l'AAT et avec la participation de la FAO. L'AAT a envoyé des experts qui ont rédigé des documents et pris part au cycle d'études. La deuxième Conférence de statisticiens s'est réunie à Bangkok en septembre 1952, pour étudier les statistiques de la production et des prix. Sur la demande du secrétariat, l'AAT a fourni des documents techniques qui ont été distribués aux gouvernements de la région.

110. Comme il est dit dans d'autres chapitres du rapport, le secrétariat et l'AAT sont en train d'examiner la possibilité d'entreprendre d'autres travaux. Ces projets comprennent notamment l'établissement d'un centre régional de formation professionnelle pour la mise en œuvre des ressources hydrauliques. Un autre projet porte sur la formation professionnelle de spécialistes du développement commercial dans les différents pays, au moyen de centres de formation nationaux dans lesquels l'enseignement serait donné par des experts itinérants de l'AAT. L'AAT a accepté d'envoyer des experts prendre part à la conférence régionale des ressources minérales qui se tiendra en avril 1953. On projette également d'organiser en 1953, avec la coopération de l'AAT, un cycle d'études sur la structure des entreprises publiques exerçant une activité industrielle

ainsi qu'un cycle d'études et une exposition de l'habitation et des matériaux de construction.

111. Il y a lieu de signaler combien a été utile la participation d'experts de l'AAT résidant dans les pays de la région aux réunions des divers organes techniques de la Commission. Cette coopération a été fructueuse pour les deux parties.

DEUXIÈME PARTIE

RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS SPECIALISEES ET LES AUTRES ORGANISATIONS

A. — Institutions spécialisées

113. Au cours de la période considérée, le secrétariat a entretenu des relations étroites et fréquentes avec diverses institutions spécialisées. Le secrétariat a tenu périodiquement des réunions officieuses avec des représentants d'institutions spécialisées ayant des bureaux à Bangkok, notamment de la FAO, de l'OMS, de l'UNESCO, de l'OACI ainsi que du FISE.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE (FAO)

114. Le secrétariat a continué à avoir d'étroites relations de travail avec la FAO. A cet égard, il y a lieu de mentionner tout particulièrement la création, au cours de l'année envisagée, d'une Division mixte CEAE0/FAO de l'agriculture⁴ établie dans les bureaux de la CEAE0.

115. La FAO a coopéré avec le secrétariat pour l'établissement d'une étude sur l'emploi économique du bois pour le chauffage des locomotives à vapeur et un rapport commun FAO/CEAE0 a été publié à ce sujet (E/CN.11/TRANS/Sub.1/19). La FAO collabore à l'étude commune CEAE0/CEE/FAO sur le commerce des pays de la région de la CEAE0 avec l'Europe. Elle a pris part à la deuxième Conférence régionale de statisticiens et y a présenté cinq études sur les statistiques agricoles. Elle a été également représentée à la deuxième session du Groupe de travail pour les petites industries et la distribution commerciale des produits de l'artisanat, à la deuxième session du Groupe de travail pour la mobilisation des capitaux nationaux et à la deuxième session du Sous-Comité de l'énergie électrique. Elle a fourni des renseignements pour la préparation des chapitres sur les produits alimentaires et les matières premières figurant dans l'*Etude économique* de 1951. Elle a été représentée à la neuvième session de la Commission qu'elle a saisie d'un rapport sur la situation alimentaire et agricole de l'Asie.

116. Le Bureau d'hydraulique fluviale a poursuivi ses consultations avec le Bureau régional de la FAO à Bangkok; la FAO a préparé un chapitre sur l'aménagement des bassins versants pour l'étude du Bureau relative à l'aménagement à buts multiples des bassins fluviaux.

117. Un membre du secrétariat de la CEAE0 a assisté à la deuxième réunion du Groupe de travail pour les engrais chimiques de la Commission internationale du riz de la FAO, qui s'est tenue en mai 1952 en Indonésie; un membre du secrétariat de la CEAE0 a assisté à la réunion à Singapour de la Commission des forêts et des produits forestiers pour l'Asie et l'Extrême-Orient, qui a été instituée par la FAO en

112. Les représentants de l'AAT auprès des pays de la région ont rendu visite aux bureaux de la CEAE0, à Bangkok, pour se mettre au courant des travaux de la Commission. Les membres du secrétariat en mission officielle ne manquent pas non plus de se mettre en rapport avec les représentants et les experts de l'AAT qui résident dans les pays visités.

décembre 1952; un expert du Bureau d'hydraulique fluviale a assisté à la sixième session du Congrès international des terres à herbes organisée par la FAO et par le Gouvernement des Etats-Unis en Pennsylvanie (Etats-Unis d'Amérique) en août 1952.

BANQUE INTERNATIONALE POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DÉVELOPPEMENT

118. La Banque internationale pour la reconstruction et le développement a rédigé un document intitulé "Prêts de développement aux entreprises privées dans les pays insuffisamment développés" (E/CN.11/I&T/WP.2/L.14) à l'intention de la deuxième session du Groupe de travail pour la mobilisation des capitaux nationaux qui s'est réuni à Bangkok en septembre 1952.

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

119. Le Fonds monétaire international a préparé les documents suivants: "Les effets de types différents d'investissements étrangers sur la situation de la balance des paiements dans les pays de l'Extrême-Orient" (E/CN.11/I&T/WP.2/L.22) et "Les effets des programmes d'investissement sur les réserves de devises" (E/CN.11/I&T/WP.2/L.23), pour la deuxième session du Groupe de travail pour l'étude de la mobilisation des capitaux nationaux. Le Fonds a également fourni des renseignements sur l'orientation du commerce et la balance des paiements pour l'*Etude économique* de 1951. Il était représenté à la neuvième session de la Commission.

ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL

120. L'OIT coopère avec le secrétariat pour la mise en œuvre d'un projet portant sur l'amélioration de l'entretien et de la réparation des véhicules automobiles; elle a accepté en principe de rédiger en anglais (et, si possible, en français) un manuel d'instruction simple pour les conducteurs et les mécaniciens d'automobile en utilisant au maximum les illustrations et les graphiques; ce manuel sera traduit dans les langues nationales et locales de la région. L'OIT fournit régulièrement des statistiques du travail pour le *Bulletin économique* trimestriel. Elle a pris part à l'activité du Groupe de travail commun aux secrétariats de la CEAE0, de l'OIT et de l'UNESCO chargé d'étudier les domaines du développement économique qui sont désavantagés par le manque de personnel qualifié. Elle était représentée à la deuxième session du Groupe de travail pour les petites industries et la distribution commerciale des produits de l'artisanat, auquel elle a soumis un document sur les ateliers modèles de forge et menuiserie (E/CN.11/I&T/CIWP.2/19). Elle était également représentée à la première session du Sous-Comité des routes. La collaboration avec l'OIT a également porté sur les travaux relatifs au rendement de la main-

⁴ Voir ci-dessus par. 105-106.

d'œuvre dans les ateliers, aux usines expérimentales de céramique, etc. L'OIT a été représentée à la neuvième session de la Commission.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

121. L'UNESCO a pris part à l'activité du Groupe de travail commun aux secrétariats de la CEAE0, de l'OIT et de l'UNESCO chargé d'étudier les domaines du développement économique qui sont désavantagés par le manque de personnel qualifié. Elle a coopéré avec le secrétariat pour la mise en œuvre du projet sur les fournitures de matériel éducatif et scientifique aux pays de la région. Elle a également fourni de la documentation pour l'étude sur les institutions de recherche et de formation technique intéressant les industries familiales et les petites industries. Un expert du Bureau d'hydraulique fluviale a assisté à la troisième session du Comité consultatif des zones arides et au colloque international scientifique sur l'hydrologie des zones arides organisés par l'UNESCO et le Gouvernement turc à Ankara, en avril 1952, ainsi qu'au colloque sur l'étude des déserts, organisé par l'UNESCO et le Gouvernement d'Israël à Jérusalem, en mai 1952. L'UNESCO a été représentée à la neuvième session de la Commission.

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ

122. L'OMS a coopéré avec le secrétariat en fournissant des renseignements sur les règlements sanitaires concernant les touristes, dans le cadre des travaux de la CEAE0 en vue du développement du tourisme (ces travaux ont été suspendus, dans le deuxième semestre de 1952, à la suite de la création de la Commission du tourisme en Asie et en Extrême-Orient de l'Union internationale des organismes officiels de tourisme [IUOTO]). L'OMS s'est fait représenter à la neuvième session de la Commission.

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

123. L'OACI a coopéré avec le secrétariat en lui fournissant des renseignements sur l'aviation civile internationale pour ses travaux de développement du tourisme (ces travaux ont été suspendus dans le second semestre de 1952, à la suite de la création de la Commission du tourisme en Asie et en Extrême-Orient de l'Union internationale des organismes officiels de tourisme [IUOTO]). L'OACI a été représentée à la neuvième session de la Commission.

COMMISSION INTÉRIMAIRE DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU COMMERCE

124. Les échanges de renseignements se sont poursuivis entre le secrétariat de la CEAE0 et le secréta-

riat de la CIOIC. Sur sa demande, le secrétariat de la CEAE0 a fourni périodiquement à la CIOIC des renseignements sur les accords commerciaux et financiers conclus par les pays de la région.

B. — Autres organisations intergouvernementales

125. Les relations entre le secrétariat de la CEAE0 et le Comité consultatif pour le développement économique coopératif dans l'Asie du Sud et du Sud-Est — plan de Colombo — qui étaient déjà étroites bien que non officielles, se sont encore resserrées en 1952, lorsque le Secrétaire exécutif de la Commission a reçu et accepté une invitation à assister aux réunions appropriées du Comité ou à s'y faire représenter par un observateur. Se rendant à cette invitation, le Secrétaire exécutif a assisté à la quatrième session du Comité, qui s'est tenue en mars 1952 à Karachi. Depuis cette date, le secrétariat a contribué à réunir des faits et des analyses en vue de la prochaine réunion du Comité consultatif.

C. — Organisations non gouvernementales

126. Le secrétariat a coopéré utilement avec un certain nombre d'organisations non gouvernementales. La Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies et la Conférence mondiale de l'énergie se sont fait représenter à la deuxième session du Sous-Comité de l'énergie électrique. La Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies a également été représentée à la deuxième session du Groupe de travail pour la mobilisation des capitaux nationaux. L'Institut international des sciences administratives coopère avec la CEAE0 et l'AAT en vue de l'organisation d'un cycle d'études sur la structure et le fonctionnement des organisations industrielles du secteur public. Comme on l'a noté plus haut, au cours du deuxième semestre de 1952, la Commission du tourisme en Asie et en Extrême-Orient, qui a été établie par l'Union internationale des organismes officiels de tourisme, a repris les travaux du secrétariat de la CEAE0 pour le développement du tourisme. Un membre du secrétariat assistait à la Conférence régionale des Nations Unies pour les organisations non gouvernementales, qui s'est tenue à Manille en octobre. La Chambre internationale de commerce, la Confédération internationale des syndicats libres, l'Organisation internationale des employeurs, l'Union interparlementaire, la Fédération syndicale mondiale, la Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies et l'Association fiscale internationale se sont fait représenter à la neuvième session de la Commission.

TROISIÈME PARTIE

NEUVIÈME SESSION DE LA COMMISSION

A. — Membres, personnes présentes, organisation des travaux, etc.

I. — SÉANCE D'OUVERTURE ET SÉANCE DE CLÔTURE

127. La neuvième session de la Commission s'est ouverte le 6 février 1953 au siège de l'Administration des pensions, à Bandoung (Indonésie). Des discours ont été prononcés par S. E. le Dr Wilopo, Président du Conseil de la République d'Indonésie, par l'Honorable U Kyaw Myint, Président sortant de la

Commission, par M. Guillaume Georges-Picot, Secrétaire général adjoint chargé des Départements des questions économiques et des questions sociales, et par le Dr Lokanathan, Secrétaire exécutif de la Commission.

128. S. E. le Dr Wilopo, au nom du gouvernement et du peuple de l'Indonésie, souhaite la bienvenue aux représentants. Le problème de la stabilité économique, a-t-il dit, présente une ampleur mondiale et ne peut être résolu qu'au moyen de la collaboration internationale.

Les pays développés peuvent assurer le plein emploi à l'intérieur de leur territoire en se livrant au commerce avec les pays insuffisamment développés qui ont besoin de leurs capitaux et de leurs biens d'équipement. En insistant sur les besoins de la région et en fournissant les moyens d'assurer le développement économique, la Commission aidera à la réalisation des fins définies dans la Charte des Nations Unies.

129. L'Honorable U Kyaw Myint a ouvert la neuvième session en rappelant que la Commission avait apporté une contribution importante à l'œuvre des Nations Unies en permettant aux peuples de la région de se rendre compte de la complication des problèmes de développement économique et en leur montrant l'importance que présente une action commune en vue de la reconstitution de l'économie nationale des divers pays. Le devoir essentiel de la Commission est de travailler à l'amélioration de l'existence de millions d'Asiatiques; si cette tâche n'était pas accomplie, le sort de ces populations continuerait à présenter une menace pour la paix et le bonheur de l'humanité. C'est à bon droit que l'on appelle la Commission "le Parlement de l'Asie", car la Commission donne aux pays de la région l'occasion de se réunir et d'examiner les problèmes qui les intéressent tous.

130. M. Georges-Picot a transmis à la Commission les vœux de succès du Secrétaire général, et a remercié en son nom le gouvernement et le peuple de l'Indonésie de l'hospitalité qu'ils avaient de si bonne grâce accordée à la Commission. Le travail déjà accompli par la Commission, a-t-il dit, montre que celle-ci contribue activement au développement économique de la région et qu'elle a tout l'appui des pays Membres de l'Organisation des Nations Unies. Il a rappelé la résolution 627 (VII) par laquelle l'Assemblée générale des Nations Unies avait félicité les commissions régionales du travail qu'elles avaient déjà accompli; il a attiré également l'attention des représentants sur la résolution 623 (VII), relative à l'établissement de prix internationaux justes et équitables pour les produits de base, ainsi que sur la résolution 622 (VII) concernant l'établissement d'une société financière internationale et d'un fonds spécial pour l'octroi de subventions et de prêts à faible intérêt et à long terme. Il y a lieu de se féliciter de la collaboration active qui s'est établie entre le secrétariat de la Commission et l'AAT, ainsi qu'entre le secrétariat et les institutions spécialisées. Il est convaincu que la Commission ne manquera pas de faire de nouveaux progrès en vue de la réalisation de ses grands objectifs, qui sont le relèvement des niveaux de vie dans la région, le progrès social et le développement économique.

131. Le Dr Lokanathan a passé en revue le travail accompli par la Commission au cours de l'année qui venait de s'écouler. Les gouvernements qui ont pris part aux différentes réunions des organes subsidiaires de la Commission, a-t-il dit, se sont fait représenter par des experts particulièrement qualifiés pour traiter des problèmes soulevés ou par des personnes qui avaient une responsabilité directe dans la mise en œuvre de différents projets. Il est manifeste que le sentiment de la coopération régionale et internationale est en train de se développer. Nombre de pays qui avaient commencé la mise en œuvre de leurs plans de développement économique sur une base purement nationale ont décidé d'élargir leur activité afin d'en faire bénéficier les autres pays de la région. C'est particulièrement le

cas en ce qui concerne les expériences techniques au sujet de nouveaux types d'équipement, les installations expérimentales, les expositions, ainsi que les travaux de recherche et la formation professionnelle. C'est un fait que des progrès considérables ont été accomplis en vue de réaliser les fins énoncées dans la Charte des Nations Unies.

132. La séance de clôture s'est tenue le 14 février 1953.

II. — MEMBRES ET PARTICIPATION AUX SÉANCES

a) *Participation aux séances*

133. Des représentants de tous les Etats membres et membres associés de la Commission, à l'exception de la Nouvelle-Zélande et du Népal, ont pris part aux travaux de la session. Pour la première fois, le Japon était représenté en qualité de membre associé. Conformément aux dispositions du paragraphe 9 de son mandat, la Commission a invité un représentant du Canada à prendre part à la session avec voix consultative. Ont également pris part aux travaux de la session des représentants de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, de l'Organisation de l'aviation civile internationale, de l'Organisation internationale du Travail, du Fonds monétaire international, de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, de l'Organisation mondiale de la santé et des représentants des organisations non gouvernementales suivantes: Chambre internationale du commerce, Confédération internationale des syndicats libres, Organisation internationale des employeurs, Union interparlementaire, Fédération syndicale mondiale, Fédération mondiale des organisations pour les Nations Unies et Association fiscale internationale. On trouvera ci-dessous la liste des délégations:

Liste des délégations

MEMBRES

Australie

M. D. J. Munro, représentant
M. G. S. Anderson, représentant suppléant
M. R. R. Fernandez, conseiller

Birmanie

L'Honorable U Kyaw Myint, représentant
U Soe Tint, représentant suppléant
U Pin Pe, représentant suppléant
M. E. Barnard, représentant suppléant
U Tun Thwin, représentant suppléant
U Bi, représentant suppléant
U Saw Tun, représentant suppléant
U Soe Tin, représentant suppléant
U Tun Thein, représentant suppléant
U Ba Saing, représentant suppléant

Chine

S. E. M. S. K. Chow, représentant
M. T. S. Hsu, conseiller
M. Y. H. Hsu, conseiller
M. T. K. Chu, Conseiller
M. P. C. Ma, conseiller
M. T. J. Liu, secrétaire

Etats-Unis d'Amérique

L'Honorable Merrill C. Gay, représentant
M. E. M. Braderman, conseiller
M. A. S. Chase, conseiller
M. W. W. Diehl, conseiller
M. H. L. Parsons, conseiller
M. R. Burr Smith, conseiller
M. K. T. Young, conseiller

France

M. P. Abelin, représentant
M. R. Offrey, représentant suppléant

M. L. Dauge, représentant suppléant
M. M. de Ladoucette, conseiller
M. S. de Tschalkowsky, conseiller
M. E. F. Flichy, conseiller
M. J. M. Soulier, secrétaire

Inde

S.E. M. D. P. Karmarkar, représentant
M. K. J. Cleetus, représentant suppléant
M. B. K. Kochar, représentant suppléant
M. S. L. N. Simha, représentant suppléant
M. M. K. K. Nayar, secrétaire-suppléant

Indonésie

S.E. M. Sumitro Djohadikusumo, représentant
S.E. M. Sumanang, représentant suppléant
M. D. Mangoenkoesoemo, représentant suppléant
M. A. P. Makatita, représentant suppléant
M. S. Wirodihardjo, représentant suppléant
M. Achmad Soenartadirdja, représentant suppléant
M. Purwosudarmo, représentant suppléant
M. Sastramoeljono, représentant suppléant
M. Sadli, représentant suppléant,
M. M. Pardi, représentant suppléant
M. O. Kosasih, représentant suppléant
M. R. S. Darmosutanto, représentant suppléant
M. L. G. Tampubolon, représentant suppléant
M. S. Ranudirodjo, représentant suppléant
M. R. Hadinoto, représentant suppléant
M. K. Kridoharsojo, représentant suppléant
M. A. Djohadikoesoemo, représentant suppléant
M. L. Jansen, représentant suppléant
Mlle L. J. Supit, représentant suppléant
M. Walsito, représentant suppléant
M. L. G. van Jemert, représentant suppléant
M. W. J. Butteling, représentant suppléant
M. D. de Jong, représentant suppléant
M. A. E. de Kantor, représentant suppléant
M. T. T. Hong, représentant suppléant
M. Soedarsono, conseiller
Le professeur Soetedjo, conseiller
M. T. B. Sabarudin, conseiller
M. K. A. Tohir, conseiller

Pakistan

M. A. Khaleeli, représentant
M. S. A. Wajid Khan, représentant suppléant
M. M. H. E. A. Baig, représentant suppléant
M. M. I. Chaudhry, conseiller

Pays-Bas

M. W. J. Cator, représentant
M. J. B. S. Lankamp, représentant suppléant
M. R. Muller, conseiller
M. F. J. Brouwer, secrétaire

Philippines

M. S. R. Mendinueto, représentant
M. T. C. Baja, représentant suppléant

Royaume-Uni

Sir John Sterndale Bennett, représentant
M. A. E. Percival, représentant suppléant
M. F. C. Benham, représentant suppléant
M. T. F. Brenchley, conseiller
M. H. Braham, conseiller
M. H. D. V. Pakenham, conseiller
M. K. G. Ritchie, conseiller
M. R. Tristram, conseiller

Thaïlande

M. C. Sakol Varavarn, représentant
M. S. Hongladarom, représentant suppléant
Luang Thavil, représentant suppléant
Luang S. Visavakam, conseiller
M. Jin Divari, conseiller
M. Thavil Khutrakul, conseiller
M. K. Kitiyakara, conseiller
M. B. Binson, conseiller
M. L. Wasiksiri, secrétaire

Union des Républiques socialistes soviétiques

S.E. S. S. Nemtchina, représentant
M. V. Kamonsky, conseiller
M. B. Volkov, conseiller
M. A. Grigoriev, conseiller
M. P. Erzine, conseiller

M. A. Alexandrovsky, conseiller
M. Y. Filippov, secrétaire

MEMBRES ASSOCIÉS

Cambodge

S.E. Som Voounsai, représentant
M. Chamroeun-Bunroeu, représentant suppléant

Ceylan

S.E. A. E. Goonesinha, représentant
M. B. B. Das Gupta, représentant suppléant
M. C. A. Coorey, représentant suppléant
M. C. H. J. Amaratunga, représentant suppléant

Corée

M. Y.C. Kang, représentant

Hong-kong

M. Kwok Chan, représentant
M. M. D. A. Clinton, représentant suppléant

Japon

S.E. I. Ohta, représentant
M. F. Kai, représentant suppléant
M. Y. Goto, conseiller
M. S. Yamamoto, conseiller
M. K. Furusawa, conseiller
M. M. Isurugi, conseiller
M. T. Ishimaru, conseiller
M. S. Moriya, conseiller
M. T. Ohyane, conseiller
M. T. Hori, conseiller

Laos

M. H. Boucharron, représentant
M. Kouylam, représentant suppléant
M. L. Nhouyvanisvong, représentant suppléant
M. Bouaket, représentant suppléant
M. T. Vidhamali, représentant suppléant

Malaisie et Bornéo britanniques

L'Honorable Dato Mahmud bin Mat, représentant
L'Honorable M. A. Gilmour, représentant suppléant
L'Honorable Abang Haji Mustapha, représentant suppléant
M. P.G. Yap, conseiller
L'Honorable M. R. Jumabhoy, conseiller
M. Ismail Mohamed Ali, conseiller
M. B. A. St. I. Hepburn, conseiller

Vietnam

M. Tran-Van-Meo, représentant
M. Nguyen-Minh-Khai, représentant suppléant

MEMBRE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES, NON MEMBRE DE LA COMMISSION

Canada

M. R. D. Wallace

INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES

Organisation internationale du Travail (OIT)

M. R. M. Lyman

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

M. A. H. Boerma
M. W. H. Cummings
M. B. Majumdar

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)

M. M. N. Masud

Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)

M. C. S. Sundaram

Fonds monétaire international (FMI)

M. W. R. Natu
M. A. G. B. Fisher
M. S. A. Pandit

Organisation mondiale de la santé (OMS)

Le Dr N. Jungalwalla

ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

Chambre de commerce internationale (CCI)

M. K. Takaku
M. M. Yamagami
M. K. Shimizu

M. S. K. Sen
M. K. N. Mukerjee
M. G. N. Kapoor

Confédération internationale des syndicats libres (CISL)

M. D. Mungat
L'Honorable M. P. Rajagopal

Union interparlementaire (UIP)

M. O. Rondonnuwu
M. A. R. Djokoprawiro

Fédération syndicale mondiale (FSM)

M. C. P. Li
M. Indersen Gupta
M. Runturambi
M. Y. Chen
M. Situmeang
M. H. Porkas
Mlle C. Y. Lu
M. Y. P. Tsai
Mlle M. C. Kuan
M. C. C. Mo

Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies (FMANU)

M. J. B. Webb

Association fiscale internationale (AFI)

M. K. H. Dronkers

b) Pouvoirs

134. Conformément aux dispositions de l'article 12 du règlement intérieur, le Président a fait rapport à la Commission pour l'informer que les pouvoirs des délégations avaient été soumis au Secrétaire exécutif et avaient été trouvés en bonne et due forme.

c) Représentation de la Chine, de la Corée et du Vietnam

135. Avant l'élection du Président et du Vice-Président, le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques a présenté deux motions, dont l'une demandait l'exclusion du "représentant du Kouomintang" et son remplacement par un représentant du Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine et l'autre proposait d'exclure "les représentants de la Corée du Sud et de Bao-Daï" en donnant pour raison qu'ils ne représentaient pas vraiment la Corée et le Vietnam. Le représentant de la Thaïlande a proposé de remettre jusqu'à la prochaine session l'examen de la première motion. La proposition d'ajournement du débat a été appuyée par le représentant des Philippines. Elle a été mise aux voix et adoptée par 9 voix (Australie, Chine, France, Pays-Bas, Pakistan, Philippines, Thaïlande, Royaume-Uni et Etats-Unis d'Amérique) contre 4 (Union birmane, Inde, Indonésie, Union des Républiques socialistes soviétiques). Le représentant de l'Australie a rappelé que la Commission avait, à sa session précédente, pris une décision au sujet de la seconde motion de l'Union soviétique et a demandé au Président de déclarer qu'elle était irrecevable. Le Président a déclaré que la seconde motion de l'Union soviétique était irrecevable. Le représentant de l'Union soviétique a fait appel de cette décision du Président. La décision a été mise aux voix par appel nominal et a été confirmée par 9 voix (Australie, Chine, France, Pays-Bas, Pakistan, Philippines, Thaïlande, Royaume-Uni, Etats-Unis d'Amérique), avec 3 abstentions (Union birmane, Inde et Indonésie). Le représentant de l'Union soviétique a estimé que les décisions prises par la Commission en ce qui concerne la représentation de la Chine, de la Corée et du Vietnam constituaient une violation du règlement intérieur et qu'elles étaient contraires à la légalité.

d) Organisation des travaux de la neuvième session

136. L'Honorable U Kyaw Myint (Birmanie), Président sortant, a fait fonction de Président jusqu'à l'élection du nouveau Président. Conformément aux dispositions de l'article 13 de son règlement intérieur, la Commission a élu, à sa 107^{ème} séance, les membres du Bureau suivants:

Président: M. Sumitro Djohadikusumo (Indonésie);

Vice-Président: M. Abelin (France).

137. La Commission était saisie d'un ordre du jour provisoire (E/CN.11/346/Rev.2) présenté par le Secrétaire exécutif. Le représentant de l'URSS a déclaré que l'inscription à l'ordre du jour, par le Secrétaire exécutif, de deux points proposés à l'origine par le Cambodge (l'un relatif à une modification du règlement intérieur, l'autre à une modification du mandat) était incorrecte au regard de la procédure et il a demandé la suppression de ces deux points. Le Président ayant décidé que l'inscription de ces deux questions à l'ordre du jour provisoire était conforme au règlement intérieur de la Commission, le représentant de l'Union soviétique a demandé que sa proposition tendant à supprimer ces deux points de l'ordre du jour soit mise aux voix. La proposition a été rejetée par 10 voix contre une, avec une abstention. Après remaniement de l'ordre des points, l'ordre du jour a été adopté (E/CN.11/346/Rev.3); il figure au chapitre B ci-après.

138. La Commission a créé deux Comités spéciaux, le premier chargé de rédiger le rapport annuel en tenant compte des débats consacrés par la Commission aux divers points de l'ordre du jour, et le second chargé d'examiner le programme de travail et de priorités. Le premier de ces deux comités était composé des représentants de la Birmanie, de la France, de l'Inde, du Japon et du Pakistan. M. A. Khaleeli (Pakistan) a été élu Président. Le rapport de ce comité (ECAFE/L.50/Rev.2) a été présenté à la Commission à sa 120^{ème} séance. Le second Comité se composait des représentants de la Birmanie, du Cambodge, de Ceylan, de l'Indonésie, du Japon, du Pakistan et du Royaume-Uni. U Saw Tun (Birmanie) a été élu Président et M. Achmad Soenartadirdja (Indonésie) Vice-Président. Le rapport du Comité (ECAFE/L.69) a été présenté à la Commission à sa 120^{ème} séance.

B. — Ordre du jour de la session

139. L'ordre du jour de la neuvième session était comme suit:

- | | <i>Cotes des documents</i> |
|--|---|
| 1. Election du Président et du Vice-Président | |
| 2. Adoption de l'ordre du jour | E/CN.11/346/Rev.3 |
| 3. La situation économique en Asie | E/CN.11/349; <i>Etude sur la situation économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient, 1951</i> (imprimée en août 1952); <i>Etude sur la situation économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient, 1952</i> (imprimée en février 1953). |
| 4. Rapport du Comité des transports intérieurs | E/CN.11/350 |

- | | |
|---|---|
| 5. Rapport du Comité de l'industrie et du commerce | E/CN.11/357 |
| 6. Rapport annuel du Bureau d'hydraulique fluviale | E/CN.11/352 |
| 7. Rapport des institutions spécialisées | E/CN.11/347 et
Corr.1, E/CN.11/
353 |
| 8. Rapport de la deuxième Conférence régionale de statisticiens | E/CN.11/354 |
| 9. Activités de l'Organisation des Nations Unies en matière d'assistance technique (AAT) dans la région de la CEAE0 | E/CN.11/348 |
| 10. Proposition tendant à modifier le règlement intérieur | E/CN.11/358 |
| 11. Proposition tendant à modifier le mandat | E/CN.11/358 |
| 12. Programme de travail et ordre de priorité | ECAFE/L.53/Rev.1
(deuxième révision
de E/CN.11/355) |
| 13. Question reprise de l'ordre du jour de la dernière session (proposition des Philippines tendant à établir le siège temporaire de la Commission à Manille) | E/CN.11/330 (question déjà soumise à la huitième session) |
| 14. Lieu et date de la prochaine session | |
| 15. Adoption du rapport annuel de la Commission au Conseil économique et social | |

C. — Compte rendu des débats

140. La Commission a constaté avec satisfaction la formation rapide d'une conscience régionale en matière économique. Tous les pays reconnaissent l'utilité pratique que présentent la mise en commun de l'expérience acquise et l'étude des problèmes sur une base régionale aussi bien qu'internationale. Aussi constate-t-on une tendance croissante à poursuivre le développement économique grâce à des efforts coopératifs. La Commission est devenue l'instrument préféré et efficace du développement économique des pays de la région. Pendant la courte période qui s'est écoulée depuis sa création, la Commission n'a cessé de croître en importance; son honneur et sa dignité tiennent à cœur à tous les pays de la région.

I. — LA SITUATION ÉCONOMIQUE EN ASIE ET EN EXTRÊME-ORIENT

141. Conformément à la décision prise à la huitième session de la Commission, la session s'est ouverte par un débat consacré à la situation économique de la région. Les *Etudes économiques* de 1951 et de 1952 rédigées par le secrétariat ont servi de documentation au débat, qui a duré trois jours.

142. Plusieurs faits importants se sont dégagés au cours de ce débat. De violentes fluctuations de prix ont posé de graves problèmes aux pays de la région. Récemment, la baisse brusque des prix de certaines matières premières a pesé lourdement sur le rapport des échanges et sur les revenus nationaux et influencé défavorablement les balances des paiements, de sorte qu'un grand nombre de pays ont vu baisser leurs réserves de devises. Dans le cas des pays importateurs de produits alimentaires, la pression exercée sur la balance des paiements a été encore aggravée par la hausse récente des prix. Les budgets des Etats, qui, dans bien des cas, sont alimentés en grande partie par les recettes des douanes, ont souffert de cette évolution.

143. On a été généralement d'accord sur la nécessité de prendre des mesures pour assurer la stabilité des prix des matières premières et pour réaliser des condi-

tions générales d'échanges dans lesquelles les prix des biens d'équipement et des autres produits manufacturés soient dans un rapport suffisant, juste et équitable avec les prix des matières premières. La Commission a pris note avec satisfaction du fait que ce sujet était examiné par un groupe d'experts désigné par le Secrétaire général. Elle a invité le Secrétaire exécutif à suivre de près cette étude et à consulter les gouvernements de la région sur les moyens qui permettraient au secrétariat de contribuer à l'examen de ce problème.

144. La Commission a reconnu que les fluctuations de l'activité économique aux Etats-Unis d'Amérique avaient des répercussions sur le reste du monde et elle a exprimé l'espoir qu'en établissant leur politique économique, les Etats-Unis d'Amérique prendraient toujours plus en considération les besoins et les aspirations des pays de la région, de même que leurs intérêts bien compris. La Commission a accueilli avec faveur la politique des Etats-Unis d'Amérique tendant à favoriser l'expansion économique, ce qui doit donner au commerce d'exportation de la région de plus grandes possibilités de développement.

145. Lorsque la Commission a examiné les problèmes de la reconstruction et du développement économiques, de nombreux pays ont signalé que leur production agricole et industrielle avait augmenté. La Commission a noté avec satisfaction que plusieurs pays avaient établi et mis en œuvre des plans coordonnés de développement. Dans ces plans, l'augmentation de la production alimentaire constitue un facteur dominant. Cependant, plusieurs pays ont exprimé des craintes au sujet d'une réduction éventuelle des dépenses de développement, qui serait imposée par la diminution des ressources financières. A ce propos, la Commission a fortement souligné la nécessité d'augmenter l'assistance étrangère donnée à la région. Elle a rejeté l'opinion selon laquelle le capital étranger viserait essentiellement à l'exploitation du pays où il s'investit. Elle a manifesté un intérêt marqué pour la création d'une société financière internationale et d'un fonds spécial pour l'octroi de subventions et de prêts à faible intérêt et à long terme. Elle a également relevé avec intérêt la création à Londres d'une Société de financement du Commonwealth, destinée à financer des travaux de mise en valeur dans les pays du Commonwealth. Enfin, la Commission a noté les mesures prises pour encourager les capitaux privés à s'investir dans la région.

146. Tout en se rendant compte des dangers qu'il y a à ne pas reculer devant un déficit budgétaire pour financer le développement économique, la Commission a reconnu que, dans certaines conditions et dans certaines limites, ce mode de financement pourrait être opportun.

147. En conclusion du débat, la Commission a adopté la résolution E/CN.11/356, le représentant de l'Union soviétique s'étant abstenu.

II. — TRANSPORTS INTÉRIEURS

148. La Commission a pris acte du rapport du Comité des transports intérieurs (deuxième session) [E/CN.11/350] et a félicité le Comité du travail fort utile qu'il avait effectué. Elle s'est déclarée satisfaite des résultats obtenus par le Groupe d'études des spécialistes de l'exploitation et de la signalisation ferroviaires de la région au cours du voyage qu'il venait d'effectuer; elle a également pris acte avec satisfaction des progrès

réalisés en ce qui concerne l'établissement d'un centre de formation professionnelle en matière de chemins de fer à Lahore (Pakistan).

149. La Commission a approuvé le programme de travail tel que celui-ci lui a été soumis par le Comité, y compris le projet d'études sur la coordination des divers moyens de transport. La Commission a insisté sur la nécessité de préparer avant la fin de l'année 1953 un manuel d'instruction pour les chauffeurs et les mécaniciens d'automobiles.

150. Plusieurs pays de la région, qui dépensent des sommes considérables pour la remise en état et la construction de voies ferrées, ont exprimé l'espoir que priorité serait donnée à l'étude des moyens de construction et d'entretien de la voie.

151. Beaucoup de pays ont manifesté leur intérêt pour les projets expérimentaux au sujet des voies fluviales dans l'Inde et au Pakistan et ont exprimé l'espoir que ces projets seraient mis en œuvre prochainement, avec le concours de l'AAT.

152. La Commission a accepté d'élargir le mandat du Sous-Comité des transports fluviaux et de l'étendre au cabotage.

153. A l'unanimité, avec l'abstention du représentant de l'Union soviétique, le Comité a approuvé le rapport et a adopté la résolution E/CN.11/365.

III. — INDUSTRIE ET COMMERCE

154. La Commission a pris acte du rapport de la cinquième session du Comité de l'industrie et du commerce (E/CN.11/357). Elle a félicité le Comité de l'œuvre utile qu'il avait accomplie et elle a pris note à nouveau des méthodes très satisfaisantes — et notamment de la réunion de sous-comités, de conférences et de groupes de travail d'experts — que le Comité a employées pour une grande partie de ses travaux.

155. D'une façon générale, la Commission a estimé que le Groupe de travail chargé d'étudier la mobilisation des capitaux nationaux, qui tiendrait une réunion en 1953, devrait s'occuper spécialement des mesures fiscales et financières qui peuvent être prises en vue d'assurer le développement économique, et en particulier de la politique fiscale et des problèmes relatifs à l'imposition. En ce qui concerne le financement du développement économique, la Commission a invité le Secrétaire exécutif à continuer ses consultations avec les gouvernements et avec le Comité consultatif du plan de Colombo en vue d'élaborer des méthodes convenables pour la présentation des données dans ce domaine. La Commission a également fait sienne la recommandation du Comité relative à l'organisation en commun par la CEAE0 et la FAO, en 1954, d'un cycle d'études sur le financement du développement agricole.

156. La Commission a estimé, comme le Comité, que l'un des buts essentiels des programmes d'assistance technique est de permettre aux pays bénéficiaires de se préparer à poursuivre avec leurs propres experts les travaux entrepris et que l'assistance technique doit donc tendre de plus en plus à organiser des centres et des instituts de formation à l'intérieur de la région. A cet égard, elle a invité le Secrétaire exécutif à étudier la possibilité d'établir un institut pour la formation du personnel de direction dans la région, avec le concours de l'AAT.

157. En adoptant le rapport du Comité, la Commission a approuvé, notamment, des recommandations

relatives à l'étude des aspects économiques et financiers de l'électrification des campagnes, et particulièrement de l'emploi de l'énergie électrique dans l'agriculture; des aspects techniques et économiques de l'exploitation et de l'utilisation du lignite et d'autres ressources minérales; et la recommandation relative à un voyage au Japon d'un groupe d'experts en matière de petites industries et de distribution commerciale des produits de l'artisanat.

158. Dans le domaine de l'habitation et des matériaux de construction, la Commission a été d'avis que le secrétariat devrait assumer de nouvelles fonctions de coordination sur le plan régional. La Commission a souligné l'intérêt de l'assistance à ceux qui construisent leur propre maison, et elle a appuyé la recommandation du Comité sur la création de deux centres de recherche dans la région, l'un pour la zone aride et l'autre pour la zone humide de la région.

159. La Commission a aussi approuvé les recommandations du Comité relatives au développement du commerce, à la fourniture de biens d'équipement, de matières premières et de produits demi-finis.

160. Plusieurs délégations ont recommandé que les études et les rapports les plus importants soient imprimés, afin d'en faciliter la diffusion et l'utilisation.

161. La Commission a adopté la résolution E/CN.11/361/Rev.2, le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques s'étant abstenu.

IV. — DÉFENSE CONTRE LES INONDATIONS ET MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HYDRAULIQUES

162. La Commission a été saisie du rapport annuel du Bureau d'hydraulique fluviale (E/CN.11/352). Elle a félicité le Bureau de l'œuvre utile qu'il a accomplie, notamment en ce qui concerne l'encouragement des projets d'aménagement à buts multiples des bassins fluviaux.

163. La Commission, après avoir pris acte des travaux préliminaires accomplis avec le concours de l'AAT, a approuvé l'organisation d'un centre de formation en vue de la mise en valeur des ressources hydrauliques ainsi que la réunion d'une conférence technique régionale sur la mise en valeur des ressources hydrauliques en 1954. A cet égard, la Commission a pris acte de l'offre faite par le Gouvernement japonais d'être l'hôte de la Conférence technique.

164. La Commission a attaché une grande importance au voyage d'étude projeté en Europe et en Amérique pour des experts qui y étudieraient les techniques de la mise en valeur des ressources hydrauliques. Tenant compte du fait que l'AAT ne sera peut-être pas en mesure de fournir l'ensemble des fonds nécessaires à cet effet, la Commission a exprimé le vœu que le Secrétaire exécutif étudie la possibilité de faire financer cette étude à la fois par l'AAT, les pays participants et les pays à visiter.

165. La Commission a approuvé la suggestion tendant à donner au Bureau le nom suivant: "Bureau pour la défense contre les inondations et la mise en valeur des ressources hydrauliques", et elle a adopté la résolution E/CN.11/366, le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques s'étant abstenu.

V. — RAPPORTS DES INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES

166. La Commission a étudié les rapports présentés par la FAO (E/CN.11/353), par l'OIT (E/CN.11/

347) et le memorandum soumis par l'UNESCO (ECAFE/L.60). Elle a également entendu des exposés des représentants de la FAO et de l'OIT. Elle a été heureuse de constater qu'une coopération toujours plus étroite s'était établie entre le secrétariat et les institutions spécialisées. Nombre de délégations se sont félicitées du fait qu'une division agricole commune FAO/CEAEO avait été établie au siège de la CEAEO. Plusieurs pays ont également exprimé leur satisfaction et leur reconnaissance pour la collaboration que leur avaient apportée les institutions spécialisées.

167. La Commission a pris acte avec satisfaction des rapports soumis par les institutions spécialisées.

VI. — RAPPORT DE LA DEUXIÈME CONFÉRENCE RÉGIONALE DE STATISTICIENS

168. A sa 117^{ème} séance, la Commission a marqué sa satisfaction du rapport et elle a approuvé les recommandations relatives aux statistiques de la production agricole, de la production industrielle et des prix de gros. Elle a adopté à l'unanimité la résolution E/CN.11/364, le représentant de l'URSS s'étant abstenu.

169. La Commission a pris acte de l'offre du Gouvernement de l'Inde, qui a proposé d'être l'hôte de la troisième conférence régionale de statisticiens, qui se réunira, en 1953 ou en 1954, pour étudier l'application et la généralisation des normes internationales dans l'évaluation du revenu national des pays de la région.

170. La Commission a pris note du fait que, sur l'invitation du Fonds monétaire international, le Secrétaire exécutif étudiait une proposition tendant à réunir un groupe de travail d'experts venant des pays de la région, afin d'étudier l'amélioration des statistiques de la monnaie et des opérations bancaires.

VII. — ACTIVITÉS EN MATIÈRE D'ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LA RÉGION DE LA CEAEO

171. La Commission s'est déclarée satisfaite des excellents rapports qui lui ont été soumis par l'AAT et du document d'information rédigé par le BAT, ainsi que de l'extension considérable qui a été donnée en 1952 aux activités dans la région en matière d'assistance technique, au titre du programme élargi. Elle a pris acte notamment de l'organisation, au cours de cette année, d'un voyage en groupe de spécialistes des chemins de fer de la région, qui iront étudier les procédés les plus modernes d'exploitation et de signalisation en Europe, aux Etats-Unis et au Japon, ainsi que d'un autre voyage de spécialistes qui iront étudier la production du fer et de l'acier au Japon. La Commission s'est également félicitée de l'établissement prochain à Lahore (Pakistan) d'un centre régional de formation professionnelle pour le personnel de l'exploitation et de la signalisation des chemins de fer.

172. La Commission a spécialement attiré l'attention de tous les organes fournissant une assistance technique sur le fait que, pour que celle-ci ait sa pleine efficacité, il faut que ces organes fournissent le matériel nécessaire aux experts qu'ils envoient.

173. Tout en prenant acte avec satisfaction du fait que l'ATT avait mis en œuvre un nombre toujours croissant de projets régionaux en coopération avec la CEAEO, la Commission a estimé que le besoin se faisait sentir d'étendre encore les activités en matière d'assistance technique dans la région. La Commission a adopté

la résolution E/CN.11/369, le représentant de l'Union soviétique s'étant abstenu.

VIII. — MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

174. La délégation du Cambodge a proposé que la Commission modifie l'alinéa c de l'article 5 de son règlement intérieur, de façon que l'ordre du jour provisoire de chaque session comprenne les questions proposées par n'importe quel membre associé de la Commission. Le représentant de l'URSS s'est déclaré opposé à la proposition du Cambodge, considérant qu'elle avait été inscrite irrégulièrement à l'ordre du jour, qu'elle était contraire aux dispositions de la Charte des Nations Unies et qu'elle tendait à ne pas tenir compte de l'existence du Conseil de sécurité. Le projet de résolution présenté par la délégation du Cambodge a été adopté par 10 voix contre une, avec 2 abstentions (résolution E/CN.11/367).

IX. — PROPOSITION D'AMENDEMENT AU MANDAT DE LA COMMISSION

175. La délégation du Cambodge a proposé que la Commission recommande au Conseil économique et social de modifier le paragraphe 3 du mandat de la Commission (E/CN.11/29/Rev.4, 30 juillet 1952) en y ajoutant le membre de phrase suivant: "... et étant entendu aussi que tout membre associé de la Commission qui aurait demandé à être admis comme Membre de l'Organisation des Nations Unies et aurait reçu un nombre de voix que le Conseil économique et social considérerait comme suffisant, deviendrait, de ce fait, membre de la Commission".

176. La délégation du Pakistan a présenté le projet de résolution suivant au sujet de la proposition d'amendement au mandat:

"La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

"Ayant examiné la proposition présentée par la délégation du Cambodge à la neuvième session de la CEAEO au sujet de l'admission des membres associés à la qualité de membres de la Commission,

"Tenant compte de la décision prise par la Commission, à sa septième session, à Lahore, telle qu'elle figure au paragraphe 341 du rapport annuel de la Commission au Conseil économique et social pour l'année 1950-1951, et selon laquelle les pays membres de la Commission appartenant à la région doivent prendre eux-mêmes leurs propres décisions au sein de la Commission au sujet des problèmes économiques qui les concernent et prenant ainsi en considération le rôle que les membres associés peuvent jouer dans l'établissement de ces décisions,

"Tenant compte de la manière dont les dispositions prises à cet égard ont été appliquées jusqu'ici,

"Considérant que le moment est venu de réaliser un nouveau progrès dans cette voie,

"Recommande au Conseil économique et social d'autoriser la Commission à admettre comme membres ceux des membres associés qui assument eux-mêmes la responsabilité de leurs relations internationales et qui demandent à accéder à la qualité de membres de la Commission; et

"Prie le Conseil économique et social d'insérer à la suite du paragraphe 5 du mandat de la Commission, un nouveau paragraphe 5 bis ainsi conçu:

“*Paragraphe 5 bis.* — Tout membre associé qui assume lui-même la responsabilité de ses relations internationales peut, sur demande adressée à la Commission, être admis comme membre de la Commission.”

177. Le représentant de l'Union soviétique a déclaré que les deux projets de résolution violaient les principes de la Charte des Nations Unies et constituaient une tentative déguisée visant à ne pas tenir compte de l'existence du Conseil de sécurité en matière d'admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies.

178. Les deux projets de résolution ont donné lieu à un débat prolongé et, d'une façon générale, les membres de la Commission se sont montrés favorables à l'octroi des pleins droits de membres titulaires de la Commission aux membres associés qui assument eux-mêmes la responsabilité de leurs relations internationales.

179. Toutefois, des divergences d'opinions se sont manifestées sur certains détails concernant la meilleure façon de procéder à cet effet. Pour permettre aux diverses délégations de se consulter et, si possible, de présenter un projet de résolution qui fût acceptable pour tous, la séance a été suspendue pendant quelques instants.

180. A la reprise de la séance, le représentant du Pakistan a présenté, pour remplacer son projet de résolution initial, un texte révisé de ce projet, dans lequel les trois derniers paragraphes étaient remplacés par les deux paragraphes suivants :

“*Considérant* que le moment est venu de réaliser un nouveau progrès dans cette voie en admettant à la qualité de membres de la Commission ceux des membres associés qui assument eux-mêmes la responsabilité de leurs relations internationales,

“*Recommande* au Conseil économique et social de prendre connaissance, dans un avenir prochain et de façon complète, des vues de la Commission sur cette question et d'admettre, comme membres de la Commission, ceux des membres associés qui assument eux-mêmes la responsabilité de leurs relations internationales et qui auront présenté à la Commission, une demande à cet effet.”

181. La délégation du Cambodge, tout en insistant sur la nécessité de permettre aux membres associés de prendre une part plus grande aux travaux de la Commission et soulignant le fait que leur admission à l'Organisation des Nations Unies serait examinée par les organes compétents, a retiré son projet de résolution en faveur du projet révisé du Pakistan. Après discussion, la Commission a adopté le projet de résolution révisé du Pakistan, par 10 voix contre une, avec 2 abstentions (résolution E/CN.11/370).

X. — PROGRAMME DE TRAVAIL ET DE PRIORITÉS

182. La Commission a approuvé le programme de travail et de priorités présenté dans le rapport du Comité du programme de travail (ECAFE/L.69). Le programme de travail et de priorités tel qu'il a été adopté est reproduit à la cinquième partie du présent rapport.

XI. — SIÈGE PROVISOIRE DE LA COMMISSION

183. La Commission a examiné la question du lieu où elle devait fonctionner. Le représentant des Philip-

pines a renouvelé l'invitation que son gouvernement avait adressée à la Commission d'établir son siège à Manille. Il n'a, cependant, pas voulu insister pour qu'une décision fût prise immédiatement à ce sujet et il a déclaré qu'il serait heureux de laisser ce soin au Secrétaire général.

184. Le Secrétaire général adjoint a fait la déclaration suivante :

“La Commission se souviendra que, aux termes de son mandat, son siège doit se trouver au siège du Bureau de l'Organisation des Nations Unies en Asie. Etant donné que ce dernier n'a pas encore été fixé, la Commission ne peut pour le moment avoir de siège permanent. Son siège provisoire a été établi d'abord à Changhaï; il se trouve maintenant à Bangkok.

“Dès le moment où — en janvier 1949 — la Commission s'est installée à Bangkok, le Gouvernement royal de la Thaïlande a pris nombre de dispositions pour lui faciliter sa tâche; il lui a fourni des bureaux sans paiement d'aucun loyer et récemment il a fait construire un immeuble qui doit, si mes renseignements sont corrects, abriter les bureaux du secrétariat de la CEAE0 et ceux des institutions spécialisées qui ont leurs bureaux régionaux à Bangkok. Je voudrais profiter de l'occasion qui s'offre à moi pour remercier le gouvernement et le peuple de la Thaïlande de l'aimable hospitalité dont ils ont fait preuve à l'égard de la Commission et de son secrétariat.

“A plusieurs reprises, et notamment au cours des deux dernières sessions de la Commission, la délégation des Philippines a fait savoir que son gouvernement serait heureux de recevoir le secrétariat de la CEAE0 à Manille. Le 8 septembre 1951, au cours de la 542ème séance du Conseil, le représentant des Philippines a derechef offert d'installer le siège de la Commission à Manille. L'offre du Gouvernement des Philippines ainsi qu'une offre émanant d'un autre pays de la région ont été prises en considération par la Commission au cours de sa huitième session et il a été décidé de renvoyer l'examen de ce problème à la présente session.

“Nous avons été informés par les représentants de l'Union birmane, de l'Inde et du Pakistan qu'eux aussi étaient prêts à inviter la Commission à établir son siège provisoire sur leurs territoires respectifs. Le représentant de la Thaïlande nous a dit que son pays verrait avec le plus grand plaisir la Commission rester dans son pays. Chacun de ces représentants a indiqué les avantages que son pays présente et les facilités qu'il peut offrir.

“Nous sommes certains que tous les membres de la Commission apprécieront comme elles le méritent les offres si généreusement formulées par les Gouvernements de l'Union birmane, de l'Inde, du Pakistan, des Philippines et de la Thaïlande.

“Lorsque l'on étudie la question de l'emplacement du siège provisoire de la Commission, l'une des questions qui se posent tout d'abord est celle des frais que le fonctionnement du secrétariat entraîne pour l'Organisation des Nations Unies. Au cours du printemps de 1952, la monnaie thaïlandaise a augmenté de valeur et son cours est passé de 21-22 bahts pour 1 dollar américain à 16-17 bahts pour 1 dollar, sans que l'on ait constaté une baisse correspondante des prix. De ce fait, les frais du secrétariat ont consi-

dérablement augmenté et il faut s'attendre à ce que, en 1953, il faille, pour couvrir les frais de fonctionnement du secrétariat, ajouter plus de 250.000 dollars au budget total qui se chiffre à environ 1 million de dollars. En raison de la politique de stricte économie que poursuit l'Assemblée générale, le Bureau des finances du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies souhaite vivement trouver au plus tôt une solution aux très sérieux problèmes financiers qui se posent à Bangkok.

"J'ai pu échanger des vues sur ces questions avec les représentants de l'Union birmane, de l'Inde, du Japon, du Pakistan, des Philippines et de la Thaïlande. Ils ont tous été d'accord pour estimer, comme le représentant des Philippines vient de l'indiquer, que le Secrétaire général devrait être invité à étudier la situation en ce qui concerne les différents emplacements offerts, y compris Bangkok, afin de déterminer où il vaudrait le mieux installer le centre de travail du secrétariat, compte tenu des frais de fonctionnement et de tous les autres facteurs pertinents. Ces représentants ont également suggéré que, une fois cette étude effectuée, le Secrétaire général, après consultation avec le Président de la Commission, pourrait faire usage des pouvoirs administratifs dont il dispose et prendre les mesures qui s'imposent

pour assurer au secrétariat les conditions de travail les meilleures, sans perdre de vue le facteur financier.

"Si vous approuvez cette manière de voir, le Secrétaire général, j'en suis sûr, appliquera volontiers la méthode ainsi proposée."

185. Après une discussion, au cours de laquelle le représentant de l'URSS a exprimé le désir que la décision fût prise par la Commission, lors de sa prochaine session, le représentant de l'Inde a formellement proposé que "la Commission fasse sienna la déclaration du Secrétaire général adjoint relative au centre de travail de la CÉAEO et invite le Secrétaire général à prendre les mesures pertinentes". Par 11 voix contre zéro, avec 2 abstentions, la Commission a adopté la proposition de l'Inde (résolution E/CN.11/368).

XII. — LIEU ET DATE DE LA DIXIÈME SESSION

186. La Commission a recommandé à l'unanimité d'accepter l'invitation du Gouvernement de Ceylan, tendant à ce que la Commission tienne à Ceylan, en février 1954, sa dixième session ainsi que les séances qui la précéderont immédiatement.

187. La Commission a aussi pris acte du programme des réunions envisagées jusques et y compris la dixième session (voir sixième partie).

QUATRIÈME PARTIE

RESOLUTIONS ADOPTÉES A LA NEUVIÈME SESSION

188. Au cours de sa neuvième session, la Commission a adopté les résolutions suivantes :

1) Résolution E/CN.11/356 sur la situation économique en Asie et en Extrême-Orient ;

2) Résolution E/CN.11/365 sur le rapport du Comité des transports intérieurs ;

3) Résolution E/CN.11/361/Rev.2 sur le rapport du Comité de l'industrie et du commerce ;

4) Résolution E/CN.11/366 sur le rapport annuel du Bureau d'hydraulique fluviale ;

5) Résolution E/CN.11/364 sur le rapport sur la deuxième Conférence régionale de statisticiens de la région de la CÉAEO ;

6) Résolution E/CN.11/369 concernant les activités d'assistance technique de l'Organisation des Nations Unies dans la région de la CÉAEO ;

7) Résolution E/CN.11/367 relative à une modification du règlement intérieur de la Commission ;

8) Résolution E/CN.11/370 relative à une proposition d'amendement au mandat de la Commission ;

9) Résolution E/CN.11/368 relative au centre de travail de la Commission ;

10) Projet de résolution à l'intention du Conseil économique et social.

189. Les textes complets de ces résolutions sont les suivants :

1

Situation économique en Asie et en Extrême-Orient

RÉSOLUTION ADOPTÉE LE 10 FÉVRIER 1953 (E/CN.11/356)

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

Ayant pris note avec satisfaction des deux *Etudes économiques* pour 1951 et 1952 établies par le secrétariat et, en particulier, du progrès considérable qu'elles présentent par rapport aux éditions précédentes et du fait qu'elles emploient une méthode plus analytique, comme la Commission l'avait souhaité à sa huitième session,

Reconnaissant la nécessité d'intensifier le développement économique de la région et de le protéger contre les effets de fluctuations violentes des prix des principaux produits sur les marchés mondiaux,

Tenant compte des résolutions adoptées par l'Assemblée générale à sa septième session et notamment :

1. De la résolution 622 (VII) sur le "Financement du développement économique des pays insuffisamment développés", et

2. De la résolution 623 (VII) sur le "Financement du développement économique par l'établissement de prix internationaux justes et équitables pour les matières premières et par l'exécution de programmes nationaux de développement économique intégré",

Souligne :

1. La nécessité urgente d'adopter des mesures qui permettent d'assurer une plus grande stabilité des prix, en particulier de ceux des matières premières exportées par les pays de la région,

2. La nécessité de réaliser des conditions générales d'échanges dans lesquelles les prix des biens d'équipement et des autres produits manufacturés soient dans un rapport suffisant, juste et équitable avec les prix des matières premières, et

3. Le fait que la région continue d'avoir besoin de capitaux étrangers et d'une aide extérieure, à des conditions arrêtées par accord mutuel, pour la mise en valeur de ses ressources agricoles et industrielles ;

Invite le Secrétaire exécutif à suivre de près les études qui seront entreprises en exécution des résolutions susmentionnées, à faire figurer dans les prochains numéros de l'*Etude* et du *Bulletin*, ainsi que dans les sections pertinentes des programmes de travail du secrétariat, les résultats des enquêtes consacrées à ces problèmes et à consulter les gouvernements de la région sur les moyens qui permettraient au secrétariat de continuer à contribuer à l'examen des questions visées aux paragraphes précédents.

2

Rapport du Comité des transports intérieurs

RÉSOLUTION ADOPTÉE LE 11 FÉVRIER 1953 (E/CN.11/365)

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

Prenant acte du rapport sur la deuxième session du Comité des transports intérieurs (E/CN.11/350),

Notant avec satisfaction l'heureux achèvement du voyage d'étude entrepris par des experts de l'exploitation et de la signalisation ferroviaires de la région ainsi que les progrès réalisés dans la création d'un centre de formation professionnelle des chemins de fer,

Félicite le Comité des travaux utiles qu'il a ainsi accomplis;

Approuve le rapport du Comité ainsi que le programme général de travail et les projets particuliers qui y figurent;

Modifie le mandat du Sous-Comité des voies fluviales contenu dans le document E/CN.11/TRANS/81 en ajoutant les mots "et (en coopération avec l'IMCO, lorsque celle-ci sera établie) le cabotage entre ports du même pays, en liaison avec les transports intérieurs", à la fin de la première partie de l'alinéa *b*, après les mots "transports sur les voies navigables intérieures", et en ajoutant les mots "et (en coopération avec l'IMCO, lorsque celle-ci sera établie) les problèmes du cabotage, en liaison avec les transports intérieurs" après les mots "problèmes des transports sur les voies navigables intérieures" à la fin de l'alinéa *e*; et

Prie le Secrétaire exécutif, en collaboration avec l'Administration de l'assistance technique et les institutions spécialisées intéressées, de prendre des mesures en vue de la mise en œuvre rapide des recommandations du Comité et de faire rapport à la Commission lors de sa prochaine session.

3

Rapport du Comité de l'industrie et du commerce

RÉSOLUTION ADOPTÉE LE 12 FÉVRIER 1953 (E/CN.11/361/Rev.2)

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient

Prend acte avec satisfaction du rapport sur la cinquième session du Comité de l'industrie et du commerce (E/CN.11/357) et des travaux entrepris par le secrétariat;

Prenant note en particulier de l'efficacité de la méthode qui a fait confier une grande partie du travail à des sous-comités, à des groupes de travail d'experts et à des conférences spéciales,

Félicite le Comité de l'œuvre utile qu'il a accomplie;

Approuve le rapport du Comité et les recommandations qui y figurent;

Invite le Secrétaire exécutif à étudier la possibilité d'établir un institut pour la formation du personnel de direction dans la région avec le concours de l'AAT; et

Invite en outre le Secrétaire exécutif à transmettre les recommandations du rapport aux pays, pour qu'ils puissent prendre les mesures appropriées.

4

Rapport annuel du Bureau d'hydraulique fluviale

RÉSOLUTION ADOPTÉE LE 12 FÉVRIER 1953 (E/CN.11/366)

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

Ayant étudié le rapport annuel du Bureau d'hydraulique fluviale (E/CN.11/352),

Ayant pris note de la résolution 417 (XIV) du Conseil économique et social, relative à la coopération internationale en matière de régularisation et d'utilisation des eaux et en matière de mise en valeur des terres arides,

Réaffirme l'opinion exprimée dans la résolution E/CN.11/292 que la Commission a adoptée à sa septième session, selon laquelle la défense contre les inondations est une partie fondamentale de l'aménagement intégral des bassins fluviaux et ne peut être séparée de ce problème;

Félicite le Bureau des mesures prises et des progrès réalisés en ce qui concerne l'encouragement des projets d'aménagement à buts multiples des bassins fluviaux;

Approuve le programme de travail du Bureau;

Recommande de tenir en 1954 une Conférence technique régionale sur la mise en valeur des ressources hydrauliques.

5

Rapport sur la deuxième Conférence régionale de statisticiens de la région de la CEAEO

RÉSOLUTION ADOPTÉE LE 12 FÉVRIER 1953 (E/CN.11/364)

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient

Prend note avec satisfaction du rapport sur la deuxième Conférence régionale de statisticiens de la région de la CEAEO (E/CN.11/354);

Approuve les recommandations qui y figurent; et

Presse les gouvernements de la région d'étudier ces recommandations en vue de leur application pour l'amélioration des statistiques de la production et des prix.

6

Activités d'assistance technique de l'Organisation des Nations Unies dans la région de la CEAEO

RÉSOLUTION ADOPTÉE LE 12 FÉVRIER 1953 (E/CN.11/369)

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

Reconnaissant la valeur et l'importance croissante de l'assistance technique dans les programmes de développement économique des pays de la région,

Se félicite de l'étroite coopération qui existe entre le secrétariat et l'Administration de l'assistance technique de l'Organisation des Nations Unies;

Exprime sa satisfaction des activités de l'Administration de l'assistance technique dans la région de la CEAE0; et

Prie l'Administration de l'assistance technique d'intensifier ses activités dans la région en vue d'accélérer le rythme du développement économique.

7

Modification du règlement intérieur de la Commission

RÉSOLUTION ADOPTÉE LE 13 FÉVRIER 1953 (E/CN.11/367)

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

Décide de modifier l'alinéa *c* de l'article 5 du règlement intérieur de la Commission (E/CN.11/2/Rev.8, 6 février 1952) ainsi qu'il suit:

"Article 5

"L'ordre du jour provisoire d'une session comprend:

"a) ...

"b) ...

"c) Les questions proposées par un membre ou membre associé de la Commission;

"d) ...

"e) ...

"f) ..."

8

Proposition d'amendement au mandat de la Commission

RÉSOLUTION ADOPTÉE LE 14 FÉVRIER 1953 (E/CN.11/370)

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

Ayant examiné la proposition présentée par la délégation du Cambodge à la neuvième session de la Commission au sujet de l'admission des membres associés à la qualité de membres de la Commission,

Tenant compte de la décision prise par la Commission à sa septième session, à Lahore, telle qu'elle figure au paragraphe 341 du rapport annuel de la Commission au Conseil économique et social pour l'année 1950-1951, et selon laquelle les pays membres de la Commission appartenant à la région doivent prendre eux-mêmes leurs propres décisions au sein de la Commission au sujet des problèmes économiques qui les concernent, et prenant aussi en considération le rôle que les membres associés peuvent jouer dans l'établissement de ces décisions,

Tenant compte également de la manière dont les dispositions prises à cet égard ont été appliquées jusqu'ici,

Considérant que le moment est venu de réaliser un nouveau progrès dans cette voie en admettant à la qualité de membres de la Commission ceux des membres associés qui assument eux-mêmes la responsabilité de leurs relations internationales,

Recommande au Conseil économique et social de prendre connaissance dans un avenir prochain, et de façon complète, des vues de la Commission sur cette question et d'admettre comme membres de la Commission ceux des membres associés qui assument eux-mêmes la responsabilité de leurs relations internationales et qui auront présenté à la Commission une demande à cet effet.

9

Centre de travail de la Commission

RÉSOLUTION ADOPTÉE LE 14 FÉVRIER 1953 (E/CN.11/368)

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient

Fait sienne la déclaration du Secrétaire général adjoint relative au centre de travail de la CEAE0; et

Invite le Secrétaire général à prendre les mesures pertinentes.

190. La Commission a aussi adopté le projet de résolution suivant à l'intention du Conseil:

Projet de résolution à l'intention du Conseil économique et social

(ADOPTÉ LE 14 FÉVRIER 1953 PAR LA COMMISSION)

Le Conseil économique et social

A

Prend acte du rapport annuel de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient, ainsi que du programme de travail et de priorités qui y sont contenus;

B

Prend note de la recommandation de la Commission tendant à admettre à la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient ceux des membres associés qui assument eux-mêmes la responsabilité de leurs relations internationales (E/CN.11/370);

C

Prend note de la recommandation de la Commission relative au futur emplacement de son centre de travail; et

Prie le Secrétaire général d'agir dans le sens indiqué dans l'exposé du Secrétaire général adjoint qui figure au paragraphe 184 du rapport de la Commission.

CINQUIÈME PARTIE

PROGRAMME DE TRAVAIL ET DE PRIORITES

Introduction

191. La Commission a approuvé le programme de travail et de priorités exposé ci-dessous.

192. Ce programme a été adopté compte tenu du rapport du Comité des transports intérieurs sur sa deuxième session (E/CN.11/350), du rapport du Comité du commerce et de l'industrie sur sa cinquième

session (E/CN.11/351), du rapport de la deuxième Conférence de statisticiens (E/CN.11/354) et du rapport du Bureau d'hydraulique fluviale portant sur la période décembre 1951-octobre 1952 (E/CN.11/352), des résolutions du Conseil 362 B (XII), 402 B II (XIII) et 451 A (XIV), des rapports du Comité de coordination du Conseil du 10 septembre 1951 (E/2121) et du 25 juillet 1952 (E/2306), ainsi que des résolu-

tions et des décisions adoptées à la Commission à sa neuvième session.

193. En formulant le projet du programme de travail et de priorités exposé ci-après, la Commission s'est inspirée avant tout du passage suivant de la résolution 362 B (XII) du Conseil;

“... La question du développement économique des pays insuffisamment développés constitue, à tous égards, aux termes des Articles 55 et 56 de la Charte, un problème auquel le Conseil doit accorder son attention immédiate parce que ... il est essentiel d'accélérer le développement économique des pays insuffisamment développés et en particulier d'augmenter leur production si l'on veut élever le niveau de l'emploi productif et améliorer les conditions d'existence de leur population, développer l'ensemble de l'économie mondiale et maintenir la paix et la sécurité internationale.”

194. La Commission a examiné avec soin la liste des programmes prioritaires dans les domaines économique et social annexée au rapport du Comité de coordination du Conseil (E/2306, 25 juillet 1952). La Commission désire attirer l'attention du Conseil sur le fait que tous les projets énumérés ci-dessous, dans le groupe 3 aussi bien que dans les groupes 1 et 2, rentrent dans l'une ou l'autre des six catégories recommandées par le Comité de coordination du Conseil ou se conformant aux paragraphes 9, *i* et *k*, de la déclaration de ce comité. Plus particulièrement, la plupart des projets énumérés rentrent dans les catégories B du Conseil: “Augmentation de la production dans les domaines autres que celui des denrées alimentaires”, y compris “Encouragement du développement industriel ... utilisation des ressources naturelles ... encouragement de l'établissement de plans et de programmes de développement dans les domaines de la grande et de la petite industrie, des transports, de l'énergie et dans les domaines connexes ... amélioration de la planification et de l'étude de moyens propres à assurer le financement de ces programmes” et C: “Encouragement de ... la stabilité économique dans une économie en plein essor”, y compris “L'obtention d'un développement continu du commerce international, en veillant à maintenir l'équilibre de la balance des paiements ...”. Tous les projets énumérés ci-dessous au titre de l'agriculture et nombre des projets énumérés au titre de l'hydraulique fluviale et de la mise en valeur des ressources hydrauliques et des transports intérieurs rentrent dans la catégorie A du Conseil: “Augmentation de la production des denrées alimentaires et amélioration de leur répartition”. Trois des projets énumérés ci-dessous sont compris dans “Le développement des programmes de logement”, dans la catégorie D du Conseil: “Encouragement de la réalisation de programmes de sécurité sociale et de programmes fondamentaux de santé publique”. Quelques-uns des projets énumérés ci-dessous tombent dans la catégorie E du Conseil: “Développement de l'éducation et de la science”.

195. Dans le programme de travail et de priorités, il n'y a pas d'ordre de priorité entre les grandes divisions de projets désignées par des chiffres romains, ni entre les subdivisions désignées par des lettres majuscules. A l'intérieur de chaque division (I, II, III ...) et de chaque subdivision (A, B, C ...), les projets ont été classés, conformément aux recommandations du Conseil

et de son Comité de coordination, en trois groupes définis comme suit:

GRUPE 1. — PROJETS ET TRAVAUX PERMANENTS PRIORITAIRES

196. Ce groupe est défini comme comprenant les projets pour lesquels le secrétariat, en vertu de son mandat et de diverses résolutions adoptées, doit effectuer des études et présenter des rapports périodiques. Cependant, les études peuvent différer les unes des autres par leur portée (études par pays), par leur nature (différents aspects de grands problèmes) et par leur durée (événements survenus au cours d'une période donnée). Il n'y a pas d'ordre de priorité entre les projets de ce groupe ou entre le Groupe 1 et le Groupe 2.

GRUPE 2. — PROJETS PRIORITAIRES SPÉCIAUX

197. Ce groupe est défini comme comprenant les projets pour lesquels on peut prévoir une durée approximative. Ce sont les projets qui n'entrent pas dans le cadre très général des projets permanents, ainsi que certains aspects des projets permanents (du Groupe 1). Conformément aux recommandations du Conseil et de son Comité de coordination, le secrétariat a indiqué une durée approximative pour presque chaque projet du Groupe 2. Aucun ordre de priorité n'a été établi pour les projets de ce groupe ou pour les projets du Groupe 1 et du Groupe 2.

GRUPE 3. — AUTRES PROJETS

198. Ce groupe est défini comme comprenant les projets qui, en raison de l'insuffisance des ressources en personnel, devront être différés et probablement reportés à 1955. Dans l'intérieur de ce groupe, les projets sont classés par ordre de priorité, c'est-à-dire que, au fur et à mesure que des ressources deviendront disponibles, la Commission désire que les projets du Groupe 3 soient exécutés dans chaque division et subdivision dans l'ordre où ils sont énumérés.

199. En divisant les projets entre les trois groupes mentionnés ci-dessus, on a tenu compte de l'importance intrinsèque de chaque projet ainsi que de la possibilité d'utiliser au mieux les ressources disponibles.

200. On remarquera que, conformément aux dispositions mentionnées ci-dessus, il n'est pas besoin d'établir une distinction entre l'année en cours et les années à venir, étant donné que la date prévue pour la fin des travaux ou la durée probable de ceux-ci sont indiquées pour chacun des projets spéciaux du Groupe 2 et du Groupe 3 respectivement. Lorsque des projets “permanents” sont mentionnés au Groupe 3, on fixe dans certains cas la date de commencement des travaux.

201. La Commission remarquera que sur les projets énumérés aux Groupes 1 et 2, on se propose d'exécuter vingt-six en coopération avec les institutions spécialisées, et que, pour trente projets, l'Administration de l'assistance technique a déjà promis ou donné son concours, ou encore sera sollicitée de le faire.

202. La Commission a pris acte du fait que vingt-huit projets sont placés dans le Groupe 3, c'est-à-dire que leur exécution est différée pour une période de temps considérable — généralement jusqu'en 1955 — afin de concentrer les ressources sur les projets ayant forte priorité.

203. La Commission a recommandé que six visites en groupe d'experts soient entreprises avec le concours de l'Administration de l'assistance technique (projets 21-09 — mise en valeur des ressources hydrauliques; 32-04 — industries familiales et petites industries; 35-02 — production du fer et de l'acier; 36-05 — lignites; 42-01 — construction et entretien des routes; et 44-02 — construction et entretien des voies ferrées). La Commission a attaché une très grande importance à chacun de ces projets et les a tous placés dans les Groupes 1 ou 2, afin d'indiquer qu'elle souhaitait les voir mettre en œuvre le plus rapidement possible. Cependant, après avoir entendu les explications du Secrétaire exécutif et comme le représentant régional de l'AAT a indiqué que l'AAT ne serait peut-être pas en mesure de financer les six voyages en 1953 ou 1954, tenant compte aussi des voyages en groupe et des autres projets régionaux qui ont déjà été mis en œuvre avec le concours de l'AAT ou qui le seront prochainement, la Commission a invité le Secrétaire exécutif à transmettre à l'AAT une recommandation en vertu de laquelle, s'il était impossible de mettre en œuvre les six projets dans un avenir proche, les voyages en groupe seraient entrepris dans l'ordre de priorité suivant:

- i) Voyage de directeurs d'industries familiales et de petites industries au Japon;
- ii) Voyage de spécialistes en matière de lignites dans certains pays désignés;
- iii) Voyages de fonctionnaires supérieurs chargés de la construction de la voie et d'ingénieurs d'entretien de la voie;
- iv) Voyage de spécialistes de la sidérurgie au Royaume-Uni, en Europe et aux Etats-Unis;
- v) Voyage en Europe et en Amérique de spécialistes du développement des ressources hydrauliques; et
- vi) Voyages des spécialistes de la construction et de l'entretien des routes.

204. Le Secrétaire exécutif a attiré l'attention de la Commission sur les observations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires relatives à la concentration des efforts et des ressources, surtout d'après les six critères énumérés à l'appendice II du document E/2306. La Commission, en établissant son programme de travail et de priorités, a tenu compte de ces critères et s'est assurée qu'elle se conformait aux recommandations du Comité consultatif⁵.

205. On a établi le projet de programme de travail et de priorités en considérant que la plus stricte économie devait régner dans tous les organes des Nations Unies et que le personnel du secrétariat de la CEAE0 serait à peu près maintenu en 1953 et 1954 au niveau approuvé par l'Assemblée générale à sa septième session. Le Secrétaire exécutif a donné à la Commission l'assurance qu'aucun des projets nouveaux figurant dans les Groupes 1 et 2 n'exigerait la création de postes supplémentaires et que le travail pourrait être effectué par des fonctionnaires qui se trouveraient libres par suite de l'achèvement d'autres travaux ou, comme il est proposé ci-dessous, que l'on renverrait nombre de projets au Groupe 3. Présumant que le nombre de postes ainsi que les fonds pour les consultants resteront en 1954 au niveau approuvé par l'Assemblée générale à sa septième session, on a estimé qu'il était inutile de faire une déclaration spéciale sur les incidences budgé-

taires. La Commission a pris acte du fait que le Secrétaire exécutif ne perdrait jamais de vue le problème qui se pose de savoir si, pour assurer le travail le meilleur du secrétariat en ce qui concerne les travaux de haute priorité, il faut créer de nouveaux postes ou reclasser les postes existants; la Commission note que ce problème sera étudié avec soin par le Secrétaire général à l'occasion de l'examen de la situation administrative et de la préparation du budget.

206. En proposant le calendrier des conférences pour 1953, tel qu'il est donné à la sixième partie, la Commission a recommandé que la deuxième session du Sous-Comité des chemins de fer se tienne à Paris, étant entendu que des dispositions seront prises avec le Gouvernement français pour faire en sorte que cette réunion n'entraîne pas d'incidences financières particulières pour le secrétariat de la CEAE0.

207. Comme par le passé, la Commission a autorisé le Secrétaire exécutif, aux fins d'exécution des projets, à convoquer, dans la limite des ressources disponibles, toutes les conférences — réunions de groupes de travail, de spécialistes, etc. — qu'il peut juger utiles, sous réserve pour lui d'obtenir l'accord préalable des gouvernements intéressés et de consulter les institutions spécialisées intéressées.

208. Certes, il est souhaitable que le programme soit aussi précis que possible; cependant, par sa nature même, le programme que la Commission adoptera ne pourra pas être définitif. En effet, des facteurs imprévisibles en ce moment peuvent rendre nécessaire plus tard l'abandon ou la modification de certains projets, ainsi que l'établissement d'un ordre de priorité différent. La Commission laisse donc, comme auparavant, au Secrétaire exécutif le soin de modifier ou d'ajourner certains projets et de modifier l'ordre de priorité si, à son avis, des événements imprévus rendent ces modifications souhaitables. Il est bien entendu, toutefois, que ces modifications doivent demeurer dans le cadre du programme tracé par la Commission.

209. La Commission a exprimé le désir qu'à l'avenir, à chaque session, le Secrétaire exécutif attire l'attention de la Commission sur les cas pour lesquels il a estimé souhaitable de modifier l'ordre de priorité, comme il est prévu au paragraphe 208; qu'il attire également l'attention de la Commission sur tous nouveaux projets proposés, les modifications proposées à l'ordre de priorité des projets existants, ainsi que sur les projets dont l'exécution a été terminée ou que l'on propose d'éliminer du programme de travail.

210. La Commission a exprimé également le vœu que tous nouveaux projets soumis à l'avenir à la Commission ou à ses organes subsidiaires soient accompagnés d'un exposé des motifs.

211. Le programme de travail et de priorités est le suivant:

Projets et travaux

(Note. — La lettre "s" indique les projets qui impliquent la coopération avec une ou plusieurs institutions spécialisées. La lettre "i" signifie que l'Administration de l'assistance technique a offert de coopérer à l'exécution du projet ou que l'on recherche la coopération de l'AAT pour la mise en œuvre du projet. Il y a vingt-six projets "s" et trente projets "i" dans les Groupes 1 et 2.)

⁵ Pour plus de détails sur ce point, voir E/CN.11/355, p. 11-13.

I. — Agriculture

GRUPE 1. — PROJETS ET TRAVAUX PERMANENTS PRIORITAIRES

- 11-01 *Etude permanente des événements économiques d'actualité survenus dans le domaine de l'agriculture et de l'alimentation en Asie et en Extrême-Orient.* — Fourniture de renseignements sur les questions d'alimentation et d'agriculture pour l'établissement de l'*Etude économique* annuelle de la CEAEAO, du *Bulletin économique* trimestriel et pour le rapport annuel de la FAO sur l'*Etat de l'alimentation et de l'agriculture*.
- 11-02 *Planification du développement agricole.* — (s) Législation et réglementations concernant les prix en relation avec les revenus agricoles, la production et les prix à la consommation, ainsi que les plans de production à long terme; assistance aux gouvernements, sur leur demande, pour la préparation des plans et aide pour leur faire obtenir une assistance technique. Ce projet sera entrepris en coopération avec la Division du développement industriel qui est chargée de l'exécution du projet 31-01 (Planification du développement industriel). A la suite de ces travaux, une étude détaillée sur la planification du développement économique dans la région sera publiée. Les études en question seront publiées sous la forme d'études communes CEAEAO/FAO.
- 11-03 *Réforme agraire.* — (s, t) Etude entreprise en collaboration avec les institutions spécialisées compétentes, y compris la FAO, conformément à la résolution 370 (XIII) du Conseil, aux résolutions 401 (V) et 524 (VI) de l'Assemblée générale, à la résolution 6 de la sixième Conférence de la FAO et à la résolution E/CN.11/341 de la CEAEAO, sur les mesures concrètes de réforme agraire, compte tenu des plans de mise en valeur économique des pays de la région; assistance aux gouvernements sur leur demande pour la formulation et la mise en œuvre concertée de mesures de ce genre. Ce projet doit être entrepris en accord avec le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et le Directeur général de la FAO et en collaboration avec l'AAT. Un cycle d'études sur le financement du développement agricole (voir projet 73-03) a été proposé pour 1954.

GRUPE 2. — PROJETS PRIORITAIRES SPÉCIAUX

- 11-04 *Conférence régionale de la FAO sur la situation agricole; buts et programmes du développement agricole en Asie et en Extrême-Orient.* — (s) La conférence devra se réunir en 1953. Des membres du secrétariat aideront la FAO à rassembler des renseignements sur place, lorsque cela sera nécessaire, aux côtés des fonctionnaires de la FAO chargés de ce soin. Ces renseignements serviront à la préparation d'un rapport sur l'alimentation et l'agriculture de la région, rapport qui sera examiné par la conférence.

GRUPE 3. — AUTRES PROJETS

- 11-05 *Etudes du marché de certains produits agricoles.* — (s) Fourniture de renseignements ré-

gionaux au siège de la FAO en rapport avec l'étude sur le commerce et les possibilités de mise en vente de produits agricoles.

II. — Hydraulique fluviale et mise en valeur des ressources hydrauliques

GRUPE 1. — PROJETS ET TRAVAUX PERMANENTS PRIORITAIRES

- 21-01 *Aménagement à buts multiples des bassins fluviaux*⁶. — (s) Etude et exécution des projets d'aménagement à buts multiples des bassins fluviaux. Etude par pays des ressources hydrauliques, utilisation actuelle et plans de mise en valeur, avec étude et analyse des problèmes et des difficultés rencontrées. Préparation d'un manuel exposant les principes et les méthodes à employer pour les plans d'aménagement à buts multiples des bassins fluviaux. En coopération avec la FAO et l'OMS.
- 21-02 *Défense contre les inondations et mise en valeur des ressources hydrauliques des fleuves internationaux.* — Etude des problèmes techniques touchant la défense contre les inondations et la mise en valeur des ressources hydrauliques des fleuves internationaux.
- 21-03 *Méthodes de défense contre les inondations.* — Amélioration des méthodes de défense contre les inondations et, notamment étude, en commun avec les organisations techniques de la région, de divers problèmes concrets, tels que les problèmes des sédiments, de la protection des berges et des ouvrages de régularisation, etc.
- 21-04 *Conseils et assistance technique aux gouvernements qui en font la demande.* — Conseils techniques fournis à la demande des gouvernements et dans la limite des ressources du Bureau en personnel.
- 21-05 *Laboratoire d'hydraulique et observations hydrologiques.* — Développement et utilisation coordonnés des installations existantes et des programmes de recherche des laboratoires hydrauliques; étude de problème hydrologiques concrets et mesures tendant à encourager la réunion des données hydrologiques de base.
- 21-06 *Diffusion de renseignements techniques sur les ouvrages de défense contre les inondations et la mise en valeur des ressources hydrauliques, y compris les tarifs de distribution d'eau*⁶. Publication du *Recueil de la défense contre les inondations* et du *Journal de la défense contre les inondations*; distribution des rapports et publications techniques. En coopération avec l'AAT.

GRUPE 2. — PROJETS PRIORITAIRES SPÉCIAUX

- 21-07 *Centre de perfectionnement pour la mise en valeur des ressources hydrauliques.* — (s, t) Ce centre, financé par l'AAT, et dont la durée est prévue pour une année mais sera peut-être prolongée, s'ouvrira en 1954⁶.
- 21-08 *Conférence technique régionale sur la mise en valeur des ressources hydrauliques*⁶. — La réunion de cette conférence étant projetée pour

⁶ Se rattache au projet 33-03 sur l'énergie électrique.

1954, la préparation devra commencer au début de 1953.

- 21-09 *Voyage d'experts en Europe et en Amérique pour la visite des grands travaux de mise en valeur des ressources hydrauliques.* — La coopération de l'AAT et de la CEE sera demandée.

GROUPE 3. — AUTRES PROJETS

- 21-10 *Etude des précipitations et du ruissellement.* — Etude du rapport entre les précipitations et le ruissellement dans quelques grands bassins fluviaux de la région, en s'attachant particulièrement à l'écoulement des crues. En complément du projet 21-04.
- 21-11 *Etude des appareils de mesures hydrauliques.* — En complément du projet 21-06.

III. — Développement industriel

A. — Généralités

GROUPE 1. — PROJETS ET TRAVAUX PERMANENTS PRIORITAIRES

- 31-01 *Planification du développement industriel.* — Examen des progrès accomplis en matière de planification du développement industriel dans la région; analyse des difficultés soulevées par l'établissement et l'exécution de ces plans. Etude des budgets de ressources et services consultatifs, sur la demande des pays, en ce qui concerne les procédés permettant d'évaluer les besoins en ressources. Date prévue pour l'achèvement du prochain rapport: octobre 1953.
- 31-02 *Domaines dont le développement économique est entravé par le manque de personnel qualifié.* — Projet commun avec l'OIT et l'UNESCO. Etude des relations entre les plans nationaux de développement et la situation en matière de main-d'œuvre qualifiée: examen des possibilités d'échange de personnel technique entre les pays de la région. Réunion et diffusion de renseignements sur les moyens d'apprentissage et de formation professionnelle à tous les niveaux dans la région et en dehors de celle-ci. Troisième rapport: octobre 1953.

GROUPE 2. — PROJETS PRIORITAIRES SPÉCIAUX

- 31-03 *Cycle d'études sur l'organisation et la direction des entreprises industrielles du secteur public.* — Le programme du cycle d'études devra comprendre: des études portant sur les types d'organisation convenant aux entreprises industrielles; la part que doivent jouer les entreprises publiques dans le domaine industriel; les aspects financiers, commerciaux et économiques; l'administration et les problèmes connexes. En coopération avec l'AAT et l'Institut international des sciences administratives. Travaux préliminaires commencés en 1952. Le cycle d'études devra se réunir au début de 1954.
- 31-04 *Institut de formation du personnel de direction.* — Etude de la possibilité d'établir un Institut de formation du personnel de direction pour l'Asie et l'Extrême-Orient; la coopération de l'AAT sera demandée.

- 31-05 *Centre de formation pour le personnel de direction* sous les auspices des gouvernements, de la CEAE, de l'OIT et de l'UNESCO, et en coopération avec l'AAT.

GROUPE 3. — AUTRES PROJETS

- 31-06 *Etude comparative et diffusion de renseignements sur l'organisation et la gestion dans l'industrie.* — Diffusion de renseignements, au moyen de documents techniques et de bibliographies annotées, sur la structure et le fonctionnement d'entreprises industrielles. Instituts, plans administratifs, projets pour l'étude de la productivité et du rendement. Le concours de l'AAT sera demandé si c'est nécessaire: Durée: deux à quatre ans.

B. — Artisanat et petite industrie

GROUPE 1. — PROJETS ET TRAVAUX PERMANENTS PRIORITAIRES

- 32-01 *Diffusion de renseignements techniques* sur les méthodes de production, l'équipement, l'aménagement des locaux, les procédés utilisés et les normes applicables dans certaines industries telles que l'industrie textile, l'industrie des fibres, la fabrication du jagré, etc. Le travail a commencé en 1951. On s'attachera particulièrement à la coordination des études par pays sur le genre de textiles qui conviennent plus spécialement aux métiers à la main.
- 32-03 *Développement et coordination de la recherche et des expériences dans les pays de la région.* — Un rapport sera soumis aux prochaines réunions du Groupe de travail.

GROUPE 2. — PROJETS PRIORITAIRES SPÉCIAUX

- 32-03 *Usine témoin de céramique (poterie).* — Etude des progrès accomplis par les gouvernements en matière d'établissement d'usines témoins; assistance aux pays, pour les aider à préparer des demandes d'assistance technique. La coopération de l'AAT et de l'OIT sera recherchée par les gouvernements désireux de créer et de faire fonctionner une ou plusieurs installations. La date d'achèvement des travaux dépendra des progrès que les divers pays auront réalisés en ce qui concerne leurs installations expérimentales.
- 32-04 *Voyage d'étude au Japon des directeurs des services de l'industrie familiale.* — Etude technique des méthodes japonaises de production et de distribution commerciale. Epoque souhaitée pour le voyage: 1954. On sollicitera le concours de l'AAT.
- 32-05 *Aspects économiques de l'artisanat et de la petite industrie.* — Etude coordonnée des aspects économiques de l'artisanat et de la petite industrie, y compris le problème de la protection contre les importations et l'étude de la concurrence avec les produits de la grande industrie nationale. En coopération avec l'OIT. Les travaux devront commencer en 1953; on réunira pour mars 1954 les renseignements statistiques, toutes les informations utiles, ainsi que les observations des gouvernements. Date prévue pour la rédaction du rapport: décembre 1954.

GRUPE 3. — AUTRES PROJETS

- 32-06 *Normalisation.* — Etude des méthodes qu'il est possible d'adopter en vue de normaliser les matériaux utilisés par l'artisanat, pour assurer la solidité maximum d'un produit et par cela même faciliter sa vente. Durée prévue pour l'étude: deux à trois ans.

C. — Energie électrique

GRUPE 1. — PROJETS ET TRAVAUX PERMANENTS PRIORITAIRES

- 33-01 *Bulletin de l'énergie électrique en Asie et en Extrême-Orient.* — Cette publication annuelle passera en revue les progrès accomplis dans le domaine de l'énergie électrique, donnera des tableaux contenant des statistiques comparables entre elles et des renseignements sur la production et la puissance installée (par catégorie d'installations), sur les lignes de transmission (longueur et voltage), sur la consommation de combustible (type et quantité), sur le rendement et la charge des installations et sur l'utilisation de l'énergie électrique par les industries lourdes et légères. Elle décrira les progrès de l'électrification des campagnes, d'après la population et la superficie des régions desservies. Elle contiendra également de temps à autre des articles spéciaux présentant un intérêt régional.

GRUPE 2. — PROJETS PRIORITAIRES SPÉCIAUX

- 33-02 *Electrification des campagnes.* — Deuxième rapport, qui comprendra les points suivants:

a) *Tarifs et financement.* — Etude sur les tarifs et le financement indiquant notamment les types de tarifs utilisés dans les pays de la région et en dehors de la région. On s'attachera à indiquer l'importance que les tarifs présentent pour l'électrification des campagnes, en raison de la faiblesse du revenu normal des consommateurs ruraux et du prix relativement élevé du courant électrique, par suite de l'éparpillement de la demande et de la faible consommation par consommateur. En coopération avec la FAO. Date prévue pour l'achèvement des travaux: 1954;

b) *Expérience portant sur un village.* — Préparation d'un plan ou de plans pour l'exécution d'expériences avec un équipement choisi pour l'application de l'électricité aux industries rurales dans un ou plusieurs villages électrifiés de pays de la région. Le concours de l'AAT sera sollicité par les pays intéressés. L'achèvement des travaux dépendra de la façon dont se poursuivra l'expérience ou les expériences dans les pays intéressés.

- 33-03 *Coordination du développement de l'énergie hydro-électrique et de l'énergie thermique et développement intégré de l'énergie.* — Examen des conséquences d'un développement non équilibré des ressources hydrauliques en tenant compte notamment de l'expérience de la région à examiner. Etude de l'intérêt que présente l'intégration des réseaux, notamment en ce qui

concerne le rendement, la répartition judicieuse des réserves d'énergie entre tous les réseaux interconnectés, en cas de besoin exceptionnel sur un réseau quelconque, la réduction des réserves normales destinées aux industries textiles et des réserves de puissance installée, mais non encore utilisée, sur chacun des réseaux interconnectés, etc. Se rattache aux projets d'hydraulique fluviale et de mise en valeur des ressources hydrauliques 21-01, 21-06, 21-07 et 21-08. Date prévue pour l'achèvement des travaux: 1954.

GRUPE 3. — AUTRES PROJETS

- 33-04 *L'électricité dans l'industrie métallurgique.* — Le rôle de l'électricité dans l'industrie métallurgique sera étudié en insistant surtout sur: 1) le remplacement des autres combustibles, 2) les effets de son emploi sur la qualité du produit.
- 33-05 *L'électricité dans l'industrie chimique.* — Le rôle de l'électricité dans l'industrie chimique sera étudié en insistant surtout sur: 1) le remplacement des autres combustibles, 2) les effets sur la qualité du produit, 3) les branches de la production pour lesquelles l'électricité seule est employée.
- 33-06 *L'électricité dans l'industrie minière.* — Etude relative aux possibilités de l'emploi exclusif de l'électricité pour les travaux dans des mines profondes. Avantages qui doivent en découler en ce qui concerne l'augmentation de la production et l'amélioration du produit.

1). — Habitation et matériaux de construction

GRUPE 1. — PROJETS ET TRAVAUX PERMANENTS PRIORITAIRES

- 34-01 *Habitation, construction, urbanisme et aménagement des campagnes:*
- a) Coordination au niveau régional des travaux de divers organismes sur la base des projets et des programmes de travail de la Commission des questions sociales et du Conseil économique et social au moyen de groupes de travail intersecrétariats se réunissant périodiquement et composés de représentants de la CEAEQ, du Département des questions sociales de l'Organisation des Nations Unies, de la FAO, de l'OIT, de l'UNESCO et de l'OMS. La première réunion s'est tenue en novembre 1952. Une nouvelle réunion est prévue pour janvier 1954;
- b) Rassemblement et diffusion de renseignements sur les problèmes techniques touchant l'habitation et les matériaux de construction, les résultats des recherches, les expériences et les démonstrations portant sur les matériaux de construction, les méthodes de construction, les types de maisons, la normalisation, l'aide à l'effort personnel (formule castors), les dépenses de capital et les autres détails relatifs à la fabrication de nouveaux matériaux de construction; en coopération avec les organismes de l'Organisation des Nations Unies mentionnés sous a et l'AAT. Deuxième rapport: novembre 1953.

GRUPE 2. — PROJETS PRIORITAIRES SPÉCIAUX

34-02 *Exposition et cycle d'études de l'habitation et des matériaux de construction.* — En coopération avec le Gouvernement de l'Inde, l'AAT, la FAO, l'OIT, l'OMS et le Département des questions sociales de l'Organisation des Nations Unies :

- a) L'exposition sera organisée par le Gouvernement de l'Inde ;
- b) Le cycle d'études se tiendra au siège de l'exposition et utilisera les matériaux et les objets rassemblés pour celle-ci. Epoque proposée pour l'exposition et le cycle d'études: début de 1954.

GRUPE 3. — AUTRES PROJETS

34-03 *Etude intégrée des aspects économiques de l'habitation.* — Analyse économique et technique de l'emploi de divers matériaux de construction ; en coopération avec le Département des questions sociales de l'Organisation des Nations Unies, l'OMS, l'OIT, l'UNESCO et la FAO. Le plan de l'étude figure dans le document E/CN.11/I et T/HBWP/L.4. L'achèvement des travaux est prévu pour 1955.

E. — Fer et acier

GRUPE 1. — PROJETS ET TRAVAUX PERMANENTS PRIORITAIRES

35-01 *Etude du développement actuel et des plans d'expansion de l'industrie et du commerce du fer et de l'acier dans les pays de la CEAE0.* — Etude de la mise en œuvre des plans et des problèmes et diffusion de renseignements techniques concernant ces plans et ces problèmes ; doit inclure les questions mentionnées sous 22-01, Groupe 1, du rapport sur la quatrième session du Comité de l'industrie et du commerce, document E/CN.11/314 (E/CN.11/I et T/50), 29 janvier 1952, ainsi que sous 22-01, Groupe 1, du rapport annuel de la Commission au Conseil économique et social, document E/2171 (E/CN.11/342), 8 février 1952. Des rapports sur ces questions seront publiés de temps à autre. Le rapport pour 1953, s'appuyant sur les recommandations du Groupe d'experts qui a visité le Japon en 1952, avec l'aide de l'AAT, exposera les techniques de la production japonaise.

GRUPE 2. — PROJETS PRIORITAIRES SPÉCIAUX

35-02 *Voyage d'étude technique* effectué par des experts des pays de la région au Royaume-Uni, en Europe continentale et aux Etats Unis. On demandera la coopération et l'assistance de l'AAT. Le voyage pourra comprendre l'étude du fonctionnement des bas fourneaux et d'autres installations produisant du fer sans coke de haut fourneau, ainsi que des installations de traitement de la ferraille, notamment de la ferraille lourde. Il serait souhaitable d'organiser ce voyage en 1954.

GRUPE 3. — AUTRES PROJETS

35-03 *Service de bibliothèque et "Iron and Steel Bulletin".* — Projet permanent. Réunion et

diffusion de renseignements, résumés trimestriels de rapports et de publications techniques concernant les procédés de fabrication du fer et de l'acier et des sujets connexes, ainsi que les derniers perfectionnement qui intéressent particulièrement les pays de la région de la CEAE0.

35-04 *Usines témoins.* — Etude de la possibilité de créer, avec l'aide de l'AAT, une usine témoin fabriquant de l'acier sans coke. Le concours de l'AAT sera demandé. Les travaux préliminaires devraient commencer en 1955.

F. — Ressources minérales

GRUPE 1. — PROJETS ET TRAVAUX PERMANENTS PRIORITAIRES

36-01 *Mise en valeur des ressources minérales de la région.* — Etude annuelle des activités minières de la région, portant notamment sur les découvertes de nouveaux gisements, l'ouverture de nouvelles mines, y compris les mines de dimensions réduites, l'installation et l'extension d'usines de transformation de minerai et les aspects économiques de la production minière. Dans les rapports précédents de la CEAE0, on a rendu compte des progrès réalisés de 1945 à la fin de 1951.

36-02 *Etudes techniques et diffusion de renseignements sur certaines ressources minérales ainsi que sur les méthodes de prospection et d'extraction.* — Etudes limitées aux ressources les plus importantes pour le développement industriel de la région et dont la pénurie se fait sentir sur le marché mondial. Des rapports précédents ont déjà traité du charbon, du minerai de fer et du soufre. Un rapport d'ensemble a été publié sur les ressources en kaolin ; il sera suivi en 1953 d'une étude détaillée sur les ressources en kaolin et leur importance pour le développement de la fabrication de la poterie.

GRUPE 2. — PROJETS PRIORITAIRES SPÉCIAUX

36-03 *Conférence régionale sur la mise en valeur des ressources minérales.* — Réunion des experts travaillant dans la région pour échanger des vues, examiner les progrès déjà réalisés par les études du secrétariat, envisager les mesures à prendre pour développer rapidement les ressources minérales de la région et donner leur avis sur la portée des travaux futurs du secrétariat. Avec la coopération de l'AAT. Date prévue pour la réunion : avril 1953.

36-04 *Les ressources de la région en lignites, leur exploitation et leur utilisation.* — Etude d'ensemble et diffusion de renseignements sur les disponibilités, l'extraction, la distribution, la quantité, la qualité, l'exploitation, l'amélioration, l'utilisation (y compris la consommation par les centrales thermiques, les machines à vapeur, les industries sidérurgiques et autres et les moyens de transport), ainsi que sur les aspects économiques ; étude par pays, comprenant des recommandations relatives aux mesures à prendre dans chaque pays. Rapport provisoire rédigé en juillet 1952. Date prévue pour son achèvement : juin 1954.

36-05 *Voyage d'étude sur les lignites dans certains pays.* — La coopération de l'AAT sera demandée. Date souhaitée pour le voyage: 1953 ou 1954.

GROUPE 3. — AUTRES PROJETS

36-06 *Etudes techniques et diffusion de renseignements sur certaines ressources minérales ainsi que sur les méthodes de prospection et d'extraction* (voir projet 36-02 ci-dessus). — Sujets d'études proposés:

- a) Ilménite; durée estimée: un an;
- b) Méthodes de levés géologiques aériens; durée prévue: un an;
- c) Pétrole; durée prévue: deux ans.

36-07 *Etude détaillée de la situation de la région en matière de combustibles.* — Durée prévue: deux ans.

36-08 *Recherches communes et projets témoins.* — (t) Examen de la possibilité d'encourager les recherches entreprises en commun et d'aider un ou plusieurs pays de la région à installer une usine témoin pour le traitement de charbons de qualité inférieure, y compris les lignites; étude des possibilités d'utiliser ces projets sur la base régionale. Avec l'aide de l'AAT.

36-09 *Classification type du charbon à l'usage de la région.* — Travail commencé en 1950. Le rapport préliminaire a été achevé en 1950 et deux additifs ont été publiés en 1951. Durée prévue pour la préparation du rapport final: deux ans.

IV. — Transports intérieurs

A. — Généralités

GROUPE 1. — PROJETS ET TRAVAUX PERMANENTS PRIORITAIRES

41-01 *Réunion, analyse et diffusion de renseignements concernant les chemins de fer, les routes et les voies fluviales et notamment: statistiques des transports; service de bibliothèque; publication du Transport Bulletin trimestriel et du Railways Statistics Bulletin.* Diffusion de documents sur les chemins de fer en coopération avec l'AAT.

GROUPE 2. — PROJETS PRIORITAIRES SPÉCIAUX

41-02 *Coordination des moyens de transport.* — Etude et recommandations. En coopération avec l'OACI. Date prévue pour l'achèvement des travaux: 1954.

GROUPE 3. — AUTRES PROJETS

41-03 *Mécanisation de la comptabilité des entreprises de transport.* — Durée prévue: un an.

B. — Routes

GROUPE 1. — PROJETS ET TRAVAUX PERMANENTS PRIORITAIRES

(Voir aussi projet 41-01)

42-01 *Construction et entretien des routes.* — Etude permanente et recommandations:

- a) Rédaction définitive:
 - 1) Formulaire modèle pour l'enregis-

trement de données relatives aux chaussées en ciment;

- 2) Registre du pont routier;
- 3) Formulaire modèle pour l'établissement et la présentation des plans de construction de routes;

b) Aspects économiques de la construction des routes;

- (t) c) Possibilité d'organiser le voyage à l'étranger d'un groupe d'experts qui étudierait les derniers progrès techniques dans la construction et l'entretien des routes, et, en particulier, les routes établies à peu de frais et la stabilisation du sol. On demandera la collaboration de l'AAT.

GROUPE 2. — PROJETS PRIORITAIRES SPÉCIAUX

42-02 *Formation professionnelle des conducteurs et des mécaniciens,* avec utilisation de camions mobiles de démonstration et préparation d'un manuel d'instruction simplifié, à traduire dans les langues locales et nationales de la région et en recourant le plus possible aux moyens usuels.

42-03 *Remise en état des pièces usées.* — On demandera la collaboration de l'AAT. Durée proposée: 1953-1955.

42-04 *Sécurité de la circulation routière.* — Etudes et recommandations, portant notamment sur l'encombrement dans les zones urbaines et comprenant les aspects suivants:

- a) Construction des routes et sécurité de la circulation; tracé des embranchements et autres aspects du dessin des routes en fonction de la sécurité de la circulation;
- b) Circulation et sécurité de la route: systèmes de police de la circulation et formulaires types pour l'établissement des statistiques d'accidents. Durée proposée: 1953-1955.

GROUPE 3. — AUTRES PROJETS

42-05 *Normalisation des caractéristiques des routes et des ponts.* — Durée estimée: trois ans.

42-06 *Normalisation des caractéristiques de l'outillage de construction des routes.* — Durée estimée: deux ans.

42-07 *Mécanisation de la construction et de l'entretien des routes.* — Etude de divers types d'outillage permettant de mécaniser la construction et l'entretien des routes qui pourraient être adoptés dans la région. Avec la collaboration de l'AAT. Durée prévue: deux ans.

42-08 *Etude sur la durée des routes, y compris les routes avec revêtement de caoutchouc; établissement de sections pour l'épreuve de la résistance.* — Durée estimée: deux ans.

C. — Voies fluviales

GROUPE 1. — PROJETS ET TRAVAUX PERMANENTS PRIORITAIRES

(Voir aussi projet 41-01)

43-01 *Amélioration des transports fluviaux:*

- (t) a) Examen de méthodes améliorées de conservation des voies fluviales et des canaux en vue de la navigation;

- b) Diffusion de renseignements sur les méthodes propres à améliorer les transports fluviaux.

La coopération de l'AAT sera demandée en cas de besoin.

GRUPE 2. — PROJETS PRIORITAIRES SPÉCIAUX

- 43-02 *Améliorations concernant les types de bateaux (t) et leur emploi, y compris l'utilisation de bâtiments pousseurs et les méthodes de remorquage:*
- a) Rapport du Groupe de travail composé d'experts en matière de navigation intérieure; mise au point du rapport. Avec la coopération de l'AAT. Date d'achèvement proposée: décembre 1953;
- b) Projets témoins ou de démonstration: pour parler engagés avec l'Administration de l'assistance technique en vue de projets témoins communs. Durée proposée: 1953-1955.
- 43-03 *Etude comparée des divers types de moteurs de bâtiments fluviaux* qui pourraient être employés dans la batellerie de la région. Durée proposée: 1953-1954.
- 43-04 *Uniformisation des méthodes de jaugeage.* — Nouvelles études et préparation d'un projet de convention concernant le jaugeage des bateaux employés pour la navigation intérieure. Durée proposée: 1953-1954.
- 43-05 *Centre de formation de marinières.* — Etude de (t) la possibilité d'établir un centre régional pour la formation supérieure des mécaniciens de moteurs de marine diesel. On demandera la coopération de l'AAT. Durée proposée pour les études préparatoires: 1953-1954.

GRUPE 3. — AUTRES PROJETS

Néant.

D. — Chemins de fer

GRUPE 1. — PROJETS ET TRAVAUX PERMANENTS PRIORITAIRES

(Voir le projet 41-01)

GRUPE 2. — PROJETS PRIORITAIRES SPÉCIAUX

- 44-01 *Centre de formation destiné aux fonctionnaires (t) des chemins de fer chargés de l'exploitation et de la signalisation et voyage d'étude préparatoire.* En coopération avec l'AAT. Durée proposée: 1953-1958.
- 44-02 *Amélioration des méthodes de construction et d'entretien des voies:*
- 1) Etude et recommandations; durée proposée: 1953-1954.
- (t) 2) Voyage d'étude d'ingénieurs principaux des chemins de fer en 1953, ou aussitôt que possible. Le concours de l'AAT sera demandé.
- 44-03 *Locomotives et autorails diesel.* — Etude et recommandations concernant les meilleurs modèles de locomotives et d'autorails diesel pour la région; durée proposée: 1953-1954.
- 44-04 *Mesures permettant d'éviter des réclamations ou de les régler rapidement.* — Etude comparée

et recommandations; durée proposée: 1953-1954.

GRUPE 3. — AUTRES PROJETS

- 44-05 *Normalisation des traverses en bois.* — En coopération avec la FAO. Durée envisagée: deux ans. (s)
- 44-06 *Etude statistique du rendement des systèmes de transports, en vue de l'établissement d'un contrôle de la qualité.* — Durée estimée: deux ans.
- 44-07 *Traitement de l'eau dans les chaudières de locomotives.* — Etude et recommandations. Durée estimée: un an.

V. — Recherches et statistiques

A. — Recherches

GRUPE 1. — PROJETS ET TRAVAUX PERMANENTS PRIORITAIRES

- 51-01 *Etude sur la situation économique de l'Asie et (s) de l'Extrême-Orient* (publication annuelle). — En coopération avec les institutions spécialisées compétentes.
- 51-02 *Bulletin économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient* (publication trimestrielle). — Comprend les études périodiques sur la situation économique en Asie et en Extrême-Orient, des statistiques économiques et des articles spéciaux. Les articles du *Bulletin* se rapportent généralement aux questions que le secrétariat étudie au titre d'autres projets, notamment dans l'*Etude économique annuelle*.

GRUPE 2. — PROJETS PRIORITAIRES SPÉCIAUX

- 51-03 *Effets de l'industrialisation sur l'augmentation de la population dans les pays de la CEAE0.* — Etude des répercussions démographiques et économiques de l'industrialisation sur l'augmentation et la répartition de la population dans les pays de la CEAE0. Les travaux devront commencer en 1953. Date prévue pour leur achèvement: 1955.

GRUPE 3. — AUTRES PROJETS

Néant.

B. — Statistiques

GRUPE 1. — PROJETS ET TRAVAUX PERMANENTS PRIORITAIRES

- 52-01 *Séries statistiques de base.* — Séries statistiques de base sur la production, les transports, le commerce, les prix, les finances, etc., à utiliser pour la préparation de l'*Etude économique annuelle*, du *Bulletin économique* trimestriel et pour d'autres publications du secrétariat.
- 52-02 *Méthodes statistiques dans les pays de la (s) CEAE0.* — Etude des méthodes utilisées pour l'établissement des statistiques dans les pays de la CEAE0, afin de rendre ces statistiques comparables et conformes aux normes internationales, et de les améliorer, en collaboration avec le Bureau de statistique et d'autres services des Nations Unies, ainsi qu'avec les institutions spécialisées intéressées. Les domaines sur

lesquels devront porter ces statistiques comprennent la production, les prix, le commerce et la balance des paiements, la monnaie et le crédit, les finances publiques (y compris la reclassification du budget), le revenu national, la main-d'œuvre, la population, etc. Les rapports seront publiés au fur et à mesure que les travaux touchant un domaine déterminé seront achevés.

- 52-03 *Organisation des services statistiques et activités de ces services dans les pays de la CEAEO.* — Enquêtes sur l'organisation des services statistiques dans les pays de la région, les modifications apportées ou les réorganisations effectuées et le genre de travaux statistiques entrepris. Une première étude a été publiée en 1951; de nouvelles études sont prévues tous les deux ans. La deuxième paraîtra en 1953.

GRUPE 2. — PROJETS PRIORITAIRES SPÉCIAUX

- 52-04 *Conférence régionale de statisticiens de la région de la CEAEO.* — La troisième conférence sera organisée en 1954, en coopération avec le Bureau de statistique des Nations Unies et les institutions spécialisées intéressées. Le principal point de l'ordre du jour portera sur les statistiques du revenu national. Le concours de l'AAT sera demandé.
- 52-05 *Index des statistiques économiques de l'Asie et de l'Extrême-Orient.* — Ce travail découle des projets 52-01 et 52-02. Préparation d'un index analytique des statistiques économiques de l'Asie et de l'Extrême-Orient, en coopération avec le Bureau de statistique des Nations Unies et les institutions spécialisées. Cet index indiquera quelles sont les séries statistiques publiées par les organisations internationales ainsi que les séries subsidiaires parues dans les publications nationales. Date proposée pour l'achèvement du premier rapport: 1953.
- 52-06 *Groupe de travail chargé d'étudier les statistiques de la monnaie et du crédit.* — Etude du projet de manuel des statistiques de la monnaie et du crédit, établi par le Fonds monétaire international. Se réunira avec l'accord des membres associés de la Commission. Sera organisé en collaboration avec le Bureau de statistique des Nations Unies et le Fonds monétaire international.

GRUPE 3. — AUTRES PROJETS

Néant.

VI. — Assistance technique et services consultatifs

GRUPE 1. — PROJETS ET TRAVAUX PERMANENTS PRIORITAIRES

- 61-01 *Services consultatifs (E/CN.11/231 et 300).* — (t) Dans la limite de ses ressources, en consultation avec le BAT, l'AAT et les institutions spécialisées, et au titre des projets approuvés du programme de travail, notamment en ce qui concerne l'énergie électrique, le fer et l'acier (problèmes soulevés par la création d'usines sidérurgiques, par l'utilisation de laboratoires régionaux et autres pour l'essai des minerais, par la collecte de la ferraille, par l'adoption de méthodes uniformes de statistiques), les res-

sources minérales, les accords commerciaux et financiers, l'étude des marchés, le développement des échanges commerciaux, la distribution commerciale des produits de l'artisanat, la mobilisation des capitaux nationaux et les statistiques, le secrétariat: a) fournira, sur leur demande et pour une brève période, des services consultatifs d'experts aux pays de la région, notamment en vue de l'établissement des demandes d'assistance technique; b) aidera sur leur demande les gouvernements de la région à obtenir les services d'experts, soit directement de pays de la région, soit au titre du programme élargi d'assistance technique; et c) participera à des missions préliminaires ou autres organisées dans le cadre du programme d'assistance technique des Nations Unies.

- 61-02 *Bourses de perfectionnement.* — Le secrétariat continuera à soumettre à l'AAT ses observations sur les demandes de bourses d'études et de bourses de perfectionnement adressées à l'AAT par les gouvernements de la région.

GRUPE 2. — PROJETS PRIORITAIRES SPÉCIAUX

Néant.

GRUPE 3. — AUTRES PROJETS

Néant.

VII. — Commerce et finances

A. — Etudes commerciales

GRUPE 1. — PROJETS ET TRAVAUX PERMANENTS PRIORITAIRES

- 71-01 *Etude du développement des échanges commerciaux et des perspectives qui s'offrent à la région.* — Projet d'ensemble permanent dont différents aspects seront étudiés périodiquement. Les études prévues pour 1953 et 1954 sont les suivantes:

- (s) a) *Rapport commun CEAEO/CEE/FAO sur le commerce entre l'Asie et l'Extrême-Orient et l'Europe.* — Les travaux doivent être terminés en 1953;
- b) *Méthodes permettant de développer le commerce intrarégional dans la région de la CEAEO.* — Analyse du commerce actuel entre les pays de la CEAEO. Possibilités de développer le commerce intrarégional. L'achèvement des travaux est prévu pour 1953 ou 1954;
- c) *Fourniture de biens d'équipement, de matières premières, de produits semi-finis et finis.* — Etude permanente de la situation du marché, y compris, lorsque les gouvernements en font la demande expresse, la recherche de nouvelles sources d'approvisionnement en cas de besoins pressants.

GRUPE 2. — PROJETS PRIORITAIRES SPÉCIAUX

- 71-02 *Etude des marchés* (voir également projet 11-05). — Etudes portant sur certains produits de la région de la CEAEO; les travaux comprendront:

- a) La préparation d'une série d'études types de marchés pour certains des produits

importants des pays de la région;

- b) La préparation de manuels pour l'étude des marchés à l'intention des représentations commerciales à l'étranger.

En collaboration avec la FAO, d'autres institutions spécialisées et d'autres organisations internationales. Aussitôt achevées, ces études seront publiées. Date limite pour l'achèvement du premier rapport (cuirs et peaux) au titre de *a*: décembre 1954.

GRUPE 3. — AUTRES PROJETS

- 71-03 Etudes d'accords commerciaux et financiers, (s) notamment sur les points suivants:

- i) Mise en œuvre des accords commerciaux;
- ii) Accords d'achat en gros; et
- iii) Accords financiers et commerciaux avec l'Europe, accords financiers et commerciaux conclus ou possibles, à l'occasion d'autres projets de développement des échanges commerciaux.

B. — Développement du commerce

GRUPE 1. — PROJET ET TRAVAUX PERMANENTS PRIORITAIRES

- 72-01 *Extension des services de développement des (t) échanges commerciaux.* — Assistance aux services nationaux chargés de développer les échanges commerciaux, en leur fournissant des informations et des avis sur les problèmes qu'ils ont à résoudre, ainsi que sur les moyens d'organiser l'enseignement des techniques de développement commercial; en coopération avec l'AAT.

- 72-02 *Bureau central chargé de réunir et de diffuser (s) des renseignements commerciaux.* — Cette activité comporte notamment la publication des *Trade Promotion News*, du *Trade Promotion Series*, du *Calendrier des conférences, foires et expositions régionales* et la mise au point, en commun avec l'UNESCO, de l'étude sur les mesures à prendre pour augmenter les approvisionnements en matériel éducatif et scientifique dans la région.

- 72-03 *Distribution des produits de l'artisanat à l'in- (t) térieur du pays et à l'étranger.* — Assistance aux pays pour le développement de leurs marchés nationaux et étrangers, en coopération avec l'AAT, et diffusion de renseignements relatifs aux tarifs douaniers et à la réglementation des importations.

GRUPE 2. — PROJETS PRIORITAIRES SPÉCIAUX

- 72-04 *Conférence de la CEAEQ pour le développe- ment des échanges commerciaux.* — La deuxième conférence doit se réunir en février 1953.

- 72-05 *Moyens d'arbitrage commerciaux.* — Etude des moyens existant dans la région et diffusion de renseignements au sujet de l'établissement d'organismes nationaux d'arbitrage; normalisation graduelle des pratiques d'arbitrage. Nouveau projet. Date prévue pour l'achèvement du premier rapport: décembre 1953.

GRUPE 3. — AUTRES PROJETS

- 72-06 *Normalisation.* — Diffusion de renseignements; (t, s) groupes de travail spéciaux réunissant les représentants des organismes intéressés. La coopération de l'AAT, de la FAO et de l'Organisation internationale de normalisation sera demandée. Durée prévue: un an.

C. — Etudes financières et économiques

GRUPE 1. — PROJET ET TRAVAUX PERMANENTS PRIORITAIRES

- 73-01 *Mobilisation des ressources financières natio- (s) nales.* — Etude et réunion d'un groupe de travail. Projet d'ensemble permanent dont différents aspects seront étudiés périodiquement. Les études prévues pour 1953 et 1954, après consultation avec le Fonds monétaire international et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement ainsi qu'avec la FAO, sont:

- i) Services postaux et caisses d'épargne rurales;
- ii) Rapports sur les mesures prises et l'expérience acquise par les pays de la région en ce qui concerne l'encouragement donné à la mobilisation des capitaux nationaux;
- iii) Etude de la formation du capital et des besoins de crédit dans les régions rurales. En coopération avec la FAO et avec les pays de la région, assistance en vue d'enquêtes systématiques et uniformes sur la formation du capital dans les groupes de population qui se consacrent à l'agriculture ou aux industries familiales et dans d'autres groupes ruraux. On s'occupera en même temps d'évaluer les besoins en crédit, le coût du crédit ainsi que les facilités de crédit rural qui existent et celles dont on a besoin (en relation avec le projet 11-03).

- 73-02 *Aspects financiers des programmes de dévelop- (s) pement économique.* — Etude et réunion d'un groupe de travail. Etablissement et analyse des données budgétaires et des aspects financiers des programmes à long terme dans les pays de la région; étude comparée des méthodes de financement du développement économique, compte tenu des ressources disponibles, du régime fiscal, des prêts et subventions de l'étranger, du revenu national, des pressions inflationnistes et déflationnistes et des rapports entre la politique monétaire et le développement économique; en coopération avec les institutions spécialisées compétentes et d'autres organisations intéressées. L'étude portera surtout sur les points suivants:

- i) Aspects financiers des projets de mise en valeur d'intérêt local, y compris les projets de mise en valeur de collectivités;
- ii) Revenu national et formation de capital;
- iii) Méthodes fiscales convenant au développement économique, y compris les techniques de la perception des impôts;
- iv) Problèmes de financement et d'inflation que pose la mise au travail des personnes sous-employées;

- v) Priorités dans les programmes de mise en valeur avec étude spéciale des incidences financières.

GROUPE 2. — PROJETS PRIORITAIRES SPÉCIAUX

- 73-03 Cycle d'études sur le financement du développement agricole, en coopération avec la FAO et l'AAT; à organiser en 1954. Il est également question de ce cycle d'études au projet 11-03; il est également lié au projet 73-01, iii.

GROUPE 3. — AUTRES PROJETS

- 73-04 *Lois et règlements concernant les investissements étrangers.* — Revision et mise à jour de l'étude publiée par le secrétariat.
- 73-05 *Problèmes de l'intégration du secteur organisé et du secteur non organisé du marché monétaire et des capitaux.*
- 73-06 *Coordination des finances publiques et privées en vue d'obtenir le maximum d'investissements.*

SIXIÈME PARTIE

PROJET DE CALENDRIER DES REUNIONS POUR 1953 FONDE SUR LE PROGRAMME DE TRAVAIL ET SUR L'ORDRE DE PRIORITE

212. On trouvera ci-dessous le calendrier des réunions envisagées (depuis la fin de la neuvième session de la Commission, jusqu'à la dixième session inclusivement, y compris la Conférence de la FAO intéressant directement la Division de l'agriculture commune à la CEAE0 et à la FAO).

<i>Dates</i>	<i>Réunions</i>	<i>Lieu</i>
Février	Deuxième conférence régionale sur le développement du commerce	Manille
Avril	Conférence régionale sur la mise en valeur des ressources minérales	Tokio
Juillet	Groupe de travail commun aux secrétariats de la CEAE0, de l'OIT et de l'UNESCO chargé d'étudier les domaines du développement économique qui sont désavantagés par le manque de personnel qualifié (troisième session)	Bangkok
Juillet	Réunion régionale préparatoire à la Conférence de la FAO (deuxième session)	Bangalore (Inde)
Août	Groupe de travail pour les petites industries et la distribution commerciale des produits de l'artisanat (troisième session)	Bangkok
Août	Sous-Comité des routes (deuxième session)	Bangkok
Septembre	Sous-Comité du fer et de l'acier (cinquième session)	Bangkok
Septembre	Sous-Comité de l'énergie électrique (troisième session)	Bangkok
Septembre	Groupe de travail sur le financement du développement économique en Asie	Bangkok
Septembre-octobre	Sous-Comité des chemins de fer (deuxième session)	Paris
Janvier 1954	Cycle d'études sur l'habitation	New-Delhi
Non encore fixé	Groupe de travail chargé d'étudier les statistiques de la monnaie et du crédit	Bangkok
Janvier-février 1954	Comité des transports intérieurs (troisième session)	Ceylan
Janvier-février 1954	Comité de l'industrie et du commerce (sixième session)	Ceylan
Janvier-février 1954	Dixième session de la Commission	Ceylan

ANNEXES

ANNEXE I

Mandat de la Commission

Texte adopté à la quatrième session du Conseil économique et social et amendé aux cinquième, septième, huitième, neuvième, treizième et quatorzième sessions du Conseil.

Le Conseil économique et social,

Après avoir examiné la résolution adoptée lors de la 55ème séance plénière de l'Assemblée générale, tenue le 11 décembre 1946, aux termes de laquelle l'Assemblée générale "recommande que, pour apporter une aide efficace aux pays dévastés par la guerre, le Conseil économique et social, à sa prochaine session, procède sans délai à un examen favorable de la question de la création d'une Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient", et

Ayant pris note du rapport du Groupe de travail pour l'Asie et l'Extrême-Orient de la Sous-Commission temporaire de la reconstruction économique des régions dévastées,

Crée une Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient avec le mandat suivant :

1. La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient, agissant conformément aux principes de l'Organisation des Nations Unies et sous réserve du contrôle général du Conseil, devra, à condition de ne prendre aucune mesure à l'égard d'un pays quelconque sans l'assentiment du gouvernement de ce pays :

a) Prendre des mesures et participer à leur exécution pour faciliter une action concertée en vue de la reconstruction et du développement économiques de l'Asie et l'Extrême-Orient, relever le niveau de l'activité économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient et maintenir, en les renforçant, les relations économiques de ces régions, tant entre elles qu'avec les autres pays du monde ;

b) Procéder ou faire procéder à des enquêtes et études sur les problèmes économiques et techniques ainsi que sur l'évolution de la situation dans les territoires d'Asie et d'Extrême-Orient, dans la mesure où la Commission le jugera nécessaire ;

c) Entreprendre ou faire entreprendre le rassemblement, l'évaluation et la diffusion de renseignements d'ordre économique, technique et statistique, dans la mesure où la Commission jugera utile de le faire ;

d) Fournir, dans la limite des moyens dont dispose le secrétariat, les services consultatifs que les pays de la région pourraient désirer, à la condition que ces services ne fassent pas double emploi avec ceux que fournissent les institutions spécialisées ou l'Administration de l'assistance technique de l'Organisation des Nations Unies ;

e) Aider le Conseil économique et social, sur sa demande, à s'acquitter de ses fonctions dans la région, en ce qui concerne tous les problèmes économiques, y compris les problèmes touchant à l'assistance technique.

2. Les territoires de l'Asie et de l'Extrême-Orient mentionnés au paragraphe 1 comprendront : la Birmanie, le Bornéo du Nord, le Brunéi, le Cambodge, Ceylan, la Chine, la Corée, la Fédération malaise, Hong-kong, l'Inde, l'Indonésie, le Japon, le Laos, le Népal, le Pakistan, les Philippines, le Sarawak, Singapour, la Thaïlande et le Vietnam.

3. La Commission sera composée des pays suivants : l'Australie, la Birmanie, la Chine, les Etats-Unis d'Amérique, la France, l'Inde, l'Indonésie, la Nouvelle-Zélande, le Pakistan, les Pays-Bas, les Philippines, le Royaume-Uni, la Thaïlande,

l'Union des Républiques socialistes soviétiques, étant entendu que tout Etat situé dans cette zone qui deviendrait par la suite Membre de l'Organisation des Nations Unies deviendrait, de ce fait, membre de la Commission.

4. Les membres associés comprendront le Cambodge, Ceylan, la Corée, Hong-kong, le Japon, le Laos, la Malaisie et le Bornéo britanniques (c'est-à-dire le Bornéo du Nord, le Brunéi, la Fédération malaise, le Sarawak et Singapour), le Népal et le Vietnam.

5. Tout territoire, partie ou groupe de territoires, qui se trouve dans le domaine géographique de la Commission, tel qu'il a été défini au paragraphe 2, pourra, en adressant à la Commission une demande qui sera présentée par le membre responsable des relations internationales de ces territoires, parties ou groupes de territoires, être admis par la Commission en qualité de membre associé. Si l'un de ces territoires, parties ou groupes de territoires vient à assumer lui-même la responsabilité de ses relations internationales, il pourra présenter lui-même à la Commission sa demande d'admission en qualité de membre associé.

6. Les représentants des membres associés pourront participer, sans droit de vote, à toutes les réunions de la Commission siégeant soit en commission, soit en comité.

7. Les représentants des membres associés pourront être nommés membres de tout comité ou de tout organe subsidiaire que la Commission pourrait créer et auront le droit de voter et de faire partie du bureau de ces organismes.

8. La Commission est autorisée à faire, sur toute question de sa compétence, des recommandations directes aux gouvernements des Etats Membres ou membres associés intéressés, aux gouvernements des Etats admis à titre consultatif et aux institutions spécialisées intéressées. La Commission soumettra à l'examen préalable du Conseil toute proposition relative à une action qui pourrait avoir des effets importants sur l'économie de l'ensemble du monde.

9. La Commission invitera tout Membre de l'Organisation des Nations Unies qui n'est pas membre de la Commission à participer, à titre consultatif, à l'examen de toute question susceptible d'intéresser particulièrement ce pays non membre.

10. La Commission invitera les représentants des institutions spécialisées et pourra inviter des représentants d'organisations intergouvernementales à participer, à titre consultatif, aux discussions qu'elle consacrera à toute question susceptible d'intéresser particulièrement ces institutions ou organisations, en suivant la procédure adoptée par le Conseil économique et social.

11. La Commission prendra des dispositions aux fins de consultation avec les organisations non gouvernementales auxquelles le Conseil économique et social aura accordé le statut consultatif, conformément aux principes approuvés par le Conseil et contenus dans les parties I et II de la résolution 288 (X) du Conseil.

12. La Commission prendra les mesures appropriées pour que la liaison nécessaire soit maintenue avec les autres organismes des Nations Unies et avec les institutions spécialisées.

13. La Commission peut, après avoir consulté toute institution spécialisée travaillant dans le même domaine général et avec l'approbation du Conseil, constituer tous organismes subsidiaires qu'elle jugera utiles pour faciliter l'accomplissement des tâches qui lui incombent.

14. La Commission adoptera son propre règlement intérieur, notamment en ce qui concerne le mode d'élection de son Président.

15. La Commission présentera au Conseil, une fois par an, un rapport complet sur ses activités et ses projets, y compris ceux de tout organe subsidiaire.

16. Le budget administratif de la Commission sera financé sur les fonds de l'Organisation des Nations Unies.

17. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies désignera le personnel de la Commission et ce personnel fera partie du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

18. Le siège de la Commission sera établi au siège permanent de l'Organisation des Nations Unies en Asie et en Extrême-Orient. En attendant que le siège permanent des bureaux de l'Organisation en Asie et en Extrême-Orient ait été fixé, le centre de travail de la Commission sera maintenu à Bangkok.

19. Le Conseil procédera, de temps à autre, à un examen spécial des travaux de la Commission.

ANNEXE II

Règlement intérieur de la Commission

Texte établi lors de la première session, confirmé et adopté lors de la deuxième session, et amendé lors des troisième, cinquième, sixième, septième, huitième et neuvième sessions de la Commission.

CHAPITRE PREMIER. — SESSIONS

Article premier

Les dispositions suivantes s'appliquent à la date et au lieu des sessions de la Commission :

a) La Commission, agissant en consultation avec le Secrétaire général, formule à chacune de ses sessions des recommandations concernant la date et le lieu de sa session suivante, sous réserve de l'approbation du Conseil. La Commission tient également une session dans les quarante-cinq jours qui suivent la communication au Secrétaire exécutif d'une demande à cet effet émanant du Conseil économique et social et, dans ce cas, le Secrétaire général, en consultation avec le Président de la Commission, fixe le lieu de la session.

b) Dans des cas spéciaux, la date et le lieu de la session peuvent être modifiés par le Secrétaire général agissant en consultation avec le Président de la Commission et le Comité intérimaire du calendrier des conférences. A la demande de la majorité des membres de la Commission, le Secrétaire général, agissant en consultation avec le Président de la Commission et le Comité intérimaire du calendrier des conférences, peut également modifier la date et le lieu de la session.

c) Les sessions se tiennent normalement au Bureau de l'Organisation des Nations Unies pour l'Asie et l'Extrême-Orient. La Commission peut formuler une recommandation en vue de tenir ailleurs telle ou telle session.

Article 2

Trente-cinq jours au moins avant le commencement de la session, le Secrétaire exécutif fait connaître aux membres de la Commission la date d'ouverture de la session et leur adresse trois exemplaires de l'ordre du jour provisoire et des documents essentiels relatifs à chaque point de l'ordre du jour provisoire. La distribution est analogue à celle qui est prévue à l'article 46.

Article 3

La Commission invite tout Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies qui n'est pas membre de la Commission à participer, à titre consultatif, à l'examen de toute question qui offre un intérêt particulier pour lui.

CHAPITRE II. — ORDRE DU JOUR

Article 4

Le Secrétaire exécutif établit, en consultation avec le Président, l'ordre du jour provisoire de chaque session.

Article 5

L'ordre du jour provisoire de toute session comprend :

a) Les questions résultant des travaux des sessions antérieures de la Commission ;

b) Les questions proposées par le Conseil économique et social ;

c) Les questions proposées par un membre ou un membre associé de la Commission ;

d) Les questions proposées par une institution spécialisée en conformité des accords conclus pour définir les rapports entre ces institutions et l'Organisation des Nations Unies ;

e) Les questions proposées par les organisations non gouvernementales de la catégorie A, sous réserve des dispositions de l'article 6 ;

f) Toute autre question que le Président ou le Secrétaire exécutif juge opportun d'y faire figurer.

Article 6

Les organisations non gouvernementales de la catégorie A peuvent proposer l'inscription à l'ordre du jour provisoire de la Commission de questions portant sur des sujets de leur compétence, et ce dans les conditions suivantes :

a) Toute organisation qui désire proposer l'inscription d'une question doit en informer le Secrétaire exécutif au moins soixante-trois jours avant l'ouverture de la session ; avant de proposer formellement l'inscription d'une question, l'organisation doit tenir dûment compte des observations que le Secrétaire exécutif peut présenter.

b) La proposition, accompagnée de la documentation essentielle pertinente, doit être présentée formellement au moins quarante-neuf jours avant l'ouverture de la session.

Article 7

L'adoption de l'ordre du jour constitue le premier point de l'ordre du jour provisoire d'une session.

Article 8

La Commission peut, à tout moment, modifier l'ordre du jour.

CHAPITRE III. — REPRÉSENTATION ET POUVOIRS

Article 9

Chaque membre est représenté à la Commission par un représentant accrédité.

Article 10

Tout représentant peut se faire accompagner aux sessions de la Commission par des représentants suppléants et des conseillers ; il peut être remplacé, en cas d'absence, par un représentant suppléant.

Article 11

Les pouvoirs de chaque représentant nommé à la Commission, ainsi que les noms des représentants suppléants désignés, sont communiqués sans délai au Secrétaire exécutif.

Article 12

Le Président et le Vice-Président examinent les pouvoirs et font rapport à la Commission.

CHAPITRE IV. — BUREAU

Article 13

La Commission élit chaque année, lors de sa première réunion, un Président et un Vice-Président parmi les représentants de ses membres. Ils demeurent en fonctions jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Ils sont rééligibles.

Article 14

Si le Président est absent pendant une séance ou une partie de séance, il est remplacé par le Vice-Président.

Article 15

Si le Président cesse de représenter un Etat membre de la Commission, ou s'il se trouve dans l'impossibilité de s'acquitter plus longtemps de ses fonctions, le Vice-Président assume la présidence pour la période qui reste à courir. Dans ce cas, de même que si le Vice-Président cesse de représenter un Etat

membre de la Commission ou se trouve dans l'impossibilité de s'acquitter plus longtemps de ses fonctions, la Commission élit un autre Vice-Président pour la période qui reste à courir.

Article 16

Le Vice-Président, lorsqu'il fait fonction de Président, a les mêmes droits et les mêmes devoirs que le Président.

Article 17

Le Président, ou le Vice-Président lorsqu'il fait fonction de Président, participe aux séances de la Commission en tant que Président et non en tant que représentant de l'Etat membre qui l'a accrédité. La Commission admet alors un représentant suppléant à représenter cet Etat membre aux séances de la Commission et à y exercer son droit de vote.

CHAPITRE V. — SECRETARIAT

Article 18

Le Secrétaire exécutif agit en cette qualité à toutes les séances de la Commission, de ses sous-commissions, de ses comités et autres organes subsidiaires. Il peut désigner un autre membre du secrétariat pour le remplacer à toute séance de la Commission.

Article 19

Le Secrétaire exécutif ou son représentant peut, au cours d'une séance, faire des exposés écrits ou oraux sur toute question en cours d'examen.

Article 20

Le Secrétaire exécutif dirige le personnel fourni par le Secrétaire général et nécessaire à la Commission, à ses sous-commissions, à ses comités et autres organes subsidiaires.

Article 21

Le Secrétaire exécutif est chargé de prendre les dispositions nécessaires en vue des réunions.

Article 22

Dans l'exercice de ses fonctions, le Secrétaire exécutif agit au nom du Secrétaire général.

CHAPITRE VI. — CONDUITE DES DÉBATS

Article 23

La majorité des membres de la Commission constitue le quorum.

Article 24

Outre l'exercice des pouvoirs qui lui sont conférés en vertu d'autres dispositions du présent règlement, le Président prononce l'ouverture et la clôture de chaque séance de la Commission, dirige les débats, assure l'application du présent règlement, donne la parole, met les questions aux voix et proclame les décisions. Le Président peut aussi rappeler à l'ordre un orateur dont les remarques n'ont pas trait au sujet en discussion.

Article 25

Au cours de la discussion de toute question, un représentant peut présenter une motion d'ordre. Dans ce cas, le Président prend immédiatement une décision. Si la décision est contestée, le Président la met immédiatement aux voix. Cette décision reste acquise si la majorité ne se prononce pas contre elle.

Article 26

Au cours de la discussion de toute question, un représentant peut demander l'ajournement du débat. Cette motion a priorité. Outre l'auteur de la motion, deux orateurs peuvent prendre la parole, l'un en faveur de la motion et l'autre contre.

Article 27

A tout moment, un représentant peut demander la clôture du débat, même si d'autres représentants ont manifesté le désir de prendre la parole. L'autorisation de prendre la parole contre la motion de clôture ne peut être accordée à plus de deux représentants.

Article 28

Le Président consulte la Commission sur toute motion de

clôture. Si la Commission approuve la motion, le Président prononce la clôture du débat.

Article 29

La Commission peut limiter le temps de parole de chaque orateur.

Article 30

Si un membre de la Commission le demande, toute motion ou tout amendement à une motion, présenté par un orateur, est communiqué par écrit au Président qui en donne lecture avant de donner la parole à un nouvel orateur; il en est de même immédiatement avant tout scrutin relatif à cette motion ou à cet amendement. Le Président peut faire distribuer aux représentants présents le texte de la motion ou de l'amendement avant qu'il ne soit mis aux voix.

Cette disposition ne s'applique pas aux motions de pure forme comme les motions de clôture ou d'ajournement.

Article 31

Les motions et résolutions principales sont mises aux voix dans l'ordre où elles ont été présentées, à moins que la Commission n'en décide autrement.

Article 32

Lorsqu'un amendement comporte une révision, une addition, ou une suppression intéressant une proposition, on vote d'abord sur cet amendement, et ensuite, s'il est adopté, sur la proposition modifiée.

Article 33

Si deux ou plusieurs amendements à une proposition sont présentés, la Commission vote d'abord sur celui qui s'éloigne le plus, quant au fond, de la proposition primitive; elle vote ensuite, le cas échéant, sur l'amendement qui, après ce premier amendement, s'éloigne le plus de ladite proposition, et ainsi de suite, jusqu'à ce que tous les amendements aient été mis aux voix.

Article 34

La division est de droit, si elle est demandée. En cas de division, le texte résultant des différents scrutins est mis aux voix dans son ensemble.

CHAPITRE VII. — VOTE

Article 35

Chaque membre de la Commission dispose d'une voix.

Article 36

Les décisions de la Commission sont prises à la majorité des membres présents et votants.

Article 37

La Commission ne prend aucune mesure intéressant un pays quelconque sans l'assentiment du gouvernement de ce pays.

Article 38

La Commission vote normalement à main levée. Si un représentant demande le vote par appel nominal, l'appel nominal a lieu dans l'ordre alphabétique anglais des noms des membres.

Article 39

Toutes les élections ont lieu au scrutin secret.

Article 40

En cas de partage égal des voix lors d'un vote qui ne porte pas sur des élections, on procède à un deuxième tour de scrutin à la séance suivante; s'il y a de nouveau partage égal, la proposition est considérée comme repoussée.

CHAPITRE VIII. — LANGUES

Article 41

L'anglais et le français sont les langues de travail de la Commission.

Article 42

Les discours prononcés dans l'une des langues de travail sont interprétés dans l'autre.

CHAPITRE IX. — COMPTES RENDUS

Article 43

Le Secrétaire rédige le compte rendu analytique des séances de la Commission et le fait parvenir aussitôt que possible aux représentants des Etats membres et aux représentants de toute autre institution ou organisation gouvernementale ayant participé à la séance. Ces représentants informent le secrétariat, dans les soixante-douze heures qui suivent la distribution du compte rendu, des changements qu'ils désirent y faire apporter. Tout différend concernant les changements est soumis au Président, dont la décision est définitive.

Article 44

Le texte corrigé du compte rendu des séances publiques est distribué aussitôt que possible, conformément à la pratique de l'Organisation des Nations Unies. Il est distribué aux organisations non gouvernementales de la catégorie A, aux organisations non gouvernementales appropriées de la catégorie B ou inscrites au registre et, s'il y a lieu, aux membres ayant le statut consultatif.

Article 45

Le texte corrigé du compte rendu des séances privées est distribué aussitôt que possible aux membres de la Commission, à tout membre ayant participé à la séance à titre consultatif et aux institutions spécialisées. Il est distribué à tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, si la Commission en décide ainsi.

Article 46

Le texte de tous les rapports, résolutions, recommandations et autres décisions formellement adoptés par la Commission, par ses sous-commissions ou autres organes subsidiaires et par ses comités est communiqué aussitôt que possible aux membres de la Commission, aux membres intéressés ayant le statut consultatif, à tous les autres Membres de l'Organisation des Nations Unies, aux institutions spécialisées, aux organisations non gouvernementales de la catégorie A et aux organisations non gouvernementales appropriées appartenant à la catégorie B ou inscrites au registre.

CHAPITRE X. — PUBLICITÉ DES SÉANCES

Article 47

En règle générale, la Commission se réunit en séance publique. Elle peut décider qu'une ou plusieurs séances déterminées seront des séances privées.

CHAPITRE XI. — RELATIONS AVEC LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

Article 48

Les organisations non gouvernementales des catégories A et B ou inscrites au registre peuvent désigner des représentants autorisés qui assistent en tant qu'observateurs aux séances publiques de la Commission.

Article 49

Les organisations des catégories A et B peuvent présenter, sur les questions qui sont de leur compétence particulière, des exposés écrits relatifs aux travaux de la Commission ou de ses organes subsidiaires. Le Secrétaire exécutif communique aux membres et aux membres associés de la Commission le texte de ces exposés, sauf lorsqu'ils sont devenus périmés du fait, par exemple, que les questions dont ils traitent ont déjà fait l'objet d'une décision.

Article 50

Les dispositions suivantes s'appliquent à la présentation et à la distribution de ces exposés écrits :

a) Les exposés écrits doivent être présentés dans l'une des langues officielles ;

b) Les exposés écrits doivent être présentés assez tôt pour que le Secrétaire exécutif et l'organisation aient le temps de procéder, avant leur distribution, aux consultations appropriées ;

c) Avant de communiquer l'exposé sous sa forme définitive, l'organisation doit tenir dûment compte des observations que le Secrétaire exécutif peut présenter au cours de ces consultations ;

d) Le texte des exposés écrits présentés par les organisations des catégories A et B n'est distribué *in extenso* que s'il ne compte pas plus de 2.000 mots. Lorsqu'un exposé dépasse 2.000 mots, l'organisation doit présenter un résumé, qui est distribué, ou un nombre suffisant d'exemplaires du texte intégral dans les deux langues de travail, aux fins de distribution. Néanmoins, le texte des exposés est également distribué *in extenso* lorsque la Commission ou l'un de ses organes subsidiaires en fait expressément la demande ;

e) Le Secrétaire exécutif peut inviter les organisations inscrites au registre à présenter des exposés écrits. Dans ce cas, les dispositions des alinéas a, c et d ci-dessus s'appliquent également à ces exposés ;

f) Le Secrétaire exécutif fait distribuer le texte des exposés écrits ou des résumés, selon le cas, dans les langues de travail ; il le fait distribuer dans toute autre langue officielle lorsqu'un membre ou un membre associé de la Commission en fait la demande.

Article 51

a) La Commission ou ses organes subsidiaires peuvent consulter les organisations des catégories A et B, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs comités constitués à cette fin. Dans tous les cas, ces consultations peuvent avoir lieu sur l'invitation de la Commission ou de l'organe subsidiaire, ou à la demande de l'organisation.

b) Sur la recommandation du Secrétaire exécutif et à la demande de la Commission ou de l'un de ses organes subsidiaires, les organisations inscrites au registre peuvent également se faire entendre par la Commission ou ses organes subsidiaires.

Article 52

La Commission peut recommander qu'une organisation spécialement compétente dans un domaine particulier entreprenne certaines études ou enquêtes ou prépare certains documents pour la Commission. Les restrictions prévues à l'alinéa d de l'article 48 ne s'appliquent pas dans ce cas.

CHAPITRE XII. — SOUS-COMMISSIONS, AUTRES ORGANES SUBSIDIAIRES ET COMITÉS

Article 53

Après avoir consulté les institutions spécialisées s'intéressant aux mêmes questions et avec l'approbation du Conseil économique et social, la Commission peut créer les sous-commissions ou autres organes subsidiaires permanents qu'elle estime nécessaires à l'exercice de ses fonctions ; elle définit leurs attributions et leur composition. Elle peut leur conférer le degré d'autonomie nécessaire pour leur permettre de s'acquitter utilement des tâches techniques qui leur sont confiées.

Article 54

La Commission peut constituer les comités et sous-comités qu'elle estime nécessaires pour l'aider dans l'accomplissement de sa tâche.

Article 55

A moins que la Commission n'en décide autrement, les sous-commissions ou autres organes subsidiaires, ainsi que les comités et sous-comités, adoptent leur propre règlement intérieur.

CHAPITRE XIII. — RAPPORTS

Article 56

Une fois par an, la Commission présente au Conseil économique et social un rapport complet sur son activité et ses projets, y compris l'activité et les projets de tous ses organes subsidiaires.

CHAPITRE XIV. — AMENDEMENTS ET SUSPENSIONS

Article 57

La Commission peut modifier toute disposition du présent règlement ou en suspendre l'application, à condition que les

modifications ou suspensions proposées ne contreviennent pas aux termes du mandat conféré à la Commission par le Conseil économique et social.

ANNEXE III

Liste des réunions tenues par la Commission et par ses organes subsidiaires

9 FÉVRIER 1952 À 14 FÉVRIER 1953

Commission

Neuvième session: Bandoung, du 6 au 14 février 1953.

Comité de l'industrie et du commerce

Cinquième session: Bandoung, du 26 janvier au 2 février 1953.

Sous-Comité du fer et de l'acier

Le Sous-Comité n'a tenu aucune réunion cette année.

Voyage d'étude au Japon d'un groupe d'experts en sidérurgie

Du 13 septembre au 25 octobre 1952.

Sous-Comité de l'énergie électrique

Deuxième session: Bangkok, du 29 septembre au 2 octobre 1952.

Groupe de travail chargé des questions relatives à la petite industrie et à la distribution commerciale des produits de l'artisanat

Deuxième session: Bangkok, du 28 juillet au 1er août 1952.

Cycle d'études sur l'alcool carburant

Lucknow, du 23 octobre au 6 novembre 1952.

Groupe de travail commun aux secrétariats de la CEAE0, de l'OIT et de l'UNESCO chargé d'étudier les domaines du développement économique qui sont désavantagés par le manque de personnel qualifié

Deuxième session: Bangalore, du 13 au 16 octobre 1952.

Groupe de travail pour l'étude de la mobilisation des capitaux nationaux

Deuxième session: Bangkok, du 22 au 27 septembre 1952.

Groupe de travail intersecrétariats chargé des questions relatives à l'habitation et aux matériaux de construction

Première session: New-Delhi, du 17 au 21 novembre 1952.

Comité des transports intérieurs

Deuxième session: Bandoung, du 19 au 21 janvier 1953.

Sous-Comité des routes

Première session: Bangkok, du 18 au 23 août 1952.

Sous-Comité des voies fluviales

Première session: Bandoung, du 14 au 17 janvier 1953.

Sous-Comité des chemins de fer

Première session: Bandoung, du 14 au 17 janvier 1953.

Voyage d'étude en Europe, en Amérique du Nord et au Japon d'un groupe d'experts en matière d'exploitation et de signalisation des chemins de fer

D'octobre 1952 à janvier 1953.

Deuxième Conférence régionale de statisticiens

Bangkok, du 1er au 13 septembre 1952.

ANNEXE IV

Principaux documents publiés depuis la huitième session

COMMISSION

Neuvième session

- E/CN.11/345 *Etude sur la situation économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient, 1951* (imprimé).
 E/CN.11/347 et Corr.1 Activités de l'Organisation internationale du Travail concernant particulièrement l'Asie et l'Extrême-Orient.

- E/CN.11/348 De l'assistance technique dans la région de la CEAE0.
 E/CN.11/349 La situation économique en Asie.
 E/CN.11/350 Rapport du Comité des transports intérieurs sur sa deuxième session, présenté à la neuvième session de la Commission.
 E/CN.11/351 Exposé du représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.
 E/CN.11/352 Rapport annuel du Bureau d'hydraulique fluviale.
 E/CN.11/353 Activités de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) concernant particulièrement l'Asie et l'Extrême-Orient.
 E/CN.11/354 Rapport de la deuxième Conférence régionale de statisticiens.
 E/CN.11/355 Propositions relatives au programme de travail du secrétariat et aux priorités.
 E/CN.11/357 Rapport du Comité de l'industrie et du commerce (cinquième session) à la Commission (neuvième session).
 E/CN.11/358 Communication émanant du Gouvernement du Cambodge.
 E/CN.11/359 Résolution 627 (VII) de l'Assemblée générale sur les activités des commissions économiques régionales et le développement économique.
 E/CN.11/360 Déclaration faite par le représentant de l'Organisation internationale du Travail au cours de l'examen, à la CEAE0, de l'*Etude économique* pour 1952.
 E/CN.11/362 *Etude sur la situation économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient, 1952* (imprimé).

COMITÉ DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Cinquième session

- E/CN.11/I&T/71 et Corr.1 Rapport résumé du cycle d'études sur la production et l'emploi de l'alcool carburant.
 E/CN.11/I&T/72 Rapport du Groupe de travail chargé des questions relatives à la petite industrie et à la distribution commerciale des produits de l'artisanat.
 E/CN.11/I&T/73 (E/CN.11/357) Rapport du Comité de l'industrie et du commerce (cinquième session) à la Commission (neuvième session).
 E/CN.11/I&T/74 Rapport du Sous-Comité de l'énergie électrique.
 E/CN.11/I&T/75 et annexes A à E et Corr.1 à l'annexe C Activités consacrées au développement des ressources minérales.
 E/CN.11/I&T/76 Rapport du Groupe de travail commun aux secrétariats de la CEAE0, de l'OIT et de l'UNESCO chargé d'étudier les domaines où le développement économique est entravé par le manque de personnel qualifié.
 E/CN.11/I&T/77 Rapport du Groupe de travail commun aux secrétariats chargé des questions relatives à l'habitation et aux matériaux de construction.
 E/CN.11/I&T/79 Fourniture de biens d'équipement, de matières premières et de produits demi-finis.
 E/CN.11/I&T/80 et Add.1 et 2 Travaux du secrétariat relatifs au développement du commerce.
 E/CN.11/I&T/81 et Corr.1 Rapport du Groupe de travail d'experts pour l'étude de la mobilisation des capitaux nationaux (deuxième session).

E/CN.11/I&T/ WP.2/L.33	<i>Measures being taken and the experience in encouraging mobilization of domestic capital in Japan</i> (Mesures prises et expériences faites au Japon en ce qui concerne la mobilisation des capitaux nationaux) ¹ .	E/CN.11/I&T/ CIWP.2/16	Procédés techniques pour augmenter la production et améliorer la qualité des textiles à la main (Cambodge).
E/CN.11/I&T/ WP.2/L.34	<i>Recent developments relating to the mobilization of domestic capital, Ceylon</i> (Faits nouveaux relatifs à la mobilisation des capitaux nationaux à Ceylan) ¹ .	E/CN.11/I&T/ CIWP.2/17	Procédés techniques pour augmenter la production et améliorer la qualité des textiles à la main (Laos).
E/CN.11/I&T/ WP.2/L.35	<i>The post office savings banks of the Federation of Malaya and Singapore</i> (Les caisses d'épargne postales de la Fédération malaise et de Singapour) ¹ .	E/CN.11/I&T/ CIWP.2/18	Programmes d'expérimentation offerts par les pays de la région dans certains domaines et rapport à la prochaine réunion du Groupe de travail.
E/CN.11/I&T/ WP.2/L.36	<i>The French 1952 loan</i> (L'emprunt français de 1952) ¹ .	E/CN.11/I&T/ CIWP.2/19	Ateliers modèles de forge et de menuiserie.
E/CN.11/I&T/81	<i>Report to the Committee on Industry and Trade</i> (Rapport au Comité de l'industrie et du commerce).	E/CN.11/I&T/ CIWP.2/22	<i>Techniques for increasing and improving the quality of handwoven textiles with particular reference to spinning and weaving (Pakistan)</i> [Techniques propres à augmenter et améliorer la qualité des tissus faits à la main notamment en ce qui concerne le filage et le tissage].
E/CN.11/I&T/ WP.1/L.23	<i>Jointly organized efforts in promoting economic level</i> (Efforts concertés pour encourager le développement économique) ¹ .	E/CN.11/I&T/ CIWP.2/23 (E/CN.11/ I&T/72)	Rapport au Comité de l'industrie et du commerce (cinquième session).
E/CN.11/I&T/ WP.1/L.24	<i>Development corporations</i> (Les offices (corporations) de développement) ¹ .		
<i>Sous-Comité de l'énergie électrique</i>			
<i>Deuxième session</i>			
<i>Groupe de travail chargé des questions relatives à la petite industrie et à la distribution commerciale des produits de l'artisanat</i>			
	<i>Deuxième réunion</i>		
E/CN.11/I&T/ CIWP.2/2	Enquête sur les instituts de recherche et de formation technique intéressant les industries familiales et les petites industries.	E/CN.11/EP/11	Rapport et observations du Comité de l'industrie et du commerce (quatrième session) et de la Commission (huitième session) sur le rapport du Sous-Comité de l'énergie électrique (E/CN.11/EP/1, E/CN.11/314).
E/CN.11/I&T/ CIWP.2/3 et Add.1/Corr.1	Projet d'établissement d'une installation expérimentale pour la fabrication de poterie.	E/CN.11/EP/12	<i>Electric power bulletin for Asia and the Far East</i> (Bulletin sur l'énergie électrique pour l'Asie et l'Extrême-Orient).
E/CN.11/I&T/ CIWP.2/4	Méthodes de rassemblement des statistiques concernant les petits établissements industriels — rapport préliminaire.	E/CN.11/EP/13 E/CN.11/EP/14	Electrification des campagnes. Techniques permettant d'évaluer la demande future d'énergie.
E/CN.11/I&T/ CIWP.2/5	Définition et classification des industries familiales et des petites industries.	E/CN.11/EP/15 et Add.1	Besoins et disponibilités en matériel et en installations nécessaires à la production d'énergie électrique.
E/CN.11/I&T/ CIWP.2/6	Aspects économiques des industries familiales et des petites industries — esquisse des travaux envisagés.	E/CN.11/EP/16	Premier rapport provisoire sur les ressources de la région en lignites, sur leur exploitation et sur leur utilisation.
E/CN.11/I&T/ CIWP.2/7 et Corr.1	Développement de l'industrie de la soie en Thaïlande.	E/CN.11/EP/17 et Add.1	Programme proposé et ordre d'urgence des travaux du secrétariat en matière d'énergie électrique.
E/CN.11/I&T/ CIWP.2/8	Distribution commerciale des produits de l'artisanat.	E/CN.11/EP/19 (E/CN.11/I&T/ 74)	Rapport au Comité de l'industrie et du commerce (cinquième session).
E/CN.11/I&T/ CIWP.2/9	Rapports de l'Administration de l'assistance technique sur la distribution commerciale des tissus faits à la main.		
E/CN.11/I&T/ CIWP.2/10 et Corr.1	Rapport préliminaire sur l'industrie familiale du tissage de la soie dans l'Union birmane.	<i>Groupe de travail commun aux secrétariats chargé des questions relatives à l'habitation et aux matériaux de construction en Asie et en Extrême-Orient</i>	
E/CN.11/I&T/ CIWP.2/11	Activité de l'AAT dans le domaine des petites industries et des industries familiales.		<i>Première session</i>
E/CN.11/I&T/ CIWP.2/12	Procédés techniques pour augmenter la production et améliorer la qualité des textiles à la main (Philippines).	E/CN.11/I&T/ HBWP/L.2	<i>United Nations activities in housing, building and town and country planning (UN Department of Social Affairs)</i> [Activités des Nations Unies en matière d'habitation, de construction, d'urbanisme et d'aménagement des campagnes (Département des questions sociales des Nations Unies)].
E/CN.11/I&T/ CIWP.2/13	Procédés techniques pour augmenter la production et améliorer la qualité des textiles à la main (Inde).	E/CN.11/I&T/ HBWP/L.3	<i>ECE's contribution to ECAFE's housing and building materials study</i> (Contribution de la CEE à l'étude de la CEAO sur l'habitation et les matériaux de construction).
E/CN.11/I&T/ CIWP.2/14	Procédés techniques pour augmenter la production et améliorer la qualité des textiles à la main (Fédération malaise).	E/CN.11/I&T/ HBWP/L.4	<i>A preliminary report on housing and building materials in Asia and the Far East</i> (Rapport préliminaire sur l'habi-
E/CN.11/I&T/ CIWP.2/15	Procédés techniques pour augmenter la production et améliorer la qualité des textiles à la main (Birmanie).		

¹ Documents préparés par les gouvernements.

- tation et les matériaux de construction en Asie et en Extrême-Orient).
- E/CN.11/I&T/HBWP/L.5 *Problems of hygiene and sanitation* (Problèmes d'hygiène et d'assainissement).
- E/CN.11/I&T/HBWP/L.6 *Scientific research on housing and building materials* (Recherches scientifiques sur l'habitation et les matériaux de construction).
- E/CN.11/I&T/HBWP/L.7 *Cost of housing in Asia* (Coût du logement en Asie).
- COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS
- Deuxième session*
- E/CN.11/TRANS/85 (E/CN.11/TRANS/Sub.1/23) Rapport du Sous-Comité des chemins de fer.
- E/CN.11/TRANS/86 (E/CN.11/TRANS/Sub.2/10) Rapport du Sous-Comité des routes.
- E/CN.11/TRANS/87 (E/CN.11/TRANS/Sub.3/9) Rapport du Sous-Comité des voies fluviales.
- E/CN.11/TRANS/88 Coordination des transports.
- E/CN.11/TRANS/89 Service de bibliothèque.
- E/CN.11/TRANS/90 Programme proposé et ordre d'urgence des travaux du secrétariat en 1953.
- E/CN.11/TRANS/91 (E/CN.11/350) Rapport à la Commission (neuvième session).
- Sous-Comité des chemins de fer*
- Première session*
- ECAFE/TRANS/Sub.1/1 *Improved methods of track maintenance (preliminary report)* [Méthodes améliorées pour l'entretien des voies (rapport préliminaire)].
- E/CN.11/TRANS/Sub.1/16 Du choix d'automotrices pour la région.
- E/CN.11/TRANS/Sub.1/19 De l'utilisation économique du bois pour le chauffage des locomotives à vapeur.
- E/CN.11/TRANS/Sub.1/20 Mise en service de l'attelage automatique pour le matériel roulant des chemins de fer.
- E/CN.11/TRANS/Sub.1/21 Rapport sur l'établissement d'un centre régional de formation destiné aux fonctionnaires des chemins de fer chargés de l'exploitation et de la signalisation et sur l'organisation d'un voyage d'étude à ce sujet.
- E/CN.11/TRANS/Sub.1/22 Programme possible et priorités pour 1953 concernant les travaux du secrétariat relatifs aux transports par chemins de fer.
- E/CN.11/TRANS/Sub.1/23 (E/CN.11/TRANS/85) Rapport au Comité des transports intérieurs (deuxième session).
- Sous-Comité des routes*
- Première session*
- E/CN.11/TRANS/Sub.2/3 Registre des routes.
- E/CN.11/TRANS/Sub.2/4 Formulaire pour l'enregistrement de données sur les chaussées en ciment.
- E/CN.11/TRANS/Sub.2/5 Modèle pour un registre des ponts routiers.
- E/CN.11/TRANS/Sub.2/6 Modèle de formulaire pour l'établissement et la présentation de plans de construction de routes.
- E/CN.11/TRANS/Sub.2/7 Rapport sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la résolution 1.2 du Comité des transports intérieurs, relative à la formation professionnelle de conducteurs de voitures automobiles et de mécaniciens.
- E/CN.11/TRANS/Sub.2/8 Rapport sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la résolution 1.3 du Comité des transports intérieurs relative à la remise en état des pièces usagées.
- E/CN.11/TRANS/Sub.2/9 Programme proposé et ordre d'urgence des travaux du secrétariat relatifs aux routes.
- E/CN.11/TRANS/Sub.2/10 (E/CN.11/TRANS/86) Rapport au Comité des transports intérieurs (deuxième session).
- E/CN.11/TRANS/Sub.2/12 Résolution sur la préparation d'un manuel d'instruction simplifié.
- E/CN.11/TRANS/Sub.2/13 Acte final et documents connexes de la Conférence des Nations Unies sur les transports routiers et les transports automobiles.
- Sous-Comité des voies fluviales*
- Première session*
- E/CN.11/TRANS/Sub.3/3 Recommandations du "Groupe de travail composé d'experts des transports fluviaux de l'Asie et de l'Extrême-Orient" pour les pays de la région.
- E/CN.11/TRANS/Sub.3/4 Rapport sur l'état des travaux relatifs au projet témoin de construction et d'exploitation améliorées des bateaux, portant notamment sur l'utilisation des bateaux pousseurs et des méthodes de remorquage; centre de formation du personnel des transports fluviaux.
- E/CN.11/TRANS/Sub.3/5 et Corr.1 Uniformisation des méthodes de jaugeage.
- E/CN.11/TRANS/Sub.3/6 Inclusion de la question du cabotage dans le mandat du Comité des transports intérieurs.
- E/CN.11/TRANS/Sub.3/7 Faits nouveaux en matière de voies fluviales.
- E/CN.11/TRANS/Sub.3/8 Programme proposé et ordre d'urgence des travaux du secrétariat en matière de navigation intérieure.
- E/CN.11/TRANS/Sub.3/9 (E/CN.11/TRANS/87) Rapport au Comité des transports intérieurs (deuxième session).
- DEUXIÈME CONFÉRENCE RÉGIONALE DE STATISTICIENS
- E/CN.11/STAT/Conf.2/1 Définitions pour les statistiques industrielles de base.
- E/CN.11/STAT/Conf.2/2 Proposition d'un système d'enquêtes industrielles de base pour les pays insuffisamment développés.
- E/CN.11/STAT/Conf.2/3 Programme de travail pour l'élaboration d'un système de statistiques industrielles.
- E/CN.11/STAT/Conf.2/4 Statistiques actuelles de la production industrielle.
- E/CN.11/STAT/Conf.2/5 Statistiques des prix de gros.
- E/CN.11/STAT/Conf.2/6 Rapport sur la constitution d'un indice des prix de gros en Colombie.
- E/CN.11/STAT/Conf.2/7 Statistiques des prix agricoles.
- E/CN.11/STAT/Conf.2/8 Méthodes d'établissement des statistiques de la production agricole.

E/CN.11/STAT/ Conf.2/9	Notions et définitions applicables aux statistiques de la production agricole.
E/CN.11/STAT/ Conf.2/10 et Corr.1	Les statistiques industrielles en Asie et en Extrême-Orient.
E/CN.11/STAT/ Conf.2/10/Add.1	<i>Selected schedules for industrial census in Asia and the Far East</i> (Formulaires choisis pour le recensement industriel en Asie et en Extrême-Orient).
E/CN.11/STAT/ Conf.2/11 et Corr.1	Statistiques des prix de gros en Asie et en Extrême-Orient.
E/CN.11/STAT/ Conf.2/12	Classification des cultures, des animaux de ferme et des oiseaux de basse-cour.
E/CN.11/STAT/ Conf.2/13 et Rev.1	Méthodes de rassemblement des statistiques sur les petits établissements industriels.
E/CN.11/STAT/ Conf.2/14	Normes internationales pour les statistiques industrielles de base — application à l'Inde et adaptation éventuelle aux conditions de l'Inde.
E/CN.11/STAT/ Conf.2/15	Normes internationales pour les statistiques des prix de gros — application à l'Inde et adaptation aux conditions de l'Inde.
E/CN.11/STAT/ Conf.2/16	La statistique des prix agricoles dans l'Inde.
E/CN.11/STAT/ Conf.2/17	<i>Statistics of agricultural production in India</i> (Statistiques de la production agricole de l'Inde).
E/CN.11/STAT/ Conf.2/18	<i>Industrial classification in China</i> (Classification industrielle en Chine).
E/CN.11/STAT/ Conf.2/19	<i>Collection and processing of agricultural production statistics in China</i> (Réunion et traitement des statistiques de la production agricole en Chine).
E/CN.11/STAT/ Conf.2/20	<i>Collection and processing of factory production statistics in China</i> (Réunion et traitement des statistiques de la production industrielle en Chine).
E/CN.11/STAT/ Conf.2/23	Emploi des sondages probabilistes en statistique agricole.
E/CN.11/STAT/ Conf.2/24 (E/ CN.11/354)	Rapport à la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient (neuvième session).

DEUXIÈME CONFÉRENCE RÉGIONALE SUR LE DÉVELOPPEMENT DU
COMMERCÉ

E/CN.11/TP/3	Propositions concernant la forme et la teneur des rapports sur le marché à présenter par les représentants commerciaux à l'étranger.
E/CN.11/TP/4	Organisation régionale d'associations commerciales.
E/CN.11/TP/5	Enseignement des techniques de développement du commerce.
E/CN.11/TP/6	Mise en œuvre des recommandations de la première Conférence de la CEAE0 sur le développement du commerce.
E/CN.11/TP/7	Les recherches techniques et les recherches sur la distribution commerciale; leur contribution au développement des échanges.
E/CN.11/TP/8	Rapport provisoire sur le commerce entre l'Asie et l'Extrême-Orient et l'Europe.
E/CN.11/TP/9	Biens d'équipement disponibles en Europe.
E/CN.11/TP/10	Besoins d'importation et marchandises disponibles pour l'exportation.

AUTRES ÉTUDES ET PUBLICATIONS PÉRIODIQUES IMPORTANTES

<i>Proceedings of the Regional Technical Conference on Flood Control in Asia and the Far East</i> (Publication des Nations Unies, numéro de vente: 1953.II.F.1).
<i>Economic Bulletin for Asia and the Far East</i> (vol. II, No 3, troisième trimestre 1951).
<i>Economic Bulletin for Asia and the Far East</i> (Supplément statistique au vol. II).
<i>Economic Bulletin for Asia and the Far East</i> (vol. III, Nos 1 et 2, janvier à juin 1952).
<i>Flood Control Journal</i> (ST/ECAFE/SER.C/10-13, d'avril 1952 à janvier 1953 inclusivement).
<i>Transport Bulletin</i> (ST/ECAFE/SER.E/6-9, d'avril 1952 à janvier 1953 inclusivement).
<i>Quarterly Railway Statistics Bulletin</i> (ST/ECAFE/SER.K/1-3, d'avril à novembre 1952 inclusivement).
<i>Trade Promotion News</i> (ST/ECAFE/SER.H/23-30, de janvier 1952 à janvier 1953 inclusivement).
<i>Trade Promotion Series</i> (ST/ECAFE/SER.J/103-105, de mars à novembre 1952 inclusivement).
<i>Asian Travelways</i> (ST/ECAFE/SER.G/19-24, de janvier à juillet 1952 inclusivement).

TABLE DES MATIERES (suite)

	<i>Paragraphes</i>	<i>Pages</i>
TROISIÈME PARTIE. — NEUVIÈME SESSION DE LA COMMISSION		
A. — Membres, personnes présentes, organisation des travaux, etc.....	127-138	13
B. — Ordre du jour de la session.....	139	16
C. — Compte rendu des débats.....	140	17
I. — La situation économique en Asie et en Extrême-Orient.....	141-147	17
II. — Transports intérieurs.....	148-153	17
III. — Industrie et commerce.....	154-161	18
IV. — Défense contre les inondations et mise en valeur des ressources hydrauliques.....	162-165	18
V. — Rapports des institutions spécialisées.....	166-167	18
VI. — Rapport de la deuxième Conférence régionale de statisticiens.....	168-170	19
VII. — Activités en matière d'assistance technique dans la région de la CEAE0.	171-173	19
VIII. — Modification du règlement intérieur.....	174	19
IX. — Proposition d'amendement au mandat de la Commission.....	175-181	19
X. — Programme de travail et de priorités.....	182	20
XI. — Siège provisoire de la Commission.....	183-185	20
XII. — Lieu et date de la dixième session.....	186-187	21
QUATRIÈME PARTIE. — RÉOLUTIONS ADOPTÉES À LA NEUVIÈME SESSION....	188-190	21
CINQUIÈME PARTIE. — PROGRAMME DE TRAVAIL ET DE PRIORITÉS.....	191-211	23
SIXIÈME PARTIE. — PROJET DE CALENDRIER DES RÉUNIONS POUR 1953 FONDÉ SUR LE PROGRAMME DE TRAVAIL ET SUR L'ORDRE DE PRIORITÉ.....	212	34
ANNEXES		
I. — Mandat de la Commission.....		35
II. — Règlement intérieur de la Commission.....		36
III. — Liste des réunions tenues par la Commission et par ses organes subsidiaires.....		39
IV. — Principaux documents publiés depuis la huitième session.....		39

DEPOSITAIRES DES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

ARGENTINE

Editorial Sudamericana S.A., Alsina 500, Buenos Aires.

AUSTRALIE

H. A. Goddard, 255a George St., Sydney.

BELGIQUE

Agence et Messageries de la Presse S.A., 14-22 rue du Persil, Bruxelles.
W. H. Smith & Son, 71-75, boulevard Adolphe-Mex, Bruxelles.

BOLIVIE

Libreria Selecciones, Casilla 972, La Paz.

BRESIL

Livraria Aqir, Rua Mexico 98-B, Rio de Janeiro; Sao Paulo, Belo Horizonte.

CANADA

Ryerson Press, 299 Queen St. West, Toronto.
Periodica, 4234 de la Roche, Montreal.

CEYLAN

The Associated Newspapers of Ceylon Ltd., Lake House, Colombo.

CHILI

Libreria Ivens, Moneda 822, Santiago.
Editorial del Pacifico, Ahumada 57, Santiago.

CHINE

The World Book Co. Ltd., 99 Chung King Road, 1st Section, Taipei, Taiwan.
Commercial Press, 211 Honan Rd., Shanghai.

COLOMBIE

Libreria Latina, Carrera 6a., 13-05, Bogotá.
Libreria América, Medellín.
Libreria Nacional Ltda., Barranquilla.

COSTA-RICA

Trejos Hermanos, Apartado 1313, San José.

CUBA

La Casa Belga, O'Reilly 455, La Habana.

DANEMARK

Einar Munksgaard Ltd., Nørregade 6, København, K.

EGYPTE

Librairie "La Renaissance d'Egypte," 9 Sh. Adly Pasha, Cairo.

EQUATEUR

Libreria Cientifica, Guayaquil and Quito.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Int'l Documents Service, Columbia Univ. Press, 2960 Broadway, New York 27, N. Y.

ETHIOPIE

Agence Ethiopienne de Publicité, Box 128, Addis Abeba.

FINLANDE

Akateeminen Kirjakauppa, 2, Keskustatu, Helsinki.

FRANCE

Editions A. Pedone, 13, rue Soufflot, Paris V.

GRECE

"Eleftheroudatis," Place de la Constitution, Athènes.

GUATEMALA

Goubaud & Cia. Ltda., 5a. Avenida sur 28, Guatemala.

HAITI

Librairie "A la Caravelle," Boite postale 111-B, Port-au-Prince.

HONDURAS

Libreria Panamericana, Calle de la Fuente, Tegucigalpa.

INDE

Oxford Book & Stationery Co., Scindia House, New Delhi, and 17 Park Street, Calcutta.
P. Varadachary & Co., 8 Linghi Chetty St., Madras 1.

INDONESIE

Jejesan Pembangunan, Gunung Sahari 84, Djakarta.

IRAK

Mackenzie's Bookshop, Baghdad.

IRAN

Ketab-Khaneh Danesh, 293 Saadi Avenue, Teheran.

ISRAEL

Blumstein's Bookstores Ltd., 35 Allenby Road, Tel Aviv.

ITALIE

Colibri S.A., Via Mercalli 36, Milano.

LIBAN

Librairie Universelle, Beyrouth.

LIBERIA

J. Momolu Kamara, Monrovia.

LUXEMBOURG

Librairie J. Schummer, Luxembourg.

MEXIQUE

Editorial Hermes S.A., Ignacio Mariscal 41, Mexico, D.F.

NORVEGE

Johan Grundt Tanum Forlag, Kr. Augustsgt. 7A, Oslo.

NOUVELLE-ZELANDE

United Nations Association of New Zealand, C.P.O. 1011, Wellington.

PANISTAN

Thomas & Thomas, Fort Mansion, Frere Road, Karachi, J.
Publishers United Ltd., 176 Anarkali, Lahore.

PANAMA

José Menéndez, Plaza de Arango, Panamá.

PARAGUAY

Moreno Hermanos, Asunción.

PAYS-BAS

N.V. Martinus Nijhoff, Lange Voorhout 9, 's-Gravenhage.

PEROU

Libreria Internacional del Perú, S.A., Lima and Arequipa.

PHILIPPINES

Alomar's Book Store, 749 Rizal Avenue, Manila.

PORTUGAL

Livraria Rodrigues, 186 Rua Aurea, Lisboa.

REPUBLIQUE DOMINICAINE

Libreria Dominicana, Mercedes 49, Ciudad Trujillo.

ROYAUME-UNI

H.M. Stationery Office, P. O. Box 569, London, S.E. 1 (and at H.M.S.O. Shops).

SALVADOR

Manual Navas y Cia., 1a. Avenida sur 32, San Salvador.

SINGAPOUR

The City Book Store, Ltd., Winchester House, Collyer Quay.

SUEDE

C. E. Fritze's Kungl. Hovbokhandel A.B. Fredsgatan 2, Stockholm.

SUISSE

Librairie Payot S.A., Lausanne, Genève.
Hans Reunhardt, Kirchgasse 17, Zurich 1.

SYRIE

Librairie Universelle, Damas

TCHÉCOSLOVAQUIE

Čestolovenský Spisovatel, Národní Tržda 9, Praha 1.

THAÏLANDE

Pramuan Mit Ltd., 55 Chakrawet Road, Wat Tuk, Bangkok.

TURQUIE

Librairie Hachette, 469 Istiklal Caddesi, Beyoğlu, Istanbul.

UNION SUD-AFRICAINE

Van Schaik's Bookstore (Pty.) Ltd., Box 724, Pretoria.

URUGUAY

Representación de Editoriales, Prof. H. D'Elia, Av. 18 de Julio 1333, Montevideo.

VENEZUELA

Distribuidora Escaler S.A., Farrerquina a Cruz de Candelaria 178 Caracas.

YOUGOSLAVIE

Drzavno Prouduce, Jugoslovenska Knjiga, Marsala Tita 23-11, Beograd.

Les publications des Nations Unies peuvent également être obtenues aux adresses ci-dessous:

ALLEMAGNE

Elwert & Maurer, Hauptstrasse 101, Berlin —Schöneberg.

W. E. Saatzbach, Frankenstrasse 14, Köln —Junkersdorf.

Alex. Horn, Spiegelgasse 9, Wiesbaden.

AUTRICHE

B. Wüllerstorff, Wenzplatz, 4, Salzburg.
Gerald & Co., 1, Graben 31, Wien.

ESPAGNE

Libreria Bosch, 11 Ronda Universidad, Barcelona.

JAPON

Maruzen Company, Ltd., 6 Tori-Nichome Nihonbashi, Tokyo.

(53F1)

Les commandes et demandes de renseignements émanant de pays où il n'existe pas encore de dépositaires peuvent être adressées à la Section des ventes et de la distribution, Organisation des Nations Unies, New-York (États-Unis d'Amérique) ou à la Section des ventes, Organisation des Nations Unies, Palais des Nations, Genève (Suisse).